



# COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE COMIFAC

## PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIÉE DES FORÊTS PHASE II (PPECF II)

BMZ 2015 68 203 & BMZ 201867845



30 Mars 2022

9<sup>ème</sup> rapport semestriel

Octobre 21- Mars 22

Un projet cofinancé par  
la République Fédérale  
d'Allemagne au travers  
de la KfW  
Entwicklungsbank



Ce rapport a été préparé par :

- Romain LORENT, chef d'équipe
- Nicolas PERTHUISOT, expert en certification forestière
- Eric DASSIE, expert en suivi & évaluation et communication
  
- Michel MIDRÉ (Backstopping ECO Consult)
- Jean-Paul GRANDJEAN (Backstopping Oréade-Brèche)

Pour  
Le **Secrétariat exécutif de la COMIFAC**  
Yaoundé, Cameroun  
et  
La **Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)**  
Francfort, Allemagne et  
Yaoundé, Cameroun

Contact :

**Romain LORENT**

Coordinateur du Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »

Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

Téléphone : + 237 6 70 66 85 16

Email : [romain.lorent@eco-consult.com](mailto:romain.lorent@eco-consult.com)

Skype : romain\_lorent

Site web: [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

Les services de consultant sont apportés par :

**Chef de file :**

ECO Consult Sepp &

Busacker

Partnerschaft

Hersfelder Straße 17

36280 Oberaula, Allemagne

Tél. : +49 (0) 66 28 83 73

Fax : +49 (0) 66 28 80 16



**en association avec :**

Oréade Brèche

70, Rue de l'Église

67130 Schirmeck, France

Tél. : +33 (0) 3 88 49 64 35

Fax : +33 (0) 3 88 49 66 24



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>BREVE DESCRIPTION / RESUME DU PROGRAMME</b>	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>POSITION DU PPECF DANS L'APPUI A LA GESTION DURABLE DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE</b>	<b>10</b>
2.1	INTÉGRATION ACTUALISÉE DU MODULE DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE/CADRE DE RÉFÉRENCE STRATÉGIQUE	10
2.2	PROJETS/ ACTIVITÉS D'AUTRES BAILLEURS DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE DU MODULE	12
<b>3</b>	<b>LES DEVELOPPEMENTS DANS LE DOMAINE DE L'INTERVENTION (POLITIQUES, ECONOMIQUES, SOCIAUX, ETC.)</b>	<b>13</b>
<b>4</b>	<b>LES OBJECTIFS DU PPECF</b>	<b>14</b>
4.1	LES OBJECTIFS ET LES GROUPES-CIBLES	14
4.2	MESURES/ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE PENDANT LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	15
4.2.1	<i>AXE I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place</i>	16
4.2.2	<i>AXE II : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée</i>	29
4.2.3	<i>Etat des lieux de la filière cacao</i>	39
4.2.4	<i>Opportunités pour la structuration de la filière cacao</i>	39
4.2.5	<i>Compte de résultats</i>	39
4.2.6	<i>AXE III « La communication »</i>	77
4.3	INTERVENTIONS À L'ÉTUDE	86
<b>5</b>	<b>COMMUNICATION ET SUIVI EVALUATION DE LA CgP</b>	<b>90</b>
5.1	COMMUNICATION	90
5.2	SUIVI - ÉVALUATION	92
5.2.1	<i>Suivi-évaluation des interventions du programme</i>	92
5.2.2	<i>Suivi évaluation des indicateurs du programme</i>	93
<b>6</b>	<b>TABLEAU DES ENGAGEMENTS AU 31 MARS 2022 (PPECF II ET PPECF III)</b>	<b>97</b>
<b>7</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>110</b>
<b>8</b>	<b>RECAPITULATIF DES PRINCIPALES ACTIVITES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE</b>	<b>112</b>

## Sigles et abréviations

---

ACV	Analyse du cycle de vie
AFD	Agence Française de Développement
APV	Accords de Partenariat Volontaires
ANO	Avis de non-objection
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BAD	Banque Africaine de Développement
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CAFI	Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale
CDO	Comité de Décision et d'Orientation
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEFDHAC	La Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
CgP	Cellule de gestion du PPECF
CIFOR	Centre International de Recherches sur les Forêts
COC	Chain of Custody
CLIP	Consentement Libre Préalablement Informé
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
Cnn	Contrat n° nn
CPI	Court Pénale Internationale
CW	Control Wood
CTWPDA	China Timber & Wood Products Distribution Association
DNO	Demande de non objection (KfW ou COMIFAC) portant sur un ANO
DREIC	Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération
EFI	European forest institute <sup>1</sup>
EFI(R)	Exploitation forestière à impact réduit
F&P	Fair&Precious
FDES	Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC®	Forest Stewardship Council
FSC® -CW	FSC® ®-Controlled Wood
FSC® -FM	FSC® ®-Forest management
GFBC	Groupement de la Filière Bois du Cameroun
GGSC	Global Green Supply Chain

---

<sup>1</sup> <https://efi.int/barcelona>

GIE	Groupement d'intérêt économique
HSE	Hygiène Sécurité Environnement
HVC	Haute Valeur de Conservation
ICV	Inventaire du cycle de vie
IFL	Intact Forest Landscapes (Paysages forestiers intacts)
INC	Industriel Non Concessionnaire
ISEAL	International Social and Environmental Accreditation and Labelling Alliance (UK)
ITTO/ OIBT	International Tropical Timber Organization
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LKTS	Lesser Know Timber Species
LS	LegalSource (Preferredbynature)
MGR	Malaysian Grading Rules
MIT	<a href="https://www.mit.edu/">https://www.mit.edu/</a>
OC	Organisme de certification (Bureau Veritas, Control Union, Preferredbynature)
ODD	Objectif de développement durable des Nations Unies
OLB	Origine de Légalité des Bois
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFC	Pan African Forest Certification
PCI	Principes, Critères et Indicateurs des standards de gestion forestière
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
PIPC	Permanent Indigenous Peoples' Committee (FSC® ®)
PSRF	Programme de sécurisation des recettes forestières
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
RCA	République Centre Africaine
RBUE	Règlement Bois de l'Union Européenne
RDC	République Démocratique du Congo
RIL-C	Reduced impact logging for climate change mitigatio
SE COMIFAC	Secrétaire exécutif de la COMIFAC
SDR	Système de diligence raisonnée
TDR	Termes De Références
TLV	Timber Legality Verification (Control Union)
TUNAC	Tunisian Accreditation Council / Conseil Tunisien d'accréditation
UE	Union européenne
UFA	Unité Forestière d'Aménagement

UFIAG	Union forestière des industries asiatiques du Gabon
UFIGA	Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes.
VLC	Verification of Legal Compliance
WCS	Wildlife Conservation Society

## Préambule

---

### **De l'ingérence à la pression commerciale comme vecteur de l'influence environnementale<sup>2</sup>**

*« Plus personne ne songe réellement à imposer une gestion « déterritorialisée » de l'Amazonie sous la responsabilité de la communauté internationale, comme cela était encore évoqué dans les années 1990. Si certains acteurs, à travers les plaintes à la CPI et la promotion du concept d'écocide, assument le principe d'ingérence environnementale, les modalités de l'influence se déplacent dorénavant vers le champ des échanges commerciaux. Il s'agit de mettre en avant des logiques de « clubs », c'est-à-dire de réserver des privilèges commerciaux aux pays qui partagent certaines règles, négociées ou non. L'exemple le plus typique est celui de « l'ajustement aux frontières » sur lequel travaille l'Union Européenne pour renchérir le coût des importations des produits issus de pays n'ayant pas de tarification du carbone comparable à celle de l'UE.*

*Pour les enjeux de la déforestation, deux instruments peuvent être mentionnés. Depuis 2013, la Commission Européenne (CE) a adopté un Règlement Bois (RBUE) qui pénalise les importateurs de bois illégal (au regard du droit du pays producteur). Le règlement s'est accompagné d'Accords de Partenariat Volontaires (APV) proposés aux pays afin de les aider à mettre en place des systèmes nationaux de vérification et de traçabilité, afin de pouvoir facilement exporter leurs bois vers l'Europe. Le principe du club est, ici, explicite.*

*Fin 2021, la CE a présenté un projet de règlement contre la « déforestation importée », lequel prohiberait l'importation de produits agricoles et forestiers impliqués dans la déforestation et la dégradation. Il va plus loin que le RBUE dans la mesure où il se base sur une définition de la forêt (celle de la FAO) qui n'est pas retenue par un certain nombre de pays dans leurs propres législations. Il en va de même pour d'autres dispositions essentielles (dates de prescription de la déforestation, définition de la dégradation...) qui auront des impacts importants sur le commerce de denrées agricoles (soja, cacao, huile de palme ...) avec de grands pays tout à la fois agricoles et forestiers (Brésil, Côte d'Ivoire, Indonésie...).*

*Tout se passe donc comme si, dans les relations internationales, on était progressivement passé de l'ingérence environnementale directe à travers des conditionnalités (somme toute peu efficaces) à des logiques de « clubs » s'appuyant sur la souveraineté commerciale de puissances importatrices. Le paradoxe est que cette approche visant, malgré tout, à influencer les politiques environnementales de pays tiers, suppose des nations importatrices continuant à importer des*

---

<sup>2</sup> Ce préambule est extrait d'un article publié dans la Revue des Deux Mondes en mars 2022 par l'économiste Alain Karsenty du CIRAD

*produits, comme le soja ou l'huile de palme, qu'une partie croissante de leurs opinions rejette ou voudrait voir substitués par des productions locales. »*

Nous y reviendrons plus loin.



## 1 Brève description / résumé du Programme

Le Programme de promotion de l'exploitation certifiée dans le bassin du Congo (PPECF) de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), financé par la KfW<sup>3</sup>, s'appuie historiquement sur une dynamique de la certification forestière, initiée, au début des années 2000, par un groupe d'entreprises confrontées à la menace d'un boycott généralisé des bois tropicaux sur le marché européen.

Cette motivation a longtemps expliqué une perception de la certification assez réductrice : les concessionnaires la considérant jusqu'il y a peu, plus comme un instrument de protection à l'égard des médias que comme un outil de management pour l'entreprise.

Mais aujourd'hui, sous l'effet conjugué de plusieurs événements (mise en place du RBUE en mars 2013, nouveau code forestier au Congo et la nouvelle loi de finance au Gabon) et du retour d'expérience plus largement partagé de l'impact positif de la certification sur le management des entreprises, les compagnies forestières sont de plus en plus nombreuses à vouloir obtenir au moins un certificat qualifié de légalité (OLB, LS, TLV). Ainsi, l'objectif premier de la phase II et III du Programme, d'atteindre ou de dépasser les 10 millions d'hectares certifiés « légaux » à fin 2022, sans régression significative des superficies certifiées FSC® @-FM sera largement dépassé.

Cependant, le tableau ci-dessous présente les résultats tels qu'attendus dans la nouvelle convention de financement (n° 2018 67 845) de 10 millions d'euros, signée le 20 octobre 2020, entre la COMIFAC et la KfW, afin de prolonger l'Action du Programme au moins jusqu'à fin 2023.

### Nouveau cadre logique du PPECF jusqu'à fin 2023

Promotion de l'exploitation certifiée des forêts PPECF II et III

N°: 2015 68 203 et 2018 67 845

	Indicateurs
<b>Objectif</b> <i>La gestion industrielle des forêts dans le Bassin du Congo s'exerce selon les principes de la certification de légalité ou de bonne gestion forestière</i>	Les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables Valeur de base : 5,5 Mio. ha Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 5,3 Mio. ha Valeur actuelle : 5,5 Mio. ha Valeur cible : 5,5 Mio. ha
	Les superficies certifiées selon FSC-CW, OLB, VLC ou comparable augmentent jusqu'à mi-2023 par 3 Mio. ha. Valeur de base : 3,1 Mio. ha Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 5,6 Mio. ha Valeur actuelle : 5,4 Mio. ha Valeur cible : 6,1 Mio. ha
	50 % des entreprises avec légalité certifiée mettent en œuvre un plan d'action sociale jusqu'à mi 2023, accepté par la population riveraine. Valeur de base : 33 % Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 31%

<sup>3</sup> Conventions BMZ 2008 66 707, BMZ 2015 68 203, 2018 67 845



	<p>Valeur actuelle : 31 % Valeur cible : 50%</p> <p>75 % des entreprises certifiées FSC ou PEFC réalisent jusqu'à mi 2023 un plan de gestion de faune.</p> <p>Valeur de base : 33% Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 50% Valeur actuelle : 50 % Valeur cible : 75%</p> <p>50 % des entreprises avec légalité certifiée mettent en œuvre un plan d'action de faune jusqu'à mi 2023.</p> <p>Valeur de base : 33% Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 38% Valeur actuelle : 38% Valeur cible : 50%</p> <p>Réduction d'émission additionnelle annuelle de 90.000 to/CO<sub>2</sub> à partir de mi-2023</p> <p>Valeur de base : 0 Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 0 Valeur actuelle : 0 Valeur cible : 90.000 to/CO<sub>2</sub></p>
<p><b>Outputs</b></p> <p><b>1. Mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles propices à la certification</b></p>	<p>4 nouveaux standards pour FSC et PAFC seront élaborés, testés et validés jusqu'à fin 2023.</p> <p>Valeur de base : 1 Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : <b>3</b> Valeur actuelle : <b>6</b> Valeur cible : 4</p> <p>Au moins 75 personnes ressources seront formées jusqu'à mi-2023 dans les principes de certification (OLB, VLC, PAFC, FSC)</p> <p>Valeur de base : 0 Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : <b>116</b> Valeur actuelle : <b>128</b> Valeur cible : 75</p>
<p><b>2. Amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle</b></p>	<p>Les Demandes d'Actions Correctives émises lors d'audits de surveillance et de renouvellement et qui concernent des manquements aux procédures EFIR représentent moins de 15% du nombre total de DACs jusqu'à mi-2023.</p> <p>Valeur de base : 13% (seulement PAFC/FSC) Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : <b>17%</b> Valeur actuelle : <b>14 %</b> (FSC/PAFC ; OLB/LS) Valeur cible : &lt; 15 %</p> <p>Le modèle de mise en œuvre du programme de lutte et de prévention VIH-SIDA par le GFBC est reproduit chez un autre syndicat/représentation professionnelle dans le BC d'ici mi-2023.</p> <p>Valeur de base : seulement au Cameroun.</p>

	<p>Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : seulement Cameroun  Valeur actuelle : seulement au Cameroun  Valeur cible : un autre pays</p> <p>D'ici à fin 2023, au moins 50% des concessions forestières certifiées (tous certificats confondus) mettent en œuvre un plan d'appui spécifique (et de qualité) en faveur des peuples autochtones</p> <p>Valeur de base : 44%  Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 44%  Valeur actuelle : 44 %  Valeur cible : 50 %</p>
<p><b>3. Améliorer les connaissances et la perception de l'exploitation commerciale dans le Bassin du Congo</b></p>	<p>Une boîte à outil pour les mesures EFI est développée d'ici fin 2021 et tenue à jour régulièrement.</p> <p>Valeur de base=0  Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 0  Valeur actuelle : 0  Valeur cible : 1</p> <p>L'ATIBT est appuyée dans la réalisation d'une campagne de marketing des bois africains certifiés FSC ou PEFC dans 2 pays Européen d'ici fin 2023</p> <p>Valeur de base : 1 (France)  Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 6 (France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Espagne)  Valeur actuelle : 6  Valeur cible : 2</p> <p>Des tests d'emploi seront réalisés pour au moins 5 essences moins connues et les résultats seront publiés jusqu'à 2023.</p> <p>Valeur de base : 6  Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 6  Valeur actuelle : 6  Valeur cible : 11</p>

Quelques commentaires sur ces indicateurs :

- globalement, à l'échelle du bassin du Congo, la certification FSC FM de la concession attribuée à GAW au Gabon, le 19 Janvier 2022, se traduit en une augmentation de 179.861 ha sur les superficies certifiées « Gestion responsable » (FSC® ou PEFC), à présent estimées à 5,5 Moi d'ha, inclus 183 100 ha certifiés PAFC dans le cadre du coaching de la société BSO au Gabon. Ainsi, les superficies certifiées « Gestion durable » restent stables par rapport au To.  
S'agissant des concessions certifiées de niveau « légalité », la certification récente d'une concession de 326.985 ha, attribuée à SBL au Gabon, porte à 5,5 Moi ha la surface totale certifiée suivant la « Légalité », avec 1,5 Mio certifié dans le cadre du coaching PPECF.
- Sur le volet formation en audit de certification, l'organisme de certification Bureau Veritas a organisé avec l'appui du PPECF au mois de Mars 2022, une première session de formation en « certification PAFC bassin du Congo », au bénéfice de 12 apprenants, ce qui porte le

nombre total de personnes formées dans le bassin du Congo, avec l'appui du PPECF à 128 personnes, soit 71% de plus que l'objectif visé ;

- S'agissant des aspects qualitatifs de l'exploitation forestière, la revue des rapports d'audits semble montrer une amélioration dans les pratiques d'exploitation EFIR ces 6 derniers mois, avec un taux de 14% pour les Demandes d'actions correctives (DAC) EFIR. En effet, depuis mai 2020, la proportion de DAC EFIR émises lors des audits de surveillance n'avait cessé d'augmenter, (effet du COVID 19 ?) et avait atteint le taux de 17%, au-dessus du seuil maximal de 15%, fixé pour cet indicateur.

Exemples de non-conformités (NC) récentes adressées à des entreprises :

<b>nov-21</b>	OLB 3	<b><i>OUVERTE</i></b>	Certaines prescriptions d'exploitation, notamment la pratique de l'abattage contrôlé et la mise en œuvre des opérations de débardage ne sont pas effectuées de manière entièrement satisfaisante
<b>janv-22</b>	06/21	<b><i>OUVERTE</i></b>	l'examen d'un échantillon de souches après abattage a fait apparaître la nécessité d'apporter des améliorations dans le travail des abatteurs de l'entreprise. En effet, les cas d'arraches importants sur les pieds abattus sont récurrents et presque systématiques. La nécessité d'un recyclage des abatteurs en abattage contrôlé est d'actualité.
<b>mars-22</b>	OLB 1	<b><i>OUVERTE</i></b>	L'entreprise ne respecte pas systématiquement les prescriptions d'abattage contrôlé lors des opérations de construction des routes

Notons déjà ici que la CgP travaille à maintenir cette tendance positive, à travers des « assistants numériques » de contrôles qui faciliteront le respect du référentiel RIL-C, en Afrique centrale (cf. Ligne 2.8.2.a : développement d'outils de suivi et d'évaluation de l'atteinte des objectifs, niveau entreprise-Action 2). De plus, un module "sécurité à l'abattage" par e-learning est désormais disponible en ligne, et comporte 5 leçons théoriques, 2 leçons pratiques (avec des [séquences en animation 3D](#)), 1 interface de visualisation 3D et des Quiz à la fin de chaque leçon.

## 2 Position du PPECF dans l'appui à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale

### 2.1 Intégration actualisée du module dans le programme de développement durable/cadre de référence stratégique

---

Le PPECF contribue activement à la composante « Gestion durable des forêts du bassin du Congo » du BMZ et initie des actions communes avec le programme Régional GIZ. Par ailleurs, le PPECF contribue à la mise en œuvre du plan de Convergence de la COMIFAC, notamment dans l'Axe prioritaire d'intervention n°2 (Gestion et valorisation durable des ressources) et plus précisément l'Objectif opérationnel 2.2.3 (Renforcer la légalité et promouvoir la certification forestière).

A noter qu'au mois de Mars 2021, la COMIFAC s'est doté d'un nouvel outil stratégique, « le Plan d'Opérationnalisation du Plan de Convergence (POPC) : *« De façon spécifique, le Plan d'opération du Plan de convergence (POPC) formule les principales actions à mener devant concourir à l'atteinte des objectifs et résultats attendus du Plan de convergence de la COMIFAC. Cet outil précise par types d'activités, les responsabilités, les échéances, les budgets, les sources potentielles de financement par axes et les conditions de succès ».*

S'agissant de l'objectif opérationnel 2.2.3 (cadre de référence du module PPECF) mentionné plus haut, les principales actions validées lors de la réunion des « Expert régionaux » COMIFAC/CEEAC sont reprises dans le tableau ci-dessous.

**Tableau :** Extrait du nouveau POPC de la COMIFAC (version validée par le comité Régional d'Experts du 1<sup>er</sup> au 4 Mars 2021, à Douala)

2.2.3 Objectif opérationnel 2.2.3. Renforcer la légalité et promouvoir la certification forestière														
Code	Activités prioritaires	Indicateurs de résultats /Cibles	Livrables/ Indicateurs d'activités	Echéance 5ans					Responsables	Autres acteurs	Mode	Budget USD	Source	
				1	2	3	4	5						
2.2.3.1 Résultat 2.2.3.1. Les systèmes de légalité et traçabilité des produits forestiers sont mis en place et opérationnels														
2.2.3.1.1	Faire un état des lieux et de fonctionnement des systèmes de vérification de la légalité et de traçabilité au niveau des pays	Cible : Au moins 7 pays d'Afrique Centrale dispose d'un système de vérification de la légalité des produits forestiers d'ici 2025 <sup>4</sup>	Rapport d'études	x	x					SEC	Etats /CNC / Secteur privé TRAFFIC	Consultants , réunions, ateliers et petites subventions	100'000	Budgets publics (50%) et PTF (50%)
2.2.3.1.2	Renforcer la mise en œuvre de système de légalité et de traçabilité dans les pays bois		Nombre de pays disposant d'un système de traçabilité	x	x	x					Etats / CNC	OSC, Secteur privé, TRAFFIC	Consultants , réunions, ateliers et petites subventions	500'000
2.2.3.2 Résultat 2.2.3.2. Les mécanismes d'incitation à la certification forestière sont développés et mise en œuvre														
2.2.3.2.1	Faire un état des lieux sur l'Etat de la Certification au niveau des pays en ressortant les bonnes pratiques	D'ici 2025, au moins cinq pays ont pris des dispositions internes pour faciliter le développement de la certification forestière	Rapport	x						SEC	Etats / CNC Secteur privé	Consultants , réunions, ateliers et petites subventions	100'000	Budgets publics (50%) et PTF (50%)
2.2.3.2.1	Développer un ensemble de mesures et mécanismes au niveau des pays incitant/facilitant à la certification		Note de politique, document de vulgarisation / marketing	x	x						Etats /CNC	OSC Secteur privé	fora, foire	400'000

<sup>4</sup> Echéance revue à 2025 et non 2020 comme initialement prévue dans le PC faute de disponibilité de données d'évaluation

## **2.2 Projets/ activités d'autres bailleurs dans le domaine d'intervention spécifique du module**

---

La situation des principaux programmes et projets (financements  $\geq 2$  Mio d'Euros) en cours dans la sous-région, en lien avec la gestion durable des forêts et la certification n'a pas été modifiée depuis de dernier semestre (Cf. rapport semestriel n°8 du PPECF).

### 3 Les développements dans le domaine de l'intervention (politiques, économiques, sociaux, etc.)

---

Au Cameroun, le Ministère des finances (MINFI) a organisé avec l'appui du PPECF (C234), du 07 au 09 décembre, dans les locaux de la Direction Générale des impôts (DGI), une première formation sur « *l'intelligence économique et la fiscalité forestière incitative* », au bénéfice des cadres des services impliqués dans la gestion des données forestières et fiscales (5 issus du PSRF ; 10 de la DGI 9 de la Direction Générale des Douanes ; 1 de la COMIFAC et 1 du PPECF). La formation a permis de renforcer leurs compétences en analyse et interprétation des données, de renforcer la sécurisation des recettes forestières, et fournir à l'Etat du Cameroun, des outils d'aide à la décision. Pour mémoire la disposition de la Loi de Finances 2021 introduit une légère différenciation du taux de la taxe d'abattement (3% contre 4%) en faveur des entreprises forestières certifiées « gestion forestière ».

Ainsi, le rapport de l'atelier transmis au PPECF, reprend les principales recommandations de l'atelier :

- aux agents de la Direction Générale des Impôts (DGI) et du Programme de Sécurisation des Recettes Fiscales (PSRF) :
  - ✓ dématérialiser les bases de données et les procédures de collecte ;
  - ✓ mettre sur pieds une plateforme commune d'échange d'informations entre la DGI, la DGD, le MINFOF et les autres producteurs de données forestières ;
  - ✓ renforcer le système de gestion d'information du PRSF ;
  - ✓ renforcer les capacités d'action des check-points (logistique, personnel, formation, mobilité, nombre, délocalisation, etc.).
- aux agents de la Direction Générale des Douanes (DGD) :
  - ✓ assurer une interconnexion des systèmes d'informations (MINFOF-DGD) ;
  - ✓ renforcer les capacités du personnel de la DGD à la reconnaissance des essences et des techniques de cubage.
- à la COMIFAC :
  - ✓ Solliciter un appui technique de l'OIBT pour actualiser les mercuriales et aider à l'adoption d'une liste commune de mercuriales partagée dans la sous-région.

Dans le prolongement de ce premier atelier, une deuxième session de formation a été tenue à Douala, du 7 au 10 mars 22, au siège de la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC), et ciblait principalement les services des impôts et douanes des autres pays de la zone CEMAC.

La même semaine, s'est tenue, à Douala, l'atelier du groupe de travail gouvernance forestières (GTGF) de la COMIFAC, en vue de préparer la participation des pays de la sous-région au prochain Congrès forestier mondial (15<sup>ème</sup> CFM) et à la 17<sup>ème</sup> session du Forum des nations unies sur les forêts (FNUF).

En république du Congo, le Ministère de forêts a tenu son engagement de mettre à la disposition des membres d'un groupe de Travail Multi-acteurs (chargé de valider les projets des textes d'approbation de la nouvelle loi forestière, y compris l'avant-projet de loi sur le partage de production (PdP) le rapport de l'étude FRMi. Ainsi, [les TdR des ateliers et le résumé de l'étude](#) ont été rendu public le 25 janvier 2022.

Pour rappel, les éléments méthodologiques relatifs au PdP, communiqués sous forme [d'un résumé](#), dans le cadre du XIV<sup>ème</sup> Comité conjoint de mise en œuvre (CCM) de l'Accord de partenariat volontaire de l'APV-Flegt, (24 et 25 novembre, à Brazzaville), proposaient deux approches : l'une avec PdP sur parc à bois, l'autre avec PdP sur pied.



## 4 Les objectifs du PPECF

### 4.1 Les objectifs et les groupes-cibles

---

Pour rappel, depuis septembre 2017, après une première phase de 60 mois, le PPECF, a priorisé les objectifs suivants :

- mettre en place des actions et des outils opérationnels au sein des entreprises à travers une démarche d'accompagnement technique sur le long terme (le coaching d'entreprises vers un certificat de leur choix) ;
- élargir l'offre de certification en proposant des appuis de formation (coaching) à la fois pour les certificats de gestion durable (FSC® et PAFC) mais également, pour les certificats de légalité (OLB, LS) ;
- s'adresser à des entreprises qui ont peu ou moins bénéficié des résultats du PPECF I, en particulier les entreprises nationales (secteur Sud Congo, par exemple) et les entreprises à capitaux asiatiques ;
- accentuer les actions en lien direct avec les aspects sociaux internes (conditions de vie, droits, santé, sécurité des travailleurs) et externes (développement local, prise en compte des peuples autochtones) qui sont généralement les points « à problèmes » dans les audits de surveillance de conformité à un schéma de certification (légalité ou gestion durable) ;
- améliorer le monitoring écologique des concessions certifiées, notamment par la mise en place de plans de gestion et de protection de la faune qui sont également, l'objet de demandes d'actions correctives récurrentes ;
- promouvoir des modèles d'exploitation compatibles avec la gestion durable et les faire connaître dans l'aval de la filière jusqu'aux consommateurs finaux ;
- proposer des interventions innovantes, centrées sur la mise à disposition d'outils numériques (tutoriels, logiciels, guides) rendant la certification plus accessible et facilitant la gestion qualitative d'une gestion durable, au quotidien.

A noter que pour éviter un risque de distorsion, d'oubli ou de prédominance de l'un ou l'autre objectif, la CGP s'efforce d'adopter un appui équilibré (grille d'évaluation des requêtes) à toutes les parties prenantes : les entreprises, les populations riveraines, les peuples autochtones, la recherche forestière, les Administrations, sans oublier les « *Sans voix* » représentés par les nombreuses espèces animales et végétales qu'il est absolument urgent et nécessaire de protéger.

## 4.2 Mesures/activités mises en œuvre pendant la période de référence

---






Remarques liminaires :

- 1) Le lecteur des rapports semestriels du PPECF est invité à se rendre régulièrement sur le site web du Programme à l'url suivante :

[http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html)

où, il trouvera les derniers termes de références et les nouveaux rapports intermédiaires ou finaux des interventions classées suivant les principes du standard de certification FSC® ®-FM.

- 2) Le code couleur des interventions en cours ou en préparation est inchangé :

	Intervention en phase avec le chronogramme et ne rencontrant pas de difficultés majeures ou avancée significative d'une activité ou d'une thématique
	Intervention prenant un léger retard ou rencontrant une difficulté sans risques majeurs
	Intervention en retard ou rencontrant une difficulté importante
	Intervention en risque de non-exécution
	Intervention clôturée

- 3) Certaines interventions présentées au 8<sup>ème</sup> rapport semestriel ne sont pas reprises dans ce rapport, en raison de leur trop faible avancement pour cette période (cf. codes couleurs jaune, orange, rouge) ou de leur arrêt noté dans les derniers rapports mensuels.

## 4.2.1 AXE I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place

### 4.2.1.1 Cadre

Indicateurs globaux PPECF:

I.1. les superficies certifiées selon FSC® ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha)

I.2. les superficies certifiées Légalité (FSC® -CW, OLB, VLC ou comparable) augmentent de 3 Mio. Ha.

#### ▪ **sur l'harmonisation du système de concession forestière dans le bassin du Congo**

Les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> rapports semestriels mentionnaient que le Gouvernement congolais, souhaitait mettre en place un nouveau régime d'exploitation qualifié de « Partage de production » aux règles contractuelles très différentes des concessions forestières.

Depuis près d'un an, la CgP a alerté le syndicat UNICONGO sur un point juridique important qui distingue les contrats de concessions, des contrats en Partage de production :

- les **conventions de concession**, qui confèrent à la société pétrolière concessionnaire (pour une substance donnée) un droit exclusif d'exploitation de nature immobilière<sup>2</sup>, quoique distinct de la propriété du sol.  
Le concessionnaire, qui exploite pour son compte et dispose en principe de l'ensemble de la production extraite, est redevable vis-à-vis de l'Etat des impôts de droit commun (notamment l'impôt sur les sociétés)<sup>3</sup> ainsi que d'une ou plusieurs redevances spécifiques (redevance minière proportionnelle, redevance superficielle, etc.)<sup>4</sup>.
- les **contrats de partage de production (CPP)**, ayant la nature juridique de contrats d'entreprise définissant le cadre d'une prestation de services et ne conférant pas à leur titulaire de droit de nature immobilière<sup>5</sup>.  
Dans ce contrat, la société pétrolière cocontractante recherche et exploite pour le compte de l'Etat une substance sur un périmètre défini en contrepartie d'une rémunération « en nature »<sup>6</sup>.  
En cas de découverte d'un gisement, la société pétrolière aura ainsi droit à une quote-part en nature de la production représentative (i) du remboursement de ses coûts engagés et (ii) de sa rémunération.

Ce nouveau régime d'exploitation a clairement pour but, d'intensifier le prélèvement à l'hectare, pour que le secteur forestier devienne plus contributif au PIB national<sup>5</sup>.

Dans sa mise en œuvre, la CgP craignait de voir la concession forestière accessible à d'autres opérateurs que le concessionnaire, munis d'« autorisations » d'exploitations, qui pour des essences dédiées à l'exportation, qui pour des essences dédiées au marché national ou régional, qui pour un marché de niche (ébène, etc.).

<sup>5</sup> Actuellement estimé à 5 %.

Quelques en soient les modalités, ce nouveau régime de production, va poser immanquablement de grosses difficultés à la certification FSC-FM/PAFC, à commencer par la définition du périmètre de responsabilité de l'entité à certifier, puisque les droits d'exploitation, ne pourraient plus nécessairement être superposés à un espace géographique concédé à une seule entité juridiquement responsable, le concessionnaire.

Néanmoins, l'étude FRMi sur la mise en œuvre du Partage de production [validée courant février 22 par le Gouvernement et actuellement communiquée au secteur privé], ne semble pas modifier le « droit foncier » attaché au statut de concessionnaire. Cependant, il lui imposerait, une obligation d'exploiter des soi-disant volumes actuellement non valorisés<sup>6</sup> (volet 2), pour approvisionner des opérateurs non concessionnaires (INC).

**Le PdP en 6 lignes directrices (1)**

**1. Restructuration et augmentation des revenus de l'Etat**

- Générer des revenus via le PdP et par la vente de bois sur un marché national Grume

**2. Sécurisation des acquis de transformation des opérateurs existants**

- Négociation avec l'Etat des termes du PdP dans une logique de maintien des volumes transformés par les opérateurs économiques existants, gestionnaire forestier disposant d'unité industrielle

**3. Valorisation des volumes non exploités ou non transformés**

- Mobilisation des volumes actuellement non valorisés et/ou non transformés (grumes actuellement exportées) par l'État vers de nouveaux industriels et le secteur artisanal, dans le respect des plans d'aménagement

Code Forestier 2020 : « Partage de Production » 12

<sup>6</sup> On touche là, à la difficulté d'exploiter de nouvelles essences (LKTS) qui malgré de nombreuses tentatives des concessionnaires, n'ont pas réussi, à quelques exceptions près, à s'installer sur les marchés exports.



## Le PdP en 6 lignes directrices (2)

- 4. Marché national de la Grume :**
  - Vente de ces volumes au profit de l'État, sous forme de grume sur parc à bois, situé dans les UFA vers de nouveaux industriels spécialisés et non forestiers (=> ZES), les opérateurs économiques titulaires de titres d'exploitation d'autres UFA et le secteur artisanal
- 5. Rémunération des prestations de Gestion / Exploitation Forestière :**
  - Rémunération des opérateurs économiques titulaires de titres d'exploitation sur les UFA pour leurs prestations de gestion et exploitation forestière relatives à ces volumes
- 6. Une structure dédiée 'Partage de Production'**
  - Mise en place d'une structure dédiée à l'organisation et à la coordination des différents processus relatifs au Partage de Production, dans un format Partenariat Public-Privé

Code Forestier 2020 : « Partage de Production » 13

Pour l'heure, le syndicat UNCONGO a formulé ses premières recommandations :

- le dialogue avec les autorités, ainsi que la mobilisation des moyens permettant de mener les études d'impact, sont essentiels pour prendre en compte les objectifs des Etats d'approvisionner les marchés nationaux et assurer la transformation plus poussée du bois, etc.) ;
- initier le régime de partage de production de manière très progressive, sur des volumes qui iraient crescendo sur le moyen terme.
- assurer avant tout la viabilité des investissements humains et matériels que réclameront les nouvelles orientations. Ces investissements sont, de fait, au cœur du débat (le financement reste le souci majeur des industriels forestiers). La position du MEF a été, sur ce sujet, que les sociétés qui ne jouent pas le jeu, pourraient se voir retirer le titre.
- au-delà des investissements inhérents aux entreprises, les investissements de structure doivent également faire partie de l'équation pour que toute la chaîne logistique puisse être assurée. Cette chaîne logistique n'est pas que du ressort des industries forestières.

Auxquelles, la CgP ajoute les conseils suivants:

- exiger comme première revendication vis-à-vis de l'Administration, qu'aucun décret d'application de la loi 33-2020 du 8 juillet portant code forestier, ne puisse être pris, sans la participation du Secteur professionnel ;
- se doter rapidement, d'un outil de simulation économique, permettant à la profession de vérifier à partir de données issues des comptabilités d'entreprises, la cohérence de tous les paramètres et données sur lesquels, repose l'étude du cabinet FRMi ;
- établir au plus vite, les TDR relatifs à des expertises contradictoires de l'étude FRMi et des risques qu'elle peut faire porter à la filière.



▪ **sur la délégation des Etats au secteur privé pour assurer une gestion forestière selon leurs réglementations**

Pour introduire le sujet, reprenons une partie du préambule de ce rapport :

***“De l’ingérence à la pression commerciale comme vecteur de l’influence Environnement<sup>7</sup>”***

*Fin 2021, la CE a présenté un projet de règlement contre la « déforestation importée », lequel prohiberait l’importation de produits agricoles et forestiers impliqués dans la déforestation et la dégradation. Au regard des enjeux d’ingérence, il va plus loin que le RBUE dans la mesure où il se base sur une définition de la forêt (celle de la FAO) qui n’est pas retenue par un certain nombre de pays dans leurs propres législations. Il en va de même pour d’autres dispositions essentielles (dates de prescription de la déforestation, définition de la dégradation ...) qui auront des impacts importants sur le commerce de denrées agricoles (soja, cacao, huile de palme ...) avec de grands pays tout à la fois agricoles et forestiers (Brésil, Côte d’Ivoire, Indonésie...).*

*Si ce futur règlement sur la déforestation importée risque de provoquer des conflits et des représailles commerciales, on se trouve ici moins en présence d’une problématique d’ingérence que dans une affirmation de souveraineté d’une puissance importatrice sur ce qu’elle entend autoriser sur son marché.*

*Tout se passe donc comme si, dans les relations internationales, on était progressivement passé de l’ingérence environnementale directe à travers des conditionnalités (somme toute peu efficaces) à des logiques de « clubs » s’appuyant sur la souveraineté commerciale de puissances importatrices. Le paradoxe est que cette approche visant, malgré tout, à influencer les politiques environnementales de pays tiers, suppose des nations importatrices continuant à importer des produits, comme le soja ou l’huile de palme, qu’une partie croissante de leurs opinions rejette ou voudrait voir substitués par des productions locales.”*

Ainsi, [une proposition de loi](#) a été transmise au Parlement européen, visant à encadrer les marchés des produits associés [commodities] à la déforestation (EU n° 995 /2020), dans laquelle, les principes de due diligence seront renforcés par un fichier européen d’enregistrement de due diligence. Notons, malgré tout, que ce nouveau texte ne reconnaît pas encore pleinement la valeur des certificats privés tierce partie, alors que plusieurs pays d’Afrique centrale n’hésitent plus à en faire une preuve pour obtenir une fiscalité forestière allégée (Gabon et sans doute Congo dans un proche avenir).

---

<sup>7</sup> Extrait de l’article du chercheur Alain Karsenty (CIRAD) <Métamorphoses de « l’ingérence environnementale » : le cas des forêts>, paru dans la revue des deux mondes.

- *Article 31: "Register" Information system*

Article 31 requires the Commission to establish an information system, through which due diligence statements foreseen under Article 4(2) need to be made available to competent authorities.

Paragraph 2 lays down the minimum required functions of the system, including *inter alia* its connection with customs via the EU Single Window Environment for Customs. Paragraph 3 confers upon the Commission the task to establish the rules on the functioning of the system via implementing act.

Paragraphs 4 and 5 concern access to the information system. As a central data base for the implementation of the Regulation, operators and traders as well as competent authorities shall have access, the details of which will depend on their obligations. A wider public shall also have access to the data, in an anonymised way.

- *Article 4: obligations of operators*

Article 4 defines the obligations for operators under the Regulation. It describes the due diligence procedure and thus serves as the general rule on obligations of operators. Paragraph 1 places on operators the obligation to perform due diligence for all relevant commodities and products to ensure their compliance with the prohibition of Article 3(a) and (b) and to submit a due diligence statement prior to placing them on the Union market or exporting therefrom. The necessary information required by the due diligence statement is spelled out in Annex II.

Système d'informations, dans lequel, la responsabilité des opérateurs et traders y est à nouveau réaffirmée, comme centrale :

Cependant, on peut s'interroger sur la nouvelle orientation de la République du Congo, qui, à travers sa future *Société nationale forêt pour le partage de production* (SNF-PP) risque de ne plus pouvoir intégrer les dernières exigences des standards de certification de gestion durable, préférant suivre son objectif de doubler la contribution du secteur forestier au PIB national<sup>8</sup>. Ce pilotage « administratif » de la filière, par l'Etat, pourrait en effet, s'affranchir peu à peu, des principes de gestion durable, pour assurer, en priorité, l'approvisionnement d'opérateurs industriels non concessionnaires (des scieries principalement) installés ou non dans des zones spéciales économiques (zones franches), au fur et à mesure de leurs besoins grandissants en grumes.

Conversely, large traders that are not SMEs are subject to the same obligations as operators (paragraph 5). Therefore, large traders have to submit a due diligence statement according to Article 4, thereby becoming liable for compliance of the relevant commodity or product with this Regulation. Moreover, they are subject to the same due diligence procedure than operators: in addition to the gathering of information, they have carry out risk assessment according to Article and, where necessary, risk mitigation according to Article 10. Traders that are SME are dispensed from these obligations. Likewise, large traders are subject to the same checks on operators as foreseen in Article 15, whereas traders that are SME are subject to checks referred to in Article 16.

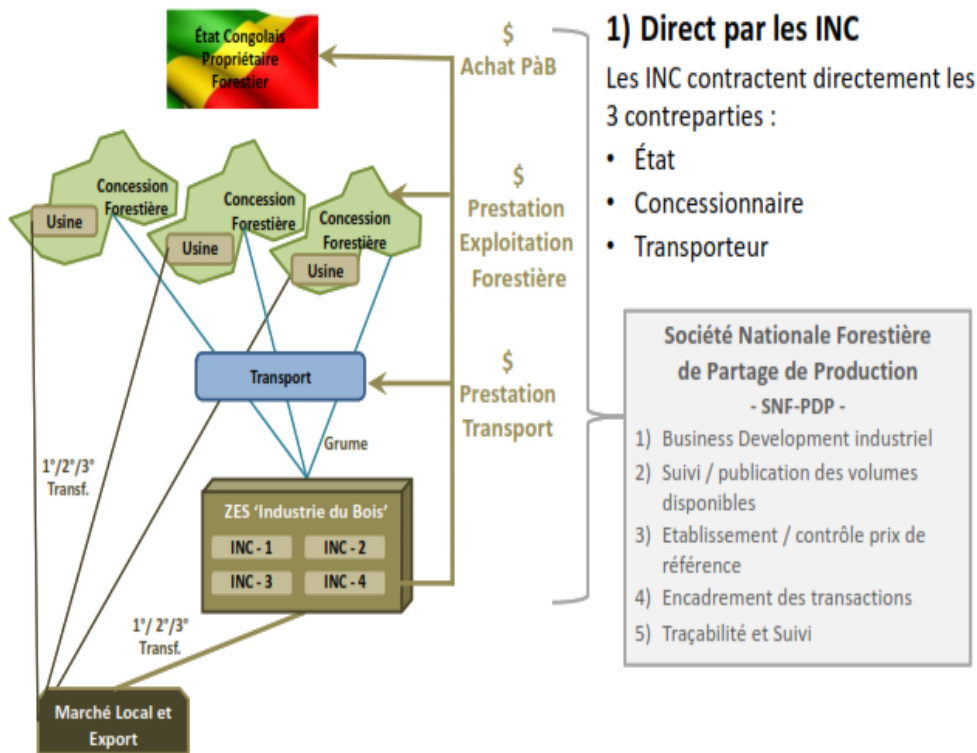
---

<sup>8</sup> Aujourd'hui, la contribution du secteur forestier au PIB, est estimée à 5 %.



Le schéma ci-dessous illustre les prérogatives de la SNF-PP présentées au secteur privé, courant février 22 :

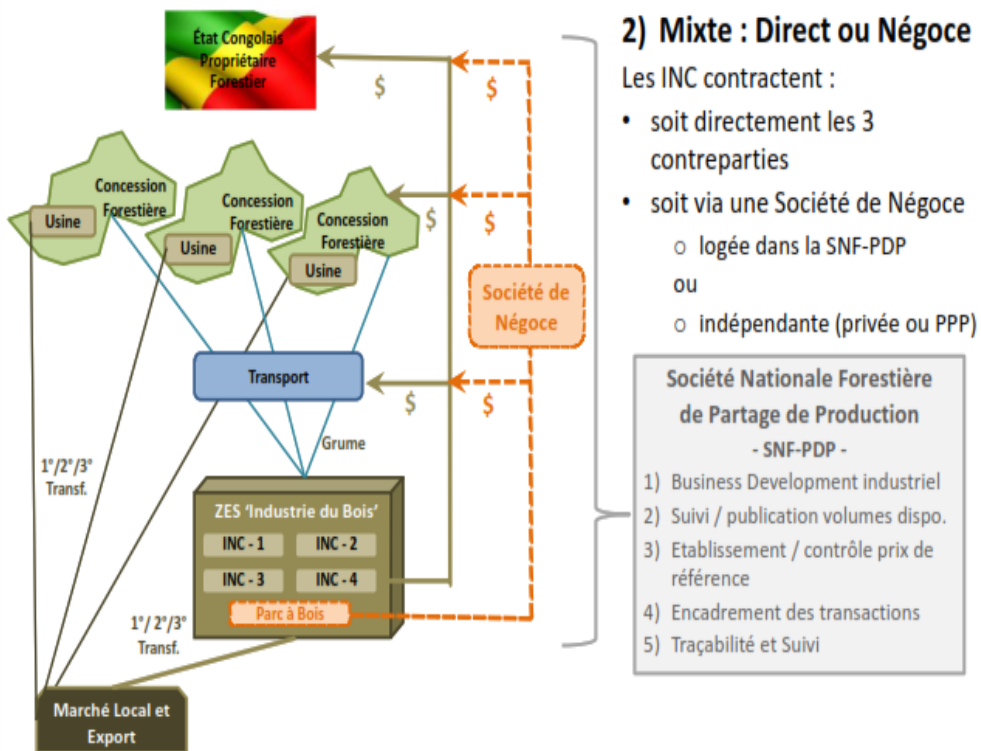
### Modèle Transactionnel (option 1)



- 1) Direct par les INC**
- Les INC contractent directement les 3 contreparties :
- État
  - Concessionnaire
  - Transporteur
- Société Nationale Forestière de Partage de Production - SNF-PDP -**

  - 1) Business Development industriel
  - 2) Suivi / publication des volumes disponibles
  - 3) Etablissement / contrôle prix de référence
  - 4) Encadrement des transactions
  - 5) Traçabilité et Suivi

### Modèle Transactionnel (option 2)



- 2) Mixte : Direct ou Négoc**
- Les INC contractent :
- soit directement les 3 contreparties
  - soit via une Société de Négocie
    - logée dans la SNF-PDP
    - ou
    - indépendante (privée ou PPP)
- Société Nationale Forestière de Partage de Production - SNF-PDP -**

  - 1) Business Development industriel
  - 2) Suivi / publication volumes dispo.
  - 3) Etablissement / contrôle prix de référence
  - 4) Encadrement des transactions
  - 5) Traçabilité et Suivi

Tandis que le Gabon maintient, pour le moment, sa volonté de faire certifier tierce partie, l'ensemble de ses entreprises forestières, à travers une loi de finance, très incitative

### III. TAXES SPECIFIQUES

#### Chapitre 1 : Fiscalité forestière

##### Section 2 : Taxe de superficie

#### 2) Tarifs de la taxe

« **Article 318 nouveau** : Le tarif de la taxe de superficie est fixé à :

- 300 FCFA pour les concessions certifiées FSC ou PAFC/PEFC ;
  - 600 FCFA pour les concessions certifiées légalité ;
  - 800 FCFA pour les concessions non-certifiées. ».
- (Le reste sans changement)

qui continue à pousser les entreprises forestières du Gabon vers le PPECF pour obtenir, son aide dans l'acquisition, dans les meilleurs délais, d'un certificat de légalité leur permettant de réduire la taxe de superficie de 800 FCFA à 600 FCA, ce qui pour une concession moyenne de 200.000 ha, représente un allègement fiscal de 60.000 euros par an.

Néanmoins, il faut noter que le [nouveau code forestier](#) Gabonais, mentionne dans son Titre XII, le partage de production, comme modalité possible d'un partenariat avec l'Etat.

### Titre XII : Des dispositions économiques et financières

**Article 360** : Les régimes économiques d'exploitation forestière et les activités de transformation du bois sur le domaine privé de l'Etat sont :

- le régime d'imposition directe.
- le régime du partage de la production ;
- la régie.

**Article 361** : Le régime d'imposition directe est celui dans lequel le titulaire d'un permis d'exploitation exploite directement sa parcelle forestière. Il est soumis au régime fiscal de droit commun.

**Article 362** : Le régime de partage de production consiste en la répartition de la production totale de grumes entre le bénéficiaire d'un permis d'exploitation et l'Etat. Il est soumis à un régime fiscal spécifique.

Cette répartition de la production de grumes se fait en tenant compte du volume exploité de chaque essence de l'assiette annuelle de coupe et des charges d'exploitation y afférentes.

Les modalités d'organisation du partage de production sont déterminées par le contrat de partenariat.

Evidemment, l'article 362 du nouveau code forestier gabonais a mis immédiatement le syndicat UFIGA en alerte et motivé une requête auprès du PPECF pour l'aider à mesurer les éventuels avantages et inconvénients de ce nouveau régime de production, qui est, rappelons-le, étroitement lié à l'interdiction d'export de grumes que la CEMAC veut imposer à l'horizon 2023, couplée au développement de zones franches sensées attirer des investissements industriels dans la sous-région.

A noter que de nombreux partenaires institutionnels (OIBT, UE, CAFI, CEEAC, KfW, AFD, BAD) souhaiteraient, à la faveur de ces réformes forestières, voir une fiscalité « verte » à la « Gabonaise » s'étendre à tous les pays forestiers d'Afrique centrale.

#### ▪ **sur la progression des superficies certifiées**

L'action du PPECF consiste à soutenir la certification vérifiée tierce partie, comme outil de gestion reconnu par les marchés et les gouvernements, notamment, en facilitant l'offre de standards de certification toujours plus exigeants, surtout vis-à-vis des nouveaux critères et indicateurs de biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique.

#### 4.2.1.2 Activités

### **Ligne 1.1 : soutien à la certification de légalité vérifiée tierce partie**

#### **1) Suivi de l'évolution des politiques gouvernementales, encadrant la filière :**

Comme mentionné plus haut, au Congo, la Loi n° 33-2020 portant Code Forestier, promulguée le 8 juillet 2020, et l'étude FRMi sur la mise en œuvre du Partage de production, soulèvent une grande inquiétude sur l'avenir des certificats FSC-FM, chez les grands concessionnaires FSC-FM, opérant dans le nord Congo (CIB, IFO, Rougier Mokabi).

Inquiétude légitime à en juger l'occurrence du mot <certification> qui se limite, dans tout le document de l'étude FRMi, à la seule phrase ci-dessous, qui sonne, dans sa formulation très timide, comme un avertissement que le nouveau régime en partage de production ne fera pas grand cas de la certification de gestion durable FSC-FM ou PAFC.

prix de référence standard pour l'ensemble du pays ou par zone toute certifiée.

Une prime pour les concessionnaires certifiés serait pertinente et à envisager en concertation avec les CI et INC.



Il est possible qu'en effet, l'intensification de l'exploitation recherchée par le Gouvernement ne permette plus aux grandes entreprises certifiées du Nord Congo de respecter les principes-critères-indicateurs du FSC-FM (ou du futur PAFC Bassin du Congo). Nous assisterions alors à un déclasserment progressif de plusieurs millions d'hectares en certification légale (OLB, LS), pour satisfaiun choix économique décidé par l'Etat.

Pour l'heure, le PPECF continue à promouvoir la certification tierce partie, dans le bassin du Congo, par le développement du standard PAFC-Bassin du Congo.

**Ligne 1.2 : soutien au PAFC régional**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C128 & C142	Tous	PEFC Intl.	180	6/06/18	5/01/19	42 mois (+16 mois)	Nov. 2023 (Avenant)
Contribution PPECF € : 378 250 (C128) & 119 200 (C142)			Budget total € : 378 250 (C128) & 119 200 (C142)				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Schéma de certification régional PAFC avec des versions en français et en anglais ;</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaissance du schéma régional PAFC avec son standard régional de gestion forestière et ses annexes nationales par le PEFC Council ;</li> </ul>			

Officiellement, la reconnaissance du schéma PAFC-BC a été annoncée fin décembre 2021 (voir l'annonce ici <https://pafc-certification.org/le-schema-pafc-bassin-du-congo-est-reconnu-par-le-pefc-council/>). **Le schéma PAFC-BC est donc entré en vigueur le 01 Janvier 2022.**

Pour ce qui concerne l'accréditation pour le schéma PAFC-BC, le COFRAC a opté de transférer le dossier d'accréditation du Bureau Veritas (BV) à TUNAC, pour l'accréditer sur les 3 pays actuels du PAFC-BC.

Par ailleurs, courant décembre 2021, Control Union (organisme de certification) a également, manifesté son intérêt à se faire accréditer pour certifier des entreprises sous le label PAFC-BC. A noter cependant, que Control Union (CU) sollicite une accréditation délivrée par un autre organisme nommé ACCREDIA, auquel le rapport d'évaluation du schéma PAFC-BC a été transmis. L'accréditation ACCREDIA devrait couvrir les trois pays actuellement concernés par le schéma PAFC-BC.

En ce qui concerne les formations d'auditeurs <PAFC-BC>, des échanges avec BV, ont permis de s'accorder sur les modalités de sélection des candidats. L'appel à candidatures a été lancé en février et la sélection des candidats se fera entre BV et le PPECF.

La première formation sera organisée à Douala du 28 Mars au 01 Avril 2022 (voir annonce formation à l'url <https://pafc-certification.org/formation-auditeur-bureau-veritas-a-venir/> et [https://www.atibt.org/files/upload/PAFC/FORMATION\\_-BUREAU\\_VERITAS\\_-\\_2022.pdf](https://www.atibt.org/files/upload/PAFC/FORMATION_-BUREAU_VERITAS_-_2022.pdf))<sup>9</sup>.

Rappelons enfin, qu'en août 2021, le projet PAFC-BC a été contacté par des responsables de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), pour étendre l'extension du schéma PAFC-BC aux autres pays, membres de la CEMAC (RCA, Guinée Equatoriale, Tchad).

Ainsi, il a été proposé à la CEMAC que les aspects techniques de l'extension de PAFC-BC soient financés par le PPECF, la partie communication/lobbying, promotion politique ainsi que les actions concernant la Guinée Equatoriale seraient pris en charge par la CEMAC.

**Action2 : Développement d'outils pour la prise en compte des problématiques carbone et GES en exploitation forestière certifiée PAFC BC**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C235	Tous	TEREA	287	9/11/21	22/09/21		
Contribution PPECF € : 84 600			Budget total € : 98 720				

<sup>9</sup> Les candidats sélectionnés contribueront pour 20% du coût de la formation, 80% étant financé par le PPECF.

Principaux résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R1 : disposer d'un état des connaissances relatives (i) aux stocks de carbone forestier et (ii) à la quantification des émissions de GES au sein des entreprises d'exploitation forestière adapté au contexte du bassin du Congo ;</li> <li>▪ R2 : élaborer un outil d'évaluation des émissions de GES, dans le cadre de l'activité d'une entreprise d'exploitation forestière, permettant de répondre à l'exigence 7.3.1 de la norme de gestion forestière PAFC Bassin du Congo ;</li> <li>▪ R3 : élaborer une méthodologie de cartographie des stocks de carbone relatif, au sein d'une concession forestière, permettant de répondre à l'exigence 7.3.2 de la norme de gestion forestière PAFC Bassin du Congo.</li> </ul>

Ce contrat a pour objectifs d'élaborer des guides d'interprétation nationaux, ainsi qu'un guide <carbone et gaz à effet de serre> pour répondre à l'indicateur spécifique du standard PAFC :

« 7.3. L'organisation minimise les impacts négatifs sur les stocks de carbone forestiers et les émissions de GES afin de préserver la capacité des forêts à stocker et séquestrer le carbone sur le moyen et long terme.

(Exigence) 7.3.1 L'organisation doit réaliser un bilan des émissions des GES sur l'ensemble de ses activités incluses dans le domaine d'application du SGFD, identifier et mettre en œuvre des mesures d'atténuation appropriées de ses émissions de GES, selon les directives y relatives en annexe 2.

(Exigence) 7.3.2 L'organisation doit produire une cartographie des stocks de carbone estimés de l'UGF, qui inclut a minima les stocks de carbone aériens et identifie les stocks de carbone particulièrement importants. Les directives pour cette cartographie sont indiquées en annexe 2. »

Ce qui va nécessiter, pour les concessionnaires, d'être à même :

- d'élaborer une cartographie des stocks de carbone aériens estimés de l'Unité Forestière de Gestion (non exhaustif mais adapté au contexte et objectifs opérationnels de l'outil) ;
- d'identifier les stocks de carbone particulièrement importants ;
- d'établir une quantification des émissions de GES de leurs activités d'exploitations forestières et d'en faire le monitoring en vue d'identifier et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation appropriées.

### Ligne 1.3 : soutien au bureau FSC® & motion n° 65 & n° 34 & FSC-PRO-30-006

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C136	Tous	FSC Intl.	188	9/08/18	11/12/18	22 mois (+13 mois)	Oct 2021 (Avenant)
Contribution PPECF € : 349 958			Budget total € : 539 726				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Finalisation des Normes Nationales FSC ® ;</li> <li>▪ Mise en œuvre de la Motion 34 / 2017 ;</li> <li>▪ Mise en œuvre de la Procédure FSC ® pour les Services Ecosystémiques ;</li> <li>▪ Etude en vue de rétributions aux forestiers responsables de finance carbone et PSE ;</li> <li>▪ Campagnes de promotion auprès des décideurs européens ;</li> <li>▪ Appui aux communautés locales et aux populations autochtones</li> <li>▪ Formation d'auditeurs régionaux.</li> </ul>							



**Action 2 : valoriser les services écosystémiques des forêts du bassin du Congo**

n° Contrat	Bénéficiaire (s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C236	Tous	FSC	265	9/11/21	21/04/22	22 mois	10/11/23
Contribution PPECF € : 142.267			Budget total € : 296.389				
Principaux résultats attendus / objectifs							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Procédure des Services Écosystémiques (FSC PRO-30-006) est testée dans deux concessions dans au moins deux pays différents du bassin du Congo, couvrant au moins deux services écosystémiques différents (carbone, biodiversité, protection des bassins versants) ;</li> <li>▪ les opportunités et contraintes (conceptuelles, techniques, légales, institutionnelles, administratives, et en ressources et capacités ) liées la mise en œuvre de la FSC PRO-30-006 sont évaluées , ainsi que celles en lien avec l'accès des communautés aux bénéfices supplémentaires générés par les concessionnaires par l'entremise des mécanismes établis dans les cahiers de charges des compagnies forestières ;</li> <li>▪ des bénéfices aux communautés et des contributions au développement socioéconomique local sont assurés ;</li> <li>▪ des manuels et des outils adaptés au contexte du Bassin du Congo sont développés, pour une mise en œuvre clé en main de la Procédure qui facilitera sa réplication dans d'autres concessions, à l'occasion des prochains audits de surveillance ;</li> <li>▪ les meilleures façons de communiquer et de commercialiser les déclarations de services écosystémiques auprès de sponsors, investisseurs et autres parties prenantes potentiels sont testées.</li> </ul>							

Pour rappel, en phase I, le PPECF a permis au FSC® de décliner la norme régionale du standard FSC-FM, au niveau national.

Aujourd'hui, une troisième subvention au FSC® [C236] a intégré le nouvel objectif de délivrer une attestation pour services écosystémiques rendus, qui pourrait être jointe à l'audit initial ou de surveillance FSC® -FM.

Le FSC® cherche ainsi, à augmenter la valeur des forêts du bassin du Congo, autour d'une reconnaissance pour services écosystémiques rendus par les concessionnaires certifiés.

Ainsi :

- le FSC® reconnaît cinq catégories de services écosystémiques fournis par les forêts certifiées : la conservation de la biodiversité (ES1), la séquestration et le stockage du carbone (ES2), les services liés aux ressources en eau (ES3), la conservation des sols (ES4) et les services récréatifs (ES5) ;
- les normes de gestion forestière du FSC®<sup>10</sup> exigent des gestionnaires des forêts qu'ils prennent des mesures pour protéger ces services. Ainsi, ces gestionnaires certifiés jouent déjà un rôle important dans la protection et la gestion des services écosystémiques au sein de leurs forêts ;
- la capacité des détenteurs de certificats à communiquer et à revendiquer des avantages compétitifs pour la société serait renforcée, à un moment où de nombreuses parties prenantes accordent une attention croissante aux services éco-systémiques de grands espaces forestiers d'Afrique centrale.

<sup>10</sup> Afin de permettre la reconnaissance de cela, en mai 2018, le FSC® a introduit un module optionnel pour les détenteurs de certificats FM, appelé la Procédure pour les services écosystémiques (FSC® PRO-30-006). Cet outil devrait offrir de multiples avantages, en complément des normes nationales de gestion forestière du FSC®.

Assez logiquement, les concessionnaires certifiés FSC® (Precious Wood, Rougier, IFO<sup>11</sup>) opérant dans le Bassin du Congo ont vu là, une possible opportunité d'améliorer leur valeur<sup>12</sup> et leur rentabilité, face aux nouvelles taxes et exigences d'exploitation qui leur sont imposées. Ils ont donc manifesté leur soutien à la procédure [FSC® PRO-30-006](#) dont le succès sera étroitement lié à la fiabilité des données utilisées et communiquées.

La subvention C236 va permettre, sur une période de 24 mois, de :

- tester la procédure des services écosystémiques du FSC® dans au moins deux concessions dans au moins deux pays du bassin du Congo, couvrant au moins deux services écosystémiques différents (carbone, biodiversité, protection des bassins versants), sélectionnés en fonction des priorités des détenteurs de certificat ;
- évaluer les opportunités et contraintes (conceptuelles, techniques, légales, institutionnelles, administratives, et en ressources et capacités ) liées la mise en œuvre de la FSC® PRO-30-006, ainsi qu'en lien avec l'accès des communautés aux bénéfices supplémentaires générés par le concessionnaires par l'entremise mécanismes établis dans les cahiers de charges des compagnies forestières en matière de contribution au développement socioéconomique local ;
- développer des manuels et outils adaptés au contexte du Bassin du Congo pour une mise en œuvre pratique de la procédure de façon à la reproduire dans d'autres concessions.

### Action 3 : accompagnement des sociétés certifiées au « Focus Forest FSC »

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C232	Tous	ATIBT	292	9/11/21	23/11/21	14 mois	17/01/23
Contribution PPECF € : 156 713			Budget total € : 362 681				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R1 : les résultats du Focus Forests intègrent les recommandations des membres certifiés de l'ATIBT ;</li> <li>▪ R2 : les motions proposées par l'ATIBT et ses membres intègrent les résultats du Focus Forests et font l'objet d'un consensus auprès des membres FSC pour faire évoluer les dispositions de la motion 65 ;</li> <li>▪ R3 : Les autres motions proposées en AG et leur modalité de mise en œuvre sont acceptables pour le secteur privé.</li> </ul>							

<sup>11</sup> Actuellement, six concessionnaires certifiés FSC® ® opèrent dans trois pays du bassin du Congo. Ensemble, ils gèrent ~5,4 millions d'hectares de forêt tropicale naturelle, soit <10% de la forêt affectée à la production de bois dans ces trois pays. Le gouvernement gabonais devrait bientôt exiger la mise en œuvre d'une version de la méthode RIL-C pour minimiser les émissions de carbone des opérations d'exploitation forestière dans les concessions. Les concessionnaires certifiés FSC® auront la possibilité de quantifier leurs contributions individuelles à la stratégie de réduction des émissions de carbone du gouvernement gabonais en utilisant la procédure des services écosystémiques du FSC®. Par ailleurs, tous les concessionnaires certifiés FSC® ont mis en œuvre des projets de surveillance de la biodiversité avec des ONG environnementales comme le WWF et le WCS, qui pourraient, à leur tour, être reconnus par la procédure des services écosystémiques. La Procédure FSC®-PRO-30-006 pourrait également valider les services de protection des bassins versants et le lien avec le cycle hydrologique à l'échelle continentale.

<sup>12</sup> Aujourd'hui, on estime que la valeur d'une société est pour environ 30 % dans son image.



Courant septembre 2021, le PPECF a été sollicité par l'ATIBT pour appuyer son adhésion au nouveau groupe **Focus Forests**<sup>13</sup>, récemment créé par le board FSC® à Bonn.

La mission de ce nouveau groupe est d'utiliser l'expérience du FSC®, notamment, la protection des HVC à l'intérieur des UFA certifiées, comme base de discussions pour atteindre un consensus<sup>14</sup> sur le concept <Intact forest landscape> qui fait toujours débat.

Ainsi, le FSC® espère-t-il arriver à un accord sur la façon dont devrait s'appliquer la motion n° 65, qui reste un obstacle majeur pour certaines sociétés forestières (en RDC surtout) qui ne peuvent s'engager économiquement à la mettre en application et sont donc, en quelque sorte, bloqués sur une certification de niveau moindre (OLB, LS).

S'agissant de l'agenda de l'ATIBT, elle espère avec le concours du PPECF, arriver à :

- obtenir soit le retrait, soit un aménagement significatif de la Motion 65 compatible avec le développement des entreprises certifiées du bassin du Congo, par une appropriation par le groupe Focus Forests d'un maximum de recommandations des membres certifiés de sa Commission de certification ;
- un consensus parmi les membres de l'AG pour modérer la motion 65, selon des critères et indicateurs adaptés aux grands biomes forestiers de l'Afrique centrale ;
- ce que ces adaptations, prises en AG FSC® prochaine à Bali, ne soient plus, un frein au développement de la certification FSC® -FM dans le Bassin du Congo, par son acceptation par le secteur privé.

L'action étant principalement pilotée par l'agenda du FocusForest, la CgP pourra donner un point d'étape courant septembre 2022.

---

<sup>13</sup> <https://www.atibt.org/fr/news/12941/FSC-met-a-jour-le-projet-forets-de-grande-valeur-desormais-renomme-focus-forests>

<sup>14</sup> Les six dernières années de discussion sur les IFL au sein du FSC® ont montré à quel point il est difficile de parvenir à un accord entre les membres du FSC® sur ce que devraient être les règles de protection. Cela rend nécessaire un dialogue constructif, fondé sur des définitions, des valeurs et des visions claires.

## 4.2.2 AXE II : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée

### Rappel des Indicateurs globaux du PPECF II et PPECF III :

- I.1. les superficies certifiées selon FSC® ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha).
- I.2. les superficies certifiées Légimité (FSC® -CW, OLB, VLC ou comparable) augmentent de 3 Mio. Ha.
- I.6. Les Demandes d'Actions Correctives de procédures EFIR, émises lors d'audits de surveillance et de renouvellement représentent moins de 15% du nombre total de DACs.
- I.8. au moins 50% des concessions forestières certifiées (tous certificats confondus) mettent en œuvre un plan d'appui spécifique (et de qualité) en faveur des Peuples autochtones.
- I.9. au moins 50 % des entreprises certifiées suivant des standards de « Légimité » mettent en œuvre des actions sociales conformément aux exigences de la certification.
- I.10. au moins 75 % des entreprises certifiées FSC® ou PEFC/PAFC réalisent et mettent en œuvre de gestion de faune.
- I.11. au moins 50 % des entreprises certifiées suivant des standards de « Légimité » mettent en œuvre un plan d'action de faune.

### ▪ Sur l'appui à la bonne gouvernance forestière

#### Ligne 2.1 : respect des lois

##### Action 1 : respect des lois

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C123	Tous	Conservation Justice	167	9/10/17	5/12/17	40 mois (+12mois)	Mars 2022 (Avenant)
Contribution PPECF € : 150. 000			Budget total € : 450. 000				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ collecte des informations dans la perspective de produire des preuves à l'encontre des exploitants forestiers illégaux,</li> <li>▪ assiste technique aux autorités dans l'interpellation des exploitants illégaux et instruction en justice,</li> <li>▪ aide au suivi des opérations,</li> <li>▪ communication des informations sur ses opérations aux organes de presse,</li> <li>▪ formations destinées autant aux forces de l'ordre, aux douanes, aux magistrats et aux Eaux et Forêts.</li> </ul>							

Le mode opératoire de ce contrat, reste toujours le même : développer un réseau d'informateurs dans les communautés villageoises sur deux zones du Gabon :

- au nord, l'Action est conduite par un juriste communautaire, et généralement appuyée par Gabon Vert et par l'ONG Brainforest (depuis septembre 20) ;
- au sud, l'Action est menée en collaboration avec l'ONG Muyissi Environnement qui est pleinement engagée dans la défense des droits des populations.

Ainsi, sur la période reportée, 15 missions ont été commanditées dans 4 provinces et sur 101 villages. Aujourd'hui, le nombre de personnes-contacts du Projet d'appui à lutte contre l'exploitation forestière illégale au Gabon (ALEFI) dans les villages et centres urbains s'élève à

plus de 300. Les profils des informateurs varient et comprennent des chefs de regroupement, des chefs de canton, des maires, des retraités, des commerçants, des forestiers, des villageois, etc.

#### Opérations :

- Le 18 novembre 2021, après avoir vérifié la dénonciation par plusieurs membres de la communauté de Ndenguilla de la découverte de deux okoumés abattus, l'équipe a transmis au Procureur de la République adjoint (PRA) près le tribunal de Tchibanga une fiche informative ;
- Le 18 janvier 2022 à Makokou, a été interpellé le nommé xxxxxx de nationalité gabonaise et représentant de la société SNL dans l'Ogooué Ivindo. Il est soupçonné d'avoir détourné au préjudice des communautés villageoises du canton Ntang-Louli le Fonds de développement local (FDL) d'un montant de 24 millions FCFA. L'arrestation a été réalisée par la Police Judiciaire après le dépôt de plainte des communautés et avec l'appui de l'ONG Conservation Justice ;
- Le 22 janvier 2022, 4 agents de la police judiciaire de Makokou accompagnés d'une équipe de CJ se rendent à Okondja pour arrêter B. xxxxxx, directeur de la société SNL. Il a été conduit à la PJ de Makokou;
- Dans le même canton, la communauté de Mbess est également victime de détournement du FDL par l'entrepreneur I. xxxxxx . Le 26 janvier, avec l'appui de CJ, la communauté dépose plainte pour abus de confiance. M xxxxxxxx est arrêté le 27 janvier.
- Les parties ont été reçues par le procureur qui a accordé un délai de 3 mois aux entrepreneurs pour achever les travaux ;
- Le 28 février 2022 : suite à une dénonciation villageoise, l'équipe, accompagnée du Chef de Cantonement de Ndendé et deux de ses agents, du procureur près le tribunal de première instance de Mouila et du chef d'antenne et un agent de la DGR de Mouil, se rend dans l'assiette annuelle de coupe 2020 de la société MPB pour vérifier la présence de coupes illégales. L'équipe a retrouvé sur place un parc à bois avec 10 rondins non marqués<sup>15</sup>.

Outre le suivi de la chaîne pénale consécutive aux arrestations, les équipes sociales d'ALEFI, tentent de vérifier par des informations, la situation des cahiers des charges contractuelles (CCC) dans les quatre provinces suivies (cf. tableau ci-après).

Province	En attente des projets des communautés	En attente du versement du FDL	Mise en œuvre projets	En attente de la livraison officielle	Clôturé	Total général
NGOUNIE	2	8	21	2	35	68
NYANGA	1	3	3	1	1	9
OGOUE IVINDO	9	22	10		8	49
WOLEU NTEM	10	15	3		6	34
Total général	22	48	37	3	50	160

Sur le terrain, on constate que, malgré un nombre croissant de cahiers des charges contractuelles signés, leur mise en œuvre pose de nombreuses difficultés : fonds non alloués,

<sup>15</sup> Cependant, le rapport de mission élaboré par les agents des Eaux et Forêts conclut qu'il n'y a rien d'illégal et que le bois parqué serait issu du travail d'ensoleillement de la route forestière.

projets non ou mal mis en œuvre, projets choisis non durables, lenteur dans la mise en œuvre du cahier des charges contractuelles (CCC), manque de transparence dans l'utilisation des fonds.

## Action 2 : appui au dispositif de lutte anti-braconnage de la société Precious Wood et CIB-OLAM

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C143	CEB Precious Wood	Conservation Justice	197	24/10/18	13/11/18	36 mois (+4 mois)	25/02/22 (Covid19)
Contribution PPECF € : 192 600			Budget total € : 335 850				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R1 ENQUETES : Les enquêteurs et les informateurs collectent les informations dans la perspective de produire des preuves à l'encontre des grands braconniers et trafiquants de faune dans et en périphérie de la concession forestière PW-CEB mais aussi dans les centres de trafic de faune éloignés en fonction des informations récoltées.</li> <li>▪ R2 OPERATIONS : Le projet assiste les Eaux et Forêts, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux et les forces de l'ordre dans l'interpellation des grands braconniers et trafiquants de faune et l'acheminement des plaintes devant les juridictions.</li> <li>▪ R3 ASSISTANCE JURIDIQUE : Le Projet dispose d'une cellule juridique qui aide au suivi des opérations et des cas en justice.</li> <li>▪ R4 INFORMATION : Le projet transmet des informations sur ses opérations aux organes de presse, ce qui constitue une mission d'éducation et sert de moyen de dissuasion.</li> </ul>							

Dans le cadre de l'intervention **C143**, un gros travail de protection de la faune a été développé au travers un Partenariat Public-Privé comprenant l'administration des Eaux et Forêts, Conservation Justice et Precious Woods-CEB.

Nous donnons ici un bref compte-rendu sur les résultats obtenus des six derniers mois :

A.2.2 - Renforcer la conduite des opérations, preuves suffisantes à l'appui et acheminer les plaintes en justice.

Après l'opération réalisée par la Brigade faune de Ndangui et Conservation Justice en septembre 2021 et ayant permis l'arrestation de 5 trafiquants d'ivoire avec six défenses d'ivoire totalisant 10 kg, deux autres opérations ont été menées sur des cas concernant le trafic d'ivoire. La première a été menée le 14 février 2022 par la brigade et Conservation Justice et ayant permis l'arrestation d'un trafiquant d'ivoire avec deux défenses d'éléphant totalisant 20 kg. La seconde a été organisée le 7 mars 2022 et a permis l'arrestation de deux trafiquants avec deux défenses d'éléphant pesant 56 kg.

A.2.3 – Organiser des missions de Lutte Anti-Braconnage en collaboration avec les Eaux et Forêts, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), les forces de l'ordre et l'armée.

Ces missions sont variées et mises en œuvre sur le terrain à travers des contrôles inopinés, de patrouilles à l'intérieur des hautes valeurs de conservations et de contrôles aux différents accès de la concession par la brigade Faune et l'équipe Faune de la CEB. Les activités illégales détectées sont directement transmises à la brigade faune afin d'organiser des missions LAB. Des caméras pièges utilisées par l'équipe faune de la CEB et dont certaines sont également mises à disposition de la brigade permettent d'identifier certaines activités illégales de nuit.

A.3.1 – Renforcer et assister la rédaction des procès-verbaux (PV).

Les juristes de Conservation Justice ont été présents lors de l'opération, les interrogatoires des Eaux et Forêts et pour la rédaction des PV. Ils interviennent depuis Libreville dès qu'une opération est envisagée. Leur salaire n'est pas pris en charge le projet LCF-CEB mais leurs missions sont alors financées dans ce cadre. En outre, un juriste de Conservation Justice, pris en charge par LCF-CEB, est affecté et présent sur le site avec des retours ponctuels sur Libreville. Il appuie le chef de Brigade au quotidien dans ses missions de contrôle, d'information et de communication.

A 3.2 - Sensibiliser l'administration sur le système juridique à travers des rencontres, la distribution du matériel et la sollicitation d'un niveau élevé de supervision, en vue de s'assurer de la bonne gouvernance devant les tribunaux.

Conservation Justice maintient des bonnes relations avec l'ensemble des tribunaux du Gabon. Le projet LCF – CEB a permis de renforcer les relations avec les parquets de Koulamoutou et de Franceville depuis 2019, lors des procédures judiciaires et de visites de courtoisie. La présence du chef de brigade et d'un juriste Conservation Justice à CEB renforce cela.

A 3.3 - Assister juridiquement à travers l'analyse, le conseil et la prise en charge des avocats. Le juriste en place à Bambidie (base-vie CEB-Precious Woods) et ses collègues de Libreville ont rédigé des analyses juridiques pour les opérations réalisées. Ces analyses ont été remises à l'avocat, aux Eaux et Forêts et à la Justice.

A 3.4 - Suivre au quotidien les affaires portées en justice en vue d'assurer la bonne gouvernance dans l'évolution des procédures au sein des tribunaux.

Le juriste suit quotidiennement les cas en justice. Ils rencontrent régulièrement le procureur et leurs adjoints, les juges d'instruction, le président du tribunal, les greffiers, et les autres autorités. En raison de la nouvelle législation et du jugement de l'ensemble des cas liés au trafic d'ivoire à Libreville, la collaboration avec le parquet de Libreville et en particulier sa formation spéciale est assurée régulièrement.

A 3.5 Garantir l'exécution des décisions et le paiement des dommages alloués.

Pour les différents cas initiés, les personnes arrêtées pour trafic d'ivoire sont condamnées à des peines de prison de six mois à deux ans. Des visites de prison sont assurées à Libreville pour veiller que les peines sont réelles.

A 4.1 - Produire des articles, des pièces audio et vidéo, sur les affaires où la loi est effectivement appliquée.

Deux communiqués sur les opérations réalisées à Koulamoutou et à Franceville ont été réalisés.

A 4.2 – Faire l'écho des cas de succès dans les médias gabonais (Presse, Radio, TV). Les deux communiqués ont été repris dans 21 organes de presse : 21 sur Internet, 5 dans la presse écrite, 5 à la radio et 3 à la télévision gabonaise.

Voici quelques liens d'articles parus :

<https://www.gabonreview.com/trafic-divoire-aime-mondjo-dans-les-mailles-du-filet/>  
<https://agpgabon.ga/un-presume-trafiquant-arrete-avec-deux-pointes-divoire-a-koula-moutou/>  
<https://afrikenvironnement.info/gabon-deux-presumes-trafiquants-divoire-arretes-a-franceville-dans-la-province-du-haut-ogooue/>  
<https://www.gabonreview.com/trafic-divoire-deux-presumes-trafiquants-arretes-a-franceville/>

4.3 Organiser des séances d'information/sensibilisation dans les zones rurales les plus touchées par le grand braconnage (cf. photos ci-dessous).

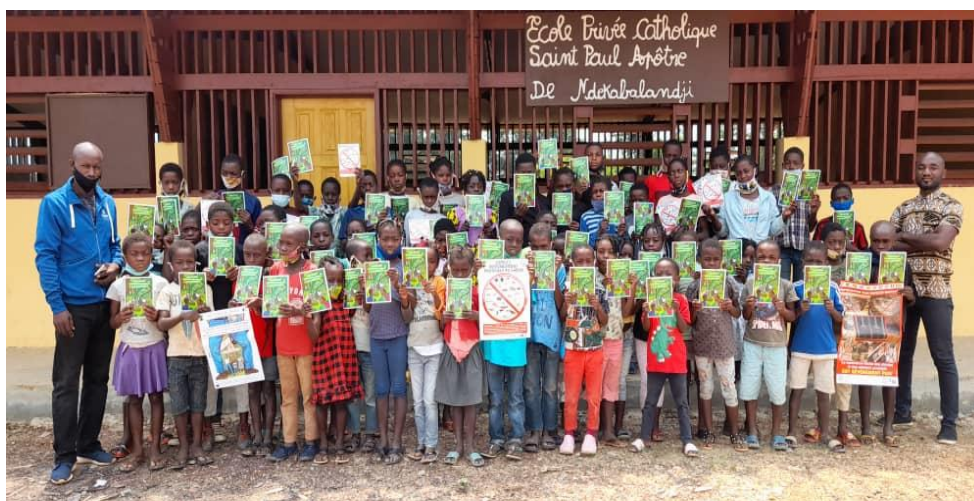
Un chargé communautaire a été recruté en janvier et travaille dans les écoles et villages de la Concession forestière sous aménagement durable (CFAD) depuis début 2021. Il a développé plusieurs thématiques



sur le bien-fondé de la conservation de la biodiversité animale et de la réglementation relative à la chasse et à la faune au Gabon. Cela concerne les espèces intégralement protégées, la protection intégrale de toutes les espèces de pangolin, les nouvelles dispositions du code pénal en matière de trafic d'ivoire et d'infraction relative à la protection de la faune, le respect des quotas d'abattage de gibier, la préservation des sites HVC présents dans la CFAD de Precious Woods-CEB et la conservation des parcs nationaux. Précisons que le chargé communautaire a été recruté par l'équipe faune CEB et remplacé début 2022 par une sociologue ayant une expérience en foresterie et en sensibilisation.

Le travail du chargé communautaire est régulier depuis le début de l'année 2021, avec parfois des difficultés logistiques pour se rendre dans les villages éloignés. D'octobre 2021 à mars 2022, 248 enfants ont été sensibilisés dans 7 écoles, 97 ouvriers de Precious Woods-CEB dans les 3 chantiers et la base-vie et 174 villageois dans 12 villages lors de séances de sensibilisation spécifiques.

Quelques photos des interventions en cours :





Suite au succès de ce partenariat concessionnaire-ANPN-Brigade des E&F-Forces de l'ordre, la compagnie Rougier Gabon et la société SOMIVAB voudraient répliquer le modèle CEB, avec un appui du PPECF [DNO n° 306]. L'intérêt de répliquer le modèle serait de pouvoir dimensionner le dispositif de façon la plus économique possible pour les concessionnaires avec néanmoins un maximum d'efficacité. Le partage d'informations entre ces brigades sur le grand braconnage devrait également permettre de mieux cerner l'ampleur du phénomène et d'identifier les principaux commanditaires.

#### Action 4: upgrading de la solution logicielle SMART de lutte anti-braconnage

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C150	Tous	WCS	199	12/12/18	22/03/19	18 mois (+10mois)	Juil. 21 (Avenant)
Contribution PPECF € : 199 150			Budget total € : 289 067				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ réaliser des améliorations significatives du logiciel et à développer une gamme de nouveaux services qui s'appuient sur des algorithmes et des calculs d'intelligence artificielle, devant aboutir à la version 7 de SMART</li> <li>▪ Présentation du logiciel dans un atelier sous régional et suivi de formations, chez les concessionnaires contributeurs à cette nouvelle version.</li> </ul>							

Pour rappel, l'originalité de l'intervention « upgrading du logiciel SMART » [C150] a consisté à rendre ce logiciel de lutte anti-braconnage, bien connu des entreprises opérant dans le bassin du Congo, plus performant en y implantant un module d'intelligence artificielle (AI). La nouvelle version de SMART, est à présent terminée et WCS est en discussion avec la CgP, pour promouvoir la nouvelle version de SMART, dans le bassin du Congo, en même temps qu'une





formation à l'utilisation du guide Faune et de la plate-forme <faune> développée par Gembloux Agro-biotech.

Les détails de la formation en préparation sont donnés au § <Ligne 2.6.1: Etude d'impacts environnemental et social / Action 2 : de l'Inventaire au plan de gestion de la faune, développement d'outils pour rencontrer les exigences des référentiels de certification>.


## Ligne 2.2 : Droits des travailleurs et conditions de travail

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C231	Tous	BFC	275	19/10/21	3/11/21	12 mois	29/10/22
Contribution PPECF € : 166.993			Budget total € : 166.993				
Principaux résultats attendus							
L'objectif est de fournir aux entreprises forestières du Bassin du Congo un assistant numérique mobile pour la réalisation de leurs contrôles HSE internes.							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ OS 1 : développement d'un assistant numérique mobile pour la réalisation des contrôles HSE ;</li> <li>▪ OS 2 : étude de faisabilité pour le développement d'autres assistants numériques pour la réalisation des contrôles « système », FSAI, CLPA et social interne.</li> </ul>							

Courant février 22, l'AFD a donné sa non objection, pour financer la suite de l'assistant numérique <EFIR> [C231], pour développer un module complémentaire Hygiène Sécurité Environnement HSE.

Assistants numériques (Smartphones ou Tablettes)  
pour le monitoring des mesures gestion en entreprises  
forestières

### 3 PRESENTATION DE L'ASSISTANT NUMERIQUE HSE

#### 3.1 PREREQUIS

##### 3.1.1 Rappel sur les contrôles HSE

L'objectif des contrôles HSE est double et vise à :

- Assurer la sécurité et l'hygiène au travail des employés, ainsi que des ayants droit au sein de la base vie de l'entreprise, au travers du respect des consignes de sécurité relatives à chaque poste de travail, notamment le port des EPI ;
- Assurer le respect de l'environnement, en particulier en matière de gestion des déchets et des hydrocarbures.


Dans le cadre de ce projet, il est proposé de considérer que les contrôles HSE se basent sur cinq thématiques principales :




*Les conditions de vie*

La présence des travailleurs et de leurs ayants droit sur site implique une attention particulière aux conditions de vie qui leur sont imposées par l'entreprise. Ceci passe non seulement par une bonne gestion de l'économat, des dispensaires et des installations collectives (sanitaires, douches), mais également par la mise en place d'un système efficace d'approvisionnement en eau potable et d'évacuation sanitaire.




- 


**La gestion des déchets et risques de pollution**

Chaque type de déchets issus de l'activité industrielle/forestière fait l'objet de mesures de stockage et traitement spécifiques. L'ensemble des déchets sont concernés, qu'ils soient issus de la base vie, de l'usine, des bureaux ou du chantier forestier.
- 

**Les conditions de sécurité**

Elles passent notamment par la gestion des EPI, des extincteurs et RIA (en état de marche, en nombre suffisant et situés aux endroits stratégiques) et la gestion des troussees de secours.
- 

**La disponibilité et l'état du matériel de travail**

L'ensemble du matériel nécessaire à la réalisation du travail demandé doit être tenu à disposition des opérateurs, et en quantité suffisante. Le matériel doit par ailleurs être vérifié régulièrement afin d'en assurer le fonctionnement.
- 

**Le port des Equipements de Protection Individuelle**

Chaque travailleur doit porter l'ensemble des EPI adaptés à son poste de travail. Cet aspect est contrôlé sur base de l'analyse de risques par poste de travail devant être réalisée par

Tout comme pour le module EFIR, un menu s'ouvrira pour la vérification de chaque point de contrôle, qui pourra être documenté par un commentaire texte spécifique, ainsi que des photos prises sur le terrain.

**Ecran 5. Formulaire de contrôle**

Retour à l'écran de **Choix du contrôle à réaliser**

Ouvrir le formulaire de contrôle du port des EPI pour l'entité contrôlée (pop-up)

Points de contrôle à évaluer (cochés si évalués - voir l'écran d'**Evaluation des points de contrôle**)

Développer/réduire les thématiques suivantes

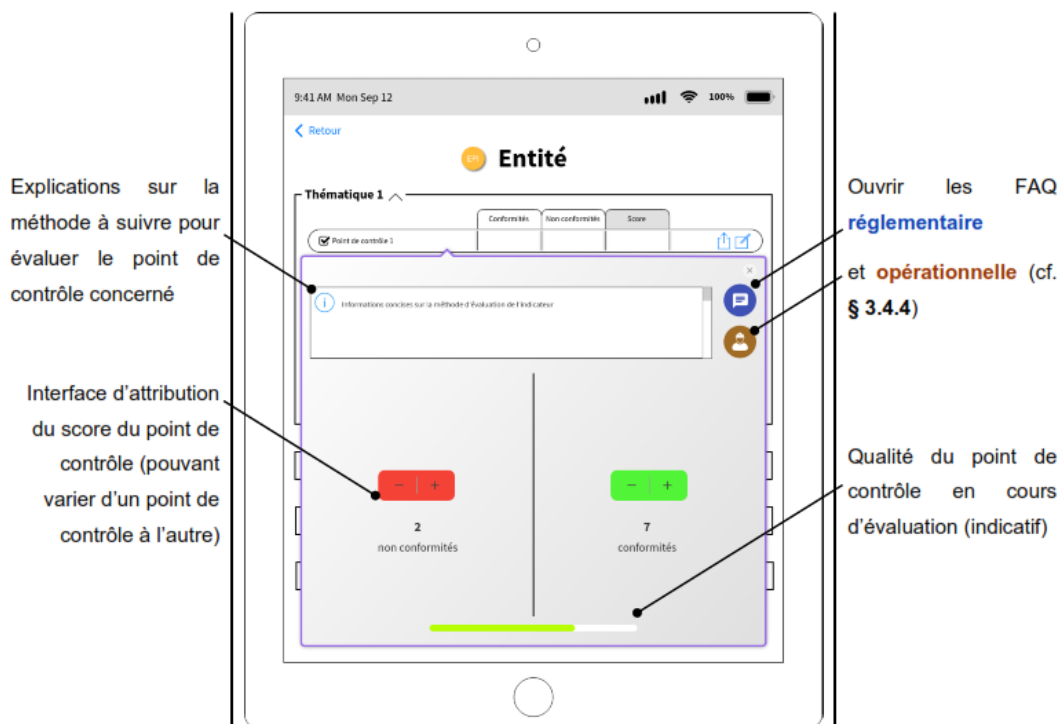


Overview du score de chaque point de contrôle

Insérer un commentaire texte et/ou une photo (prise sur le terrain)

Valider le contrôle et passer au **Plan d'actions**

**Ecran 6. Evaluation des points de contrôle**



**!!! A noter que l'application « assistant numérique de contrôles », pour être complète, devrait ajouter un module <Monitoring (plan) faune> et un module <social externe (populations riveraines)>.**

**Ligne 2.4 : Relations avec les communautés**

**Ligne 2.4.3 : test de deux modèles pilotes agroforestiers, centré sur la cacaoyère, en zone de développement communautaire (SECODEV)**

**Action : projet pilote d'appui au développement local par des éco-filières durables**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C193	Pallisco, CIB-Olam, CFT, et populations riveraines	ETICWOOD SL Gembloux AgroBio.Tech	252	16/10/20	14/12/20	12 mois (+4mois)	8/04/22 (Covid19)
Contribution PPECF € : 199 443			Budget total € : 275 743				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un cadrage et un dimensionnement des projets pour chacune des zones d'étude ;</li> <li>▪ Une estimation de la réduction des émissions de CO2 liées au développement des projets agroforestiers axés sur le cacao est établie pour les concessions de Pallisco, CIB-Olam et CFT ;</li> <li>▪ Un business plan est produit en intégrant un fonds d'investissement potentiellement basé sur la finance climat pour chacun de ces projets ;</li> <li>▪ Le montage d'un projet de développement agroforestier au moyen de la finance carbone sera amorcé, si les précédents résultats sont validés.</li> <li>▪ Un guide pour le montage de projets agro-forestiers destiné aux entreprises forestières produit, en incluant la mise à jour de sources de financement potentielles, l'estimation de réduction des émissions par type de projet et l'actualisation des données financières pour le montage de business plan.</li> </ul>							

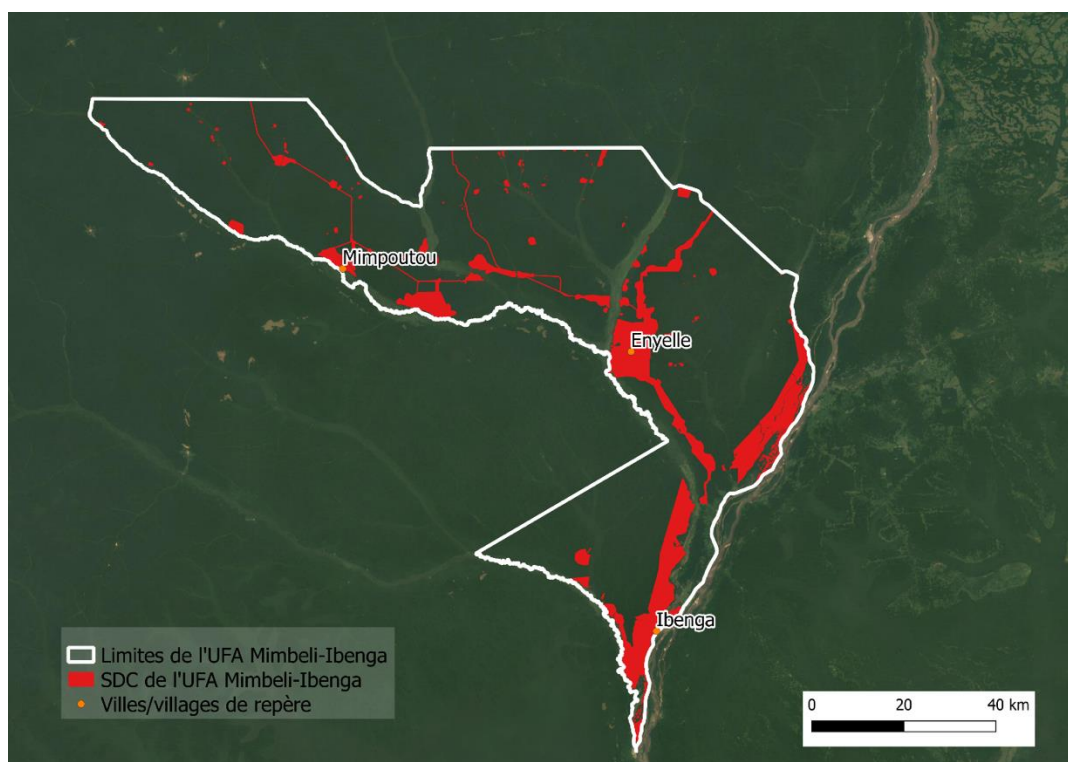
Rappelons que le modèle <concession certifiée> impose aux compagnies forestières de mettre en œuvre un plan de développement au bénéfice des populations riveraines. Ces plans <populations riveraines> sont par ailleurs, un indicateur principal de l'Action du PPECF III.

Cependant, cette préoccupation à l'égard des populations est souvent mal prise en compte par les sociétés forestières certifiées, non pas par négligence, mais par les difficultés que posent souvent les actions de promotion du développement local (absence d'acteurs techniques [faiblesse de l'encadrement rural, absence d'opérateurs de micro-finance, etc.], difficultés sociologiques, capacité des groupements orientés dans des activités génératrices de revenus à s'organiser, etc.).

Bref, les opportunités de succès sont rares et nécessitent pour atteindre un résultat, l'intervention d'un investisseur privé. Ainsi, là travers le contrat **[C193]** conclu avec le bureau Eticwood, un projet pilote de revalorisation d'une filière cacao chez les compagnies CIB-Olam (Gabon), CFT (en RDC) et Pallisco (Cameroun) semble rencontrer l'enthousiasme des producteurs. Ce succès s'explique certainement par le partenariat tripartite du projet, entre le secteur privé forestier, producteurs de cacao et des fabricants de chocolat intéressés à s'approvisionner en cacao « zéro déforestation ».

Cette étude aujourd'hui terminée, présente trois projets de développement communautaire, pour les concessions Pallisco (Cameroun), CIB (Congo) et CFT (RDC). Nous en résumons ci-dessous, celui de la CIB :

La Série de Développement Communautaire (SDC) de l'UFA Mimbéli-Ibenga de la CIB (représentée en rouge sur la Figure 1), fait 77 864 ha et l'UFA fait 670 487 ha. La proximité de la frontière de la RDC engendre une pression démographique importante dans cette zone, et par conséquent, une pression importante sur les écosystèmes forestiers. Il y a donc une opportunité pour encadrer les populations locales et leur proposer des itinéraires agricoles moins dépendants de la rente forestière.



**Figure 1 - Limite de l'UFA Mimbéli-Ibenga et Série de Développement Communautaire (SDC) (CIB-Olam, République du Congo)**

#### 4.2.3 Etat des lieux de la filière cacao

#### 4.2.4 Opportunités pour la structuration de la filière cacao

Un hectare de cacaoyers planté avec une bonne génétique et bien géré produit à 7 ans entre 750 kg à 1.000 kg de fèves par an. Le prix des fèves étant actuellement compris entre 600 et 800 FCFA/kg, un hectare peut donc rapporter en moyenne 612.500 FCFA/an là où un hectare de maïs bien géré va ramener 225.000 FCFA/an.

De plus, une plantation de cacaoyers est un capital qui peut se transmettre entre générations. L'installation prend du temps mais une fois réalisée, le travail que demande cette culture est plus modeste que pour des cultures vivrières.

La cacaoculture est un axe de développement intéressant pour les villages en périphérie de l'UFA Mimbéli-Ibenga. Un encadrement technique des planteurs et une distribution de plants de qualité permettront de démarrer cette activité.

#### 4.2.5 Compte de résultats

Le compte de résultats du commerce des fèves est présenté au **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Comme dans le cas de Pallisco, ce tableau tient compte des données de base : prix d'achat des fèves, soutien aux coopératives, etc. La vente des crédits carbone se fait en années 5 et 10. Les fonds provenant du bailleur et présenté au **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** permettent au commerce des fèves de ne pas avoir de coût de support du projet sur les 5 premières années.

Les charges financières sont considérées comme nulles car l'hypothèse est que l'organisme qui commercialise les fèves a suffisamment de fonds propres.

Le compte de résultats présente un résultat net négatif les années 6 et 7. Le résultat net redevient positif en année 8, quand la production est suffisamment importante pour prendre en charge les frais de fonctionnement du projet sans l'intervention d'un bailleur. L'impact des coûts liés à la pépinière est très important. Les plants présentent un coût et ne rentrent en production effective que 5 ans plus tard. L'obtention d'un fonds provenant d'un bailleur pendant au moins 5 ans est indispensable à la structuration de la filière sinon le résultat net présenté durant les 5 premières années serait également négatif.

Il est également observé que la vente des crédits carbone contribue de manière significative à la structuration de la filière cacao. Les années 5 et 10 qui correspondent aux années de vente de crédits carbone sont en effet des années où le résultat net permet d'être plus attractif pour un investisseur.

Le résultat net total sur 10 ans est de 9.350.557€ pour une moyenne annuelle d'environ 700 000€.

De manière générale, les chiffres liés à la structuration de la filière cacao en bordure de la concession de Mimbéli-Ibenga sont à une échelle supérieure que ceux pour le même projet autour de Pallisco : fonds à obtenir d'un bailleur et compte de résultats. Cette situation est due à deux raisons : d'une part, l'échelle du projet est supérieure en république du Congo : plus de 3 000T de fèves marchandes à commercialiser en année 10 au Congo pour 1T de fèves marchandes à commercialiser au Cameroun, d'autre part, le coût des jeunes plants à produire est inexistant chez Pallisco et très important chez CIB.





#### 5.4. COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL

Le compte de résultat prévisionnel est présenté à titre informatif et calculé pour un objectif de plantation de 30.665 ha de cacaoyères à l'horizon 2048. Ce compte devra être revu en fonction du dimensionnement retenu pour le projet.

	An 1 (€)	An 2 (€)	An 3 (€)	An 4 (€)	An 5 (€)	An 6 (€)	An 7 (€)	An 8 (€)	An 9 (€)	An 10 (€)	Total (€)
Nb de T évitées grâce au projet	-	-	-	-	509.652	509.652	509.652	509.652	509.652	509.652	
Volume annuel de fèves (T)	130	195	195	260	260	845	1.430	2.015	2.600	3.185	
CA vente de fèves cacao	455.000	682.500	682.500	910.000	910.000	2.957.500	5.005.000	7.052.500	9.100.000	11.147.500	38.902.500
CA vente de crédits C					1.888.770					9.443.852	11.332.622
<b>Achat des fèves aux planteurs</b>	267.800	401.700	401.700	535.600	535.600	1.740.700	2.945.800	4.150.900	5.356.000	6.561.100	<b>22.896.900</b>
<b>Packaging</b>	5.200	7.800	7.800	10.400	10.400	33.800	57.200	80.600	104.000	127.400	<b>444.600</b>
<b>Encadrement et structuration de projet</b>	1.374.572	1.120.139	1.087.639	1.080.139	1.117.639	1.062.972	1.075.239	1.093.872	1.106.139	1.191.472	<b>11.309.822</b>
Marge brute	- 1.192.572	- 847.139	- 814.639	- 716.139	1.135.131	120.028	926.761	1.727.128	2.533.861	12.711.380	15.583.800
Autres charges	136.560	175.800	175.800	214.800	214.800	567.000	918.960	1.271.400	1.623.360	1.967.400	7.265.880
Assurance	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	100.000
Loyer et charges locatives	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	200.000
Services bancaires	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	100.000
Programme informatique	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	20.000
Télécommunications	2.160	2.400	2.400	2.400	2.400	3.600	4.560	6.000	6.960	8.160	32.880
Eau, électricité, gaz	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	20.000
Entretiens	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	50.000
Œuvres sociales	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	50.000
Transport jusqu' en UE	78.000	117.000	117.000	156.000	156.000	507.000	858.000	1.209.000	1.560.000	1.911.000	6.669.000
Salaires administratifs	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	20.000
Charges sociales	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	4.000
<b>Excédent brut</b>	- 1.329.132	- 1.022.939	- 990.439	- 930.939	920.331	446.972	7.801	455.728	910.501	10.743.980	8.317.920
<b>Amortissement</b>	16.550	23.175	22.275	28.675	27.425	177.300	294.800	412.900	530.000	640.775	2.173.875
<b>Résultat d'exploitation</b>	- 1.345.682	- 1.046.114	- 1.012.714	- 959.614	892.906	624.272	286.999	42.828	380.501	10.103.205	11 916 014
<b>Impôts</b>	5.778	14.805	14.985	24.105	402.109	-	-	8.566	76.100	2.019.009	2 565 457
<b>Résultat net</b>	- 1.351.460	- 1.060.919	- 1.027.699	- 983.719	490.797	624.272	286.999	34.262	304.401	8.084.196	3.578.588

S'il fallait ne retenir qu'un chiffre, retenons celui de 500.000 tonnes  $\text{eqCO}_2$  qui pourrait être évitée chaque année, par ce projet.

Un tel chiffre suscite un commentaire de la CgP : il montre à quel point, les zones de développement communautaires et plus largement, les zones rurales en périphérie des massifs forestiers, sont potentiellement d'énormes puits de carbone qui permettraient de tendre **vers une neutralité carbone collective de la filière bois tropical** certifié, suivant la méthodologie de la [Netzéro initiative](#) développée par le [cabinet Carbone 4](#) qui pourrait servir de guideline dans une phase IV du PPECF.

En pratique, cette méthodologie signifie que :

- **Le processus de neutralité carbone n'est plus statique, mais dynamique**  
L'entreprise doit viser non plus à atteindre une neutralité ponctuelle et immédiate, mais à gérer dynamiquement sa performance climat afin de maximiser sa contribution à l'atteinte de la neutralité mondiale ;
- **L'objectif n'est plus individuel, mais collectif**  
Renoncer à une quête de « neutralité en propre » permet de comprendre l'insertion de son activité dans le reste du système (une chaîne de valeur). L'entreprise évalue alors la compatibilité de son activité avec un monde en chemin vers la neutralité carbone au travers de plusieurs indicateurs, non fongibles entre eux, qui reflètent mieux cette complexité systémique mais bien réelle ;
- **Le financement de projets bas carbone en dehors de la chaîne de valeur d'une entreprise** devient une pratique utile pour la collectivité, car elle contribue au financement de l'atténuation et au développement de puits carbone, pour des activités industrielles qui n'y parviendraient pas nécessairement sans apports extérieurs.

## Action 2: Oil and species for sustainable landscape

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C233	Tous	ETICWOOD	284	16/07/21	16/11/21	6 mois	15/05/22
Contribution PPECF € : 70.157			Budget total € : 70.157				
Principaux résultats attendus / objectifs							
L'étude vise à définir les potentialités de création d'une filière HE / PFNL au Gabon autour de concessions forestières qui poursuivent un objectif de certification FSC. spécifiquement :							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valider la pertinence de la création d'une filière de production d'huiles essentielles (HE) et de PFNL au Gabon, aux abords de concessions forestières ;</li> <li>▪ Contribuer au respect des principes FSC des concessions forestières GSEZ retenues, en particulier sur la conformité avec le volet légal et le volet social (en particulier les principes 1 et 4) ;</li> <li>▪ Améliorer et diversifier les revenus des populations riveraines et/ou des ayants-droits des travailleurs ;</li> <li>▪ Valoriser les déchets issus de la filière bois ;</li> <li>▪ Trouver des mécanismes facilitateurs d'accès au financement.</li> </ul>							



Au cours des deux premiers mois de l'année 2022, ETICWOOD et ses partenaires se sont concentrés sur les thématiques liées à la phase préparatoire de l'étude et à la planification de la mission de terrain.

Ainsi, un important travail de recherche bibliographique et d'échanges avec différents importateurs de produits séchés (poivre, noix, piments, etc.) ou d'huiles essentielles basés en Europe a permis de pré-identifier et présélectionner une vingtaine de plantes, épices ou produits forestiers non ligneux d'intérêt susceptibles d'être rencontrés et/ou cultivés sur le territoire gabonais.

Ensuite, une phase de préparation de la mission de terrain a été menée. Cette phase visait à (i) identifier et sélectionner les concessions forestières les plus diversifiées en termes de contraintes et d'opportunités sur les plans environnementaux, sociaux, géographiques et logistiques ; (ii) développer un questionnaire d'enquête villageoise et (iii) planifier la mission de terrain et la logistique nécessaire en collaboration avec le partenaire GSEZ et les communicatrices sociales des concessions forestières sélectionnées.

Le mois de mars a été consacré, quant à lui, à la mise en œuvre de la mission de terrain : (i) la réalisation d'enquêtes villageoises destinées à identifier des produits d'intérêt valorisables dans le contexte de l'étude et à confirmer l'intérêt des populations locales pour la création et la structuration de ces filières ; (ii) la prospection de différents biotopes autour des concessions forestières visées et plus spécifiquement des villages rencontrés ; (iii) la rencontre des acteurs concernés par la structuration des filières (administrations, douanes, transporteurs, banques de microfinancement, acteurs du milieu, etc.) et (iv) la visite de scieries et de la zone économique de Nkok pour l'identification des meilleures modalités de mise en place des unités de distillation artisanales et semi-industrielles.

Le *Tableau 1* présente le planning prévu et l'état d'avancement des différentes activités du projet.

*Tableau 1 - Planning du projet : en gras, les activités menées ce trimestre*

Activité	Thématique	M1	M2	M3	M4	M5	M6
Phase préparatoire	<b>Identification des modalités de planteurs</b>	X					
	<b>Identification des lois en lien avec les activités</b>	X	X	X	X		
	<b>Préparation des éléments nécessaires aux busines plan</b>		X				
	<b>Identification des acteurs concernés par les filières</b>		X				
	<b>Rédaction du formulaire d'enquête de terrain</b>		X				
	<b>Création de contacts avec des sociétés importatrices</b>		X	X			
Mission de terrain	<b>Enquêtes villageoises</b>			X			
	<b>Visite des différents biotopes</b>			X			
	<b>Visite des scieries pour définir les meilleures modalités de mise en place des distilleries artisanales</b>			X			
	<b>Visite du centre de Nkok pour définir les meilleures modalités de mise en place des distilleries industrielles</b>			X			
	<b>Rencontre avec les acteurs concernés par les filières</b>		X	X			
	<b>Étude d'inclusion financière des planteurs</b>			X	X		

Analyse	Analyse des données (phase préparatoire et mission)	X	X
Rédaction	Rédaction des rapports		X
	Rédaction des business-plan		X

#### *Identification des modalités des planteurs*

Il est prévu, dans la structuration des filières potentielles, d'intégrer divers mécanismes légaux et organisationnels garantissant aux agriculteurs et récolteurs impliqués un bénéfice direct des plus-values liés aux nouveaux marchés développés.

ETICWOOD a identifié, dans ce contexte, plusieurs documents et voies de légalisation et de reconnaissance des activités auprès, notamment, de la Direction Générale du Développement Rural et de la Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation, qui offrent un statut de suivi et de protection aux entrepreneurs et coopératives du secteur agricole. Les activités liées à la récolte de produits forestiers non ligneux seront, quant à elles, encadrées par le Protocole de Nagoya dont une des principales préoccupations est le partage juste des avantages découlant de leurs utilisations.

La CgP réitère ici, son conseil de toujours convertir au maximum, l'appui aux paysans, en « services », pour finir à leurs faire comprendre que ce n'est pas d'une coopérative de production, dont ils ont besoin, mais d'une coopérative de services autogérée. Ici, pour ce qui concerne la légalisation des activités de la coopérative, il s'agit évidemment d'un service d'intermédiation avec les Administrations impliquées dans la filière.

#### **Ligne 2.5 : bénéfices générés par la forêt**

**Rappelons que pour intensifier la production, trois axes peuvent être mis en oeuvre :** (i) mettre sur le marché des nouvelles essences dont les propriétés technologiques et de durabilité demeurent peu connues, (ii) valoriser de façon éco-efficace et directement sur les sites de transformation les co-produits actuellement non utilisés par l'industrie du bois et (iii) accroître les taux de prélèvement :

- ***i) Mettre sur le marché des nouvelles essences***

Dans le bassin du Congo, où, 5,3 millions d'hectares sont aujourd'hui certifiés par le Forest Stewardship Council (FSC®), le gestionnaire-exploitant doit maintenir les capacités de production des écosystèmes forestiers (indicateur 5.1.2). Pour y parvenir, un taux de prélèvement est calculé pour chaque essence afin d'assurer la reconstitution du stock forestier au cours d'une rotation (entre 25 et 30 ans selon le plan d'aménagement). Bien que ce taux soit censé garantir la pérennité des ressources (critère 5.6), il n'est calculé que sur une seule rotation et une valeur de reconstitution inférieure à 100 % est tolérée par les législations

forestières actuelles. Ce qui à terme ne garantit plus le maintien à l'identique de la ressource ligneuse, d'autant que de nombreuses essences phares ont un faible taux de régénération<sup>16</sup>.

Cette dynamique est très préoccupante pour deux raisons : la biodiversité forestière s'en trouve menacée car les écosystèmes floristiques et faunistiques associés aux espèces exploitées sont perturbés et elle met en péril la viabilité économique des entreprises<sup>17</sup> avec pour conséquences possibles :

- une diminution des superficies certifiées ;
- une possible remise en question du modèle de concession certifiée « Gestion durable », pourtant jugé « exemplaire » pendant deux décennies ;
- l'extension de pratiques d'exploitation non durables.

Il est donc très urgent de se préoccuper de la viabilité des concessions forestières sur une durée d'au moins une rotation (30 ans), notamment, en facilitant la diversification des essences exploitées (voir Actions du PPECF : cf. infra Ligne 2.5.6 <recherche appliquée et amélioration des normes nationales d'exploitation>- le cas du Gombé<sup>18</sup> à la CBG).

#### ▪ **ii) Sur l'intensification durable des prélèvements**

Il est évident que si le modèle industriel doit évoluer vers plus d'intensification, celui-ci ne pourra être accepté que s'il offre les garanties d'une durabilité suffisante et un impact réduit sur les émissions carbone induites.

Le PPECF concourt, par plusieurs interventions ci-dessous, à une réponse efficace à ces deux injonctions.

#### ▪ **iii) sur les taux de prélèvement**

L'émergence en République du Congo, d'un nouveau régime d'exploitation, dit « *en partage de production* », est motivé par une intensification des prélèvements (cf. § 4.2.1 <AXE I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place>).

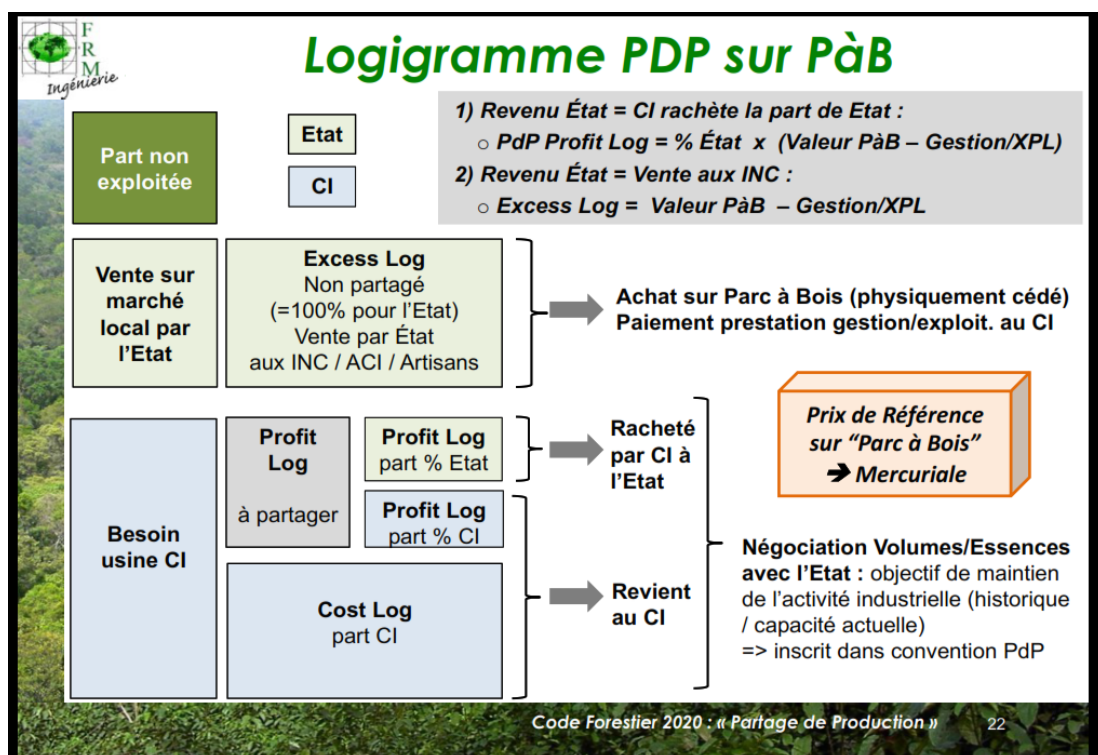
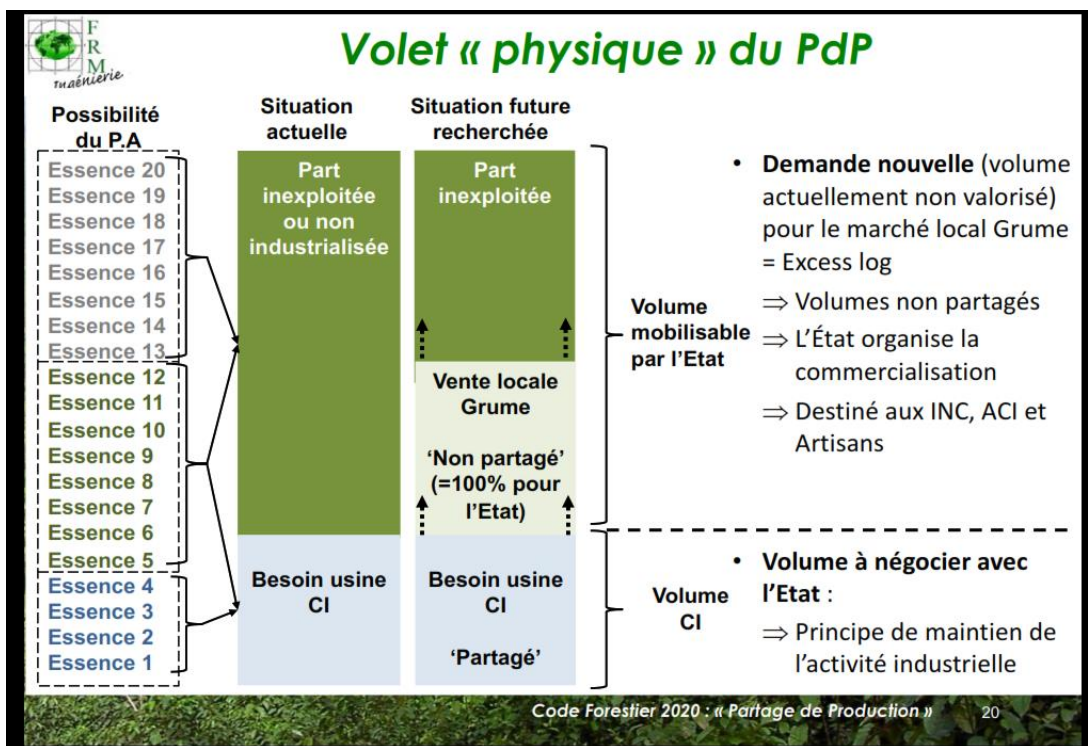
Cependant, les projections de volumes exploités ne sont aucunement garanties par la demande des marchés actuels et sont largement conditionnées à l'installation de zones franches industrielles (sur le modèle de la zone de NKOK au Gabon) ainsi qu'à l'approvisionnement d'un marché domestique prêt à abandonner l'informel pour du bois à minimum légal, mais plus cher.

---

<sup>16</sup> Les ressources ligneuses au sein des concessions forestières s'épuisent et ce, d'autant plus que les espèces exploitées sont essentiellement héliophiles et souffrent de ce fait, d'un déficit de régénération (Ayous, Okan, Tali...).

<sup>17</sup> L'abandon récent des concessions certifiées de grands groupes (Wijma, Rougier) confirme la dégradation du compte d'exploitation des entreprises forestières du bassin du Congo.

<sup>18</sup> <http://www.boistropicaux.org/bois/37/gombe>



**Ligne 2.5.2 : coaching (15 entreprises)****Action : appui aux entreprises dont coaching vers la certification**

L'intervention a pour principal objectif d'accompagner les entreprises non certifiées, vers une certification de « Légalité » [OLB de Bureau Veritas ou Legal source de Preferred by Nature (suite de Nepcon depuis octobre 2020) ou TLV de Contrôle Union] puis éventuellement vers une certification de gestion durable, plus exigeante, mais potentiellement plus facilement valorisable sur le marché européen et asiatique. Ce volet du programme s'adresse donc en priorité, à des entreprises qui ne se sont pas encore engagées dans le processus de certification, et qui ne sont pas encore totalement capables de répondre aux exigences des référentiels en matière : i) de légalité, ii) de respects de l'environnement et iii) des contraintes sociales internes (salariés et ayants droits) ou externes (populations riveraines et peuples autochtones).

Dans la même dynamique que le standard FSC, opérationnel depuis de nombreuses années, la version définitive du standards PAFC Bassin du Congo a été finalisée en janvier 2022, et le processus de reconnaissance par le PEFC est pratiquement achevé. L'objectif est de pouvoir engager des certifications PAFC bassin du Congo d'ici à juin 2022. Aussi, une formation d'auditeur PAFC Bassin du Congo, a été tenue à Douala en mars 2022 avec l'appui du PPECF.

**Bilan du semestre**

Lors du dernier semestre, deux nouvelles entreprises ont bénéficié d'un diagnostic de terrain à la suite d'une analyse réputationnelle positive, avec des concessions de superficies significatives. Il s'agit au Gabon de l'entreprise CDG GZES pour une surface de 360 000 ha et la société AEH pour une surface de 436 000 ha. Cette dernière entreprise correspond à la fusion de CORAWOOD (qui disposait d'un certificat TLV qui a été renouvelé en avril 2022) avec Grande Mayumba Development Company (GMDC). L'objectif pour AEH est l'obtention d'un certificat FSC sur 12/18 mois en essayant de favoriser les transferts d'expérience, de compétences et d'outils déjà disponibles d'une entreprise vers l'autre.

Ainsi, au cours du semestre écoulé, les « Demande de non-objection » pour des appuis « coaching » ont été déposées auprès de la COMIFAC et de la KfW.

N° DNO	Item	Date de l'ANO de la COMIFAC	Date de l'ANO de la KfW	Date de signature du contrat
280	Coaching de KHLL	22/10/2021	22/12/21	21/02/2022
301	DAO pour la reprise du coaching ASI		21/01/22	Dépouillement des soumissions en cours [*]

[\*] Suite à l'avis de non objection de la KfW du 21/01/22, trois soumissions ont été reçues le 11 mars. Elles sont en cours d'évaluation.

Au final, après 9 semestres d'activités, 33 entreprises se sont inscrites à l'appui « coaching » pour un total de 9.169.000 ha, dont 7.815.000 ha ont été diagnostiqués à ce jour (cf. tableau



ci-après). Le processus de certification est réellement engagé au sein de 12 entreprises représentant 4.036.000 ha de concessions forestières.

Plus particulièrement:

### Au Gabon



L'entreprise BSO, certifiée OLB en mars 2020, s'est engagée immédiatement vers une double certification PAFC/FSC avec un soutien financier du PPECF, porté à 75% des dépenses éligibles du plan d'actions. L'audit initial a été réalisé en décembre 2021, donnant lieu à quelques non-conformités majeures prévisibles et que l'entreprise a réussi à lever pour être certifiée PAFC en mars 2022 (l'émission officielle du certificat PAFC Gabon est imminente). BSO devient ainsi la première entreprise qui aura réalisé (sur une période de près de 40 mois et malgré la crise COVID)

l'ensemble du processus de coaching vers le certificat de gestion durable PAFC.



- Signalons que l'entreprise BSO a changé de propriétaire en début d'année et passe sous le contrôle de SBL, qui a son tour a obtenu son certificat de légalité OLB en mars 2022 et va poursuivre sa trajectoire de certification vers PAFC.
- L'entreprise gabonaise SEEF accompagnée par GFEC envisage un audit initial OLB lors du premier semestre 2022 ;
- L'entreprise Bonus Harvest a conservé une bonne dynamique avec l'accompagnement de BFC. L'audit initial selon le système « Legal Source » est prévu en avril 2022 ;
- BSG /GWI est également en cours de mise en œuvre de son plan d'action ajusté, qui avait été validé par PPECF en partenariat avec TERE. Le départ de l'assistant technique en charge du projet a été compensé par une implication plus forte sur le terrain des cadres de TERE. Un audit « Legal Source » a été diligenté en décembre 2021 pour constituer un premier test. Un nouvel audit est prévu en fin de premier semestre 2022 ;
- ASI a éprouvé des difficultés importantes et des retards certains. L'entreprise a sollicité le changement de son bureau d'études accompagnateur. Le processus de désignation d'un nouveau bureau d'étude par appel d'offre est finalisé et le comité d'évaluation devrait proposer un attributaire pour le 15 avril prochain ;
- Le groupe Rimbunan Hijau, pour lequel les diagnostics et plans d'actions ont été réalisés par le PPECF en novembre 2019, est passé sous la direction d'OLAM Gabon et devrait prochainement se relancer dans le processus de certification, sans pour autant solliciter l'appui du PPECF ;
- TTIB prévoit son audit de légalité en 2022 sans beaucoup plus de précision, malgré une visite intermédiaire et de nombreux contacts en fin d'année 2021 par le référent PPECF, et la pression exercée pour aller au bout du processus ;



- L'entreprise WOODBOIS, vient d'annoncer par l'intermédiaire de son coach SYLVAFRICA, qu'elle renonçait, sans explication, à l'appui du PPECF, pour obtenir sa certification OLB, tout en utilisant le diagnostic initial réalisé par la CgP.

### **Au Congo**

- ROUGIER MOKABI avance de façon efficace suite à un audit LS d'extension non concluant en décembre 2020. L'audit de renouvellement a finalement été mené en octobre 2021 avec un résultat positif ;
- LIKOULA TIMBER a accueilli son VIE en septembre 2020. Le plan d'action est mis en œuvre de façon rigoureuse par FRMi. L'audit OLB réalisé en février 2022 a donné lieu à quelques non-conformités majeures. L'entreprise se donne 3 à 4 mois pour mieux répondre aux exigences et diligenter un nouvel audit avant l'été, en fonction de la disponibilité des auditeurs de BV ;

### **Au Cameroun**

Une première entreprise s'est enfin inscrite au processus de coaching. Le diagnostic de l'entreprise SEEF-JAMES a été réalisé sur le terrain en décembre 2021 par le CgP avec le référent Congo. Les résultats sont plutôt positifs et encourageants pour une certification PAFC sur 12 mois. Avant d'avancer sur le processus, le PPECF a demandé, une confirmation par le titulaire de la concession, du maintien du gestionnaire SEEF dans ses activités de gestionnaire et d'exploitant forestier. Fin mars 2022, cette confirmation n'est toujours pas parvenue à la CgP ;

### **En République de Centre Afrique**

La société SEFCA qui avait déjà repoussé l'audit initialement prévu en décembre 2020 de 12 mois, a dû le repousser une nouvelle fois de plusieurs mois compte tenu des conditions d'insécurité qui règnent dans le territoire entourant la concession. L'appui du PPECF et l'accompagnement par FRMi ont été prolongés afin de permettre à l'entreprise de tenir ces nouveaux délais.

### **En RDC**

L'entreprise CFT qui visait l'obtention d'une certification FSC-FM sur 469.574ha, y renonce provisoirement, en raison de l'impact de la motion FSC n° 65 dans sa concession mais reste très attentive aux éventuelles évolutions qui pourraient naître de l'AG FSC de Bali de 2022. Lors de cette AG, des motions ont été déposées et seront discutées sur la façon dont doivent être considérés les IFL (définition, cartographie et modalité de gestion) sur la base des résultats du processus « focus forest ». Le PPECF accompagne l'ATIBT et les entreprises membres dans ce processus de lobbying et de négociation (cf. <Ligne 1.3 : soutien au bureau FSC® Régional & motion n° 65 & n° 34>).

## **Fonctionnement du coaching**

Le maintien des référents nationaux PPECF au Gabon (à temps plein), en République du Congo et RDC (à temps partiel) a été mis en place en fin d'année 2020 et permet aujourd'hui de maintenir l'activité de coaching et de soutenir la dynamique de certification dans les différents pays.

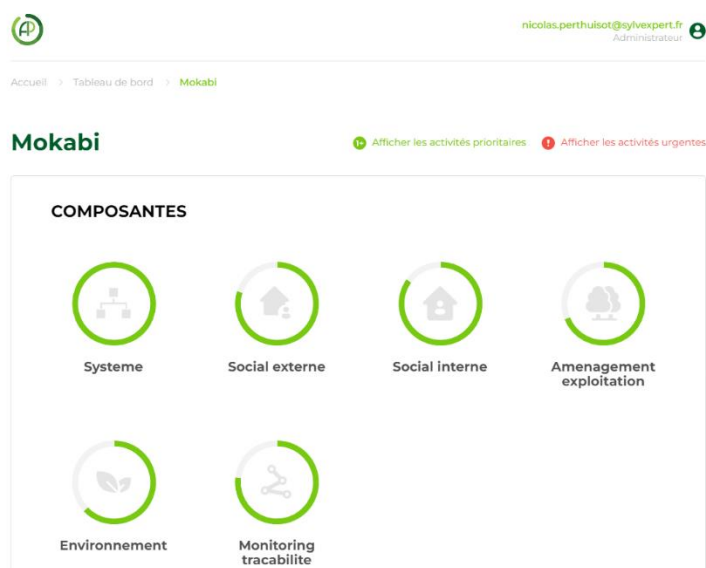
La méthode de « diagnostic à distance », construite sur le modèle des « desk audit FSC/ISO », permet aux référents nationaux PPECF de mener les opérations de terrain avec l'appui

distanciel et ponctuel de l'expert PPECF. Cette méthode est maintenant éprouvée et efficace. Les référents se sont parfaitement appropriés les outils et ils ont gagné en compétence et en autonomie, à la fois pour l'évaluation de terrain (diagnostic initial et mission de suivi) mais également en termes de rendu (rapport d'analyse réputationnelle, rapport de diagnostic, plans d'actions, rapports de mission de suivi, etc.).

Par ailleurs, la CgP a développé, avec l'assistance technique de BFCConsult, une application informatique « FollowAP », permettant de suivre en temps réel la réalisation des plans d'action au sein des différentes entreprises en coaching. Le semestre écoulé a permis de construire l'architecture globale de l'outil (contenu des principaux menus déroulants -liste des actions et sous actions possibles avec les documents attestant de la mise en œuvre).

Une formation de prise en main a été ensuite, réalisée par BFC en janvier 2022 afin de permettre aux différents bureaux d'étude en charge de l'accompagnement de saisir les plans d'actions, de renseigner les niveaux de réalisation et de mettre en ligne les preuves documentaires.

Cet outil permet maintenant à la CGP de suivre en temps réel, l'état d'avancement d'une entreprise et d'avoir une vision globale de toutes les entreprises d'un même pays.



*Exemple de présentation des données de synthèse d'une entreprise par thématique*

LOGO

Nom Utilisateur  
Rapporteur

Accueil > Tableau de bord > Mokabi > Activités prioritaires

## MOKABI

### ACTIVITÉS PRIORITAIRES

3.1.1. Création de limites	PRIORITÉ	100%	DÉBUT	FIN	>
4.2.2. Suivi des limites	PRIORITÉ	37%	DÉBUT	FIN	>
4.2.2.3. Procédure de clôture	<b>1+</b>	80%	06 / 2021	11 / 2021	▼
<p>✓ PREUVES DOCUMENTAIRES ATTENDUES ET PONDÉRATION</p> <p>&gt; ✓ Procédure 50% <input type="button" value="Mettre à jour le document"/> <input type="button" value="Télécharger un document"/> <a href="#">Décrire</a></p> <p>&gt; ✓ Rapport 30% <input type="button" value="Mettre à jour le document"/> <input type="button" value="Télécharger un document"/> <a href="#">Décrire</a></p> <p>&gt; Fiche de contrôle 20% <input type="button" value="Charger un document"/> <a href="#">Décrire</a></p> <p>✓ DISCUSSION</p> <p>Référent – Nom Utilisateur</p> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Porttitor eget dolor morbi non arcu.</p> </div> <p>Rapporteur – Nom Utilisateur</p> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua.</p> </div> <p>Mon commentaire...</p> <input type="button" value="Commenter"/>					
4.2.5 Validation des limites	PRIORITÉ	100%	DÉBUT	FIN	>
5.2.4 Surveillance des limites	PRIORITÉ	13%	DÉBUT	FIN	>

Les bureaux d'études ont commencé à rentrer leurs données dans l'application. Le plein potentiel de l'outil devrait s'exprimer d'ici quelques mois.

## Perspectives

Au Gabon, la fiscalité incitative sur la taxe de superficie et l'obligation de se certifier<sup>19</sup>, maintiennent une pression forte sur les entreprises, même si les délais semblent glisser de 2022 vers 2023 pour la légalité et jusqu'en 2025 pour la certification gestion durable.

La dynamique de certification dans ce pays, reste donc forte et l'obtention des premiers certificats des premiers concessionnaires, bénéficiaires de l'appui de la COMIFAC/KFW, ont un effet d'entraînement sur d'autres concessionnaires.

Ainsi, quelques entreprises de petite taille (concession de l'ordre de 100 000 ha) à capitaux généralement asiatiques, se sont récemment inscrites et sont en attente de diagnostic. Pour elles, la CgP PPECF engage une réflexion sur la mise en place d'un système de certification de groupe. Ce mode opératoire, permettrait de mutualiser des moyens et des outils sous la responsabilité d'un gestionnaire de groupe qui porte le certificat, et donc de limiter les coûts et les risques existants pour le FSC et le PAFC. Mais, cette procédure, n'est pas clairement prévue par les systèmes de certification de légalité. Des discussions sont en cours çà ce sujet.

Le tableau suivant synthétise au 31/03/2021 les surfaces effectivement certifiées avec l'appui direct du coaching PPECF et les surfaces potentiellement certifiées dans un délai raisonnable de 12/18 mois :

Certificat	Surface certifiée	Surface prévue	Indicateurs PPECF III	% obtenu de l'indicateur
OLB (BV)	510 085	2 431 299	« Les superficies certifiées selon FSC-CW, OLB, VLC ou comparable augmentent jusqu'à mi-2023 par 3 Mio. ha. » To= 3,1 Mio. ha	Valeur actuelle: 5,4 Mio Progression générale = 78%  Progression via le coaching= 50%
LS (P by N)	843 013	406 883		
TLV (CU)	147 668			
<b>Sous total Légalité</b>	<b>1 500 766</b>	<b>2 838 182</b>		
FSC et / ou PAFC	183 100	1 646 553	« Les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables » To = 5,5 Mio. ha	Valeur actuelle: 5,5 Mio Satisfait à 98%
<b>Total Certifiée</b>	<b>1 683 866</b>	<b>4 484 735</b>		

Les surfaces certifiées légalité avec l'appui du PPECF, représentent aujourd'hui près de 27% des surfaces totales certifiées du bassin du Congo, soit environ 5.400.920 ha. Ci-après un tableau résumé du coaching en date du 31/03/2022 :

<sup>19</sup> Les modalités d'application sont également peu visibles et le travail engagé actuellement par l'AGANOR pour constituer une norme de certification va plutôt dans le sens d'une augmentation des contrôles forestiers régaliens (nouvelle norme technique, formation d'agent de l'Etat, etc...) plutôt que vers une logique de certification forestière basée sur des audits tiers partie indépendants.

PPECF II – 9<sup>ème</sup> rapport semestriel – octobre 2021 à mars 2022

pays	entreprise	sur face	intéret contractuel	inscription	diagnostic	DNO PPECF	avis ND	AT	situation	certif légale envis.	certificat OIBP	OIBP	
Gabon	SOMIYAB	147 668	oui	1	janv-18	12/02/2018	18/04/2018	TEREA	audit TLV réalisé en 2020 sur base travail PPECF. En attente decision de l'entreprise d'aller vers FSC/PAFC	TLV	TLV	FSC	
	SBL	326 985	oui	1	avr-18	31/05/2018	8/10/2018	GFEC	Accompagnement en cours. Audit OLB du 2 au 09/11/2021, positif. Certificat officiel mars 2022	OLB	OLB		
	BSO	183 100	oui	1	mai-18	01/02/2019	13/03/2019	TEREA	Accompagnement VIE - Certificat OLB obtenu. Prolongation de l'accompagnement vers PAFC/FSC validé. Audit initial décembre 2021- Audit complémentaire mars 2022 positif	OLB	OLB	PAFC	
	TTIB	239 429	oui	1	mars-18	18/05/2018	5/08/2018	TEREA	accompagnement en cours. Avancée lente. Proposer une date d'audit ?	OLB			
	ASI	206 615	oui	1	sept-18	16/10/2018	13/12/2018	Appel offre	relance du processus en juillet 2021 -Viste terrain pour actualisation du PA. En attente d'une nouvelle contractualisation avec un BE/appe d'offre mars 2022	OLB		FSC	
	SEFF	438 005	oui	1	févr-19	25/04/2019	5/06/2019	GFEC	accompagnement en cours. Audit OLB prévu mars 2022	OLB			
	BORDAMUR Gpc	154 450	oui	1	sept-19	22/11/2019	06/08/2020		arrêt du processus. Rachat des concession en cours / OLAM	OLB		PAFC	
	TOUJOUR VERT G	110 737	oui	1	sept-19	22/11/2019	06/08/2020		arrêt du processus. Rachat des concession en cours / OLAM	OLB		PAFC	
	SFIK Gpc RH	134 290	oui	1	févr-20	22/11/2019	06/08/2020		arrêt du processus. Rachat des concession en cours / OLAM	OLB			
	CIPLAC Groupe RH	202 850	oui						arrêt du processus. Rachat des concession en cours / OLAM				
	GW/BSG	278 883	oui	1	déc-19	02/06/2021	09/09/2021	TEREA	visite complémentaire TERE. Contractualisation BE ok. Reprise du processus. DNO septembre 2021. Recrutement VIE fait mais départ après 1 mois. Audit réalisé décembre 2021	LS		FSC	
	Bonaz Harvest	128 000	oui	1	déc-19	01/02/2020	09/04/2020	BFC	accompagnement en cours. Pré audit LS 4/09/21- Audit prévu Avril 2022 , repoussé juin 2022	LS			
	EGG	256 683	oui	1	févr-20	30/03/2020	13/05/2020		Le travail réalisé est valorisé directement par EGG avec appui Sylvafrica non financé PPECF . Audit initial LS fait Octobre 2021. Certificat produit Janvier 2022. Orientaion vers FSC/PAFC	LS	LS	FSC/PAFC	
	SAF Gpc SUNLYS	181 902	oui	1					Pause pour règlement contentieux avec Administration Eaux Forêts				
	SERN Gpc SUNLYS	142 754	oui	1					Pause pour règlement contentieux avec Administration Eaux Forêts				
	HONGLING WOOD	209 153	oui	1					Pause pour règlement contentieux avec Administration Eaux Forêts				
	AEH	435 717	oui	1	mars-22				TEREA	Contentieux tribunal finalisé fin 2021. Création groupe AEH (fusion GMDC CORA) inscription 01/2022. renouvellement TLV CORA/WOOD avril 2022		TLV	FSC
	SFBT	91 682	oui	1					GFEC	Analyse réputationnelle faite, en attente de contractualisation avec BE (précontrat signé). Pb de permis litigieux dans la CFAD. Non prioritaire			
	PROSPER SARL	82 985	oui	1	janv-21				BFC ?	En attente contractualisation. Règlement contrôle CAF février 2021, contentieux Tribunal Ogem Ok a priori (en attente de preuve). Faible volonté, faible moyen financier, approche	OLB		
	WOOD BOIS	100 180	oui	1	avr-21	30/12/2021			SYLVAFRICA	Analyse réputationnelle OK - Diagnostic fait et validé. Contact perso DG et NP le 26/07. Processus de contractualisation arrêté par l'entreprise	OLB		FSC
	KHLL	380 489	oui	1	juin-21	27/09/2021			GFEC	Analyse réputationnelle OK - Diagnostic fait-. En attente de contractualisation avec BE	OLB		FSC/PAFC
	GSF	102 874	oui	1	A programmer				GFEC ?	Analyse réputationnelle finalisée	OLB		
	CDG - GZES	362 357	oui	1	déc-21				??	Analyse réputationnelle réalisée Septembre 2021. Diagnostic réalisé. Entreprise très loin du niveau minimum. En attente restitution	OLB		
	FG SARL-GZES	78 090	oui	1					GFEC ?	Analyse réputationnelle à réaliser			
	FTC-GZES	100 062	oui							Contact établi avec PF. Petite entreprise, petite concession			
	SUTG	232 603	oui							Echange multiple avec PF - Non prioritaire			
	GCIC	81 474	oui						ETICWOOD ?	premiers contact Aout 2021. très petite surface !			
	RFM		oui							Un contact avec le PF, pas intéressé à ce jour			
	TBNI	409 326	oui							Plusieurs contacts avec le PF + NP, pas intéressé à ce jour			
	RCA	TIMBERLAND		oui						démarrage OLB seul	OLB		
	SEFCA	721 419	oui	1	juil-18	24/11/2018	13/12/2018	FRM	Accompagnement en cours via AT permanent FRM - Audit juin 2022 prévu mais repoussé pour cause d'insécurité. En attente nouvelle date	OLB			
R. Congo	SEFYD	547 026	oui	1					relance timide en sept. 2020 par l'entreprise non finalisée				
	SIFCO	621 120	oui	1	janv-19				Abandon du processus par l'entreprise				
	ASIA CONGO	803 403	oui	1	mars-19	03/03/2020		TEREA	contractualisation BE en cours après AD. Analyse reputationnelle non finalisée/manque d'info de l'entreprise . Pas de contact depuis COVID malgré très nombreuses relances PPECF	OLB			
	ROUGIER MOKABI	586 330	oui	1	févr-20	09/04/2020	13/05/2020	BFC	Accompagnement en cours - Audit LS de recertification octobre 2021, confirmé 31/12/2021	LS	LS		
RDC	LIKOUALA TIMBER	525 500	oui	1	janv-20	08/05/2020	13/05/2020	FRM	Accompagnement en cours via AT permanent FRM . Audit prévu 21-28 février 2022. 3 NC majeur + 7 NC mineur. En attente audit complémentaire	OLB			
	IFCO	205 608	oui	1	juin-19			BFT/TFM?	Arrêt de la dynamique par l'entreprise. Quelques relances et contacts mais pas de choix de BE. Départ de l'aménagiste en 2020		LS		
	BOOMING		oui						PA non encore validé	OLB			
	CFT	236 822	oui	1	déc-19	28/02/2020			En attente décision de l'entreprise / IFL du FSC		LS	FSC	
Cameroun	SOBOCA	40 368	oui						en attente volonté entreprise				
	DINO et fils	260 794	oui						en attente volonté entreprise				
	SEEF - JAMES	149079	oui	1	déc-21			Appel offre	Analyse réputationnelle faite / référent Congo. Diagnostic positif. En attente reconduite bail concession et contractualisation BE / Appel d'offre	OLB		PAFC/BC	
TOTAL contac	41	10 496 812											
TOTAL inscrit	33	9 169 335							SITUATION AU 31/03/2022				
Total diagnosti	25	7 815 854											
Total en proce	12	4 038 617											
Total certifié lé	7	1 943 196											
Total certifié F	1	183 100											



**Ligne 2.5.4 : formations EFIR****Action : développement et promotion d'outils innovants de formation EFIR**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C156	Tous	BFC/ FF REPAN/ TFM	198	21/01/19	7/02/19	14 mois	Avril 2020
Contribution PPECF € : 75 728			Budget total € : 126 200				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation en abattage contrôlé et directionnel ;</li> <li>▪ Formation à la construction d'ouvrages d'art et de routes.</li> </ul>							

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C192	Tous	BFC/ TFM	260	08/10/20	19/10/20	12 mois	Oct.2021
Contribution PPECF € : 172 664			Budget total € : 172 664				
Principaux résultats attendus							
<p>Les compétences internes en matière d'EFIR des entreprises forestières du bassin du Congo sont renforcées, et contribution à l'amélioration de leurs pratiques, au travers d'une approche en continu de formation du personnel technique, et par le développement de l'outil e-learning :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ intégrer les recommandations issues de l'analyse du module e-learning « abattage » ;</li> <li>▪ développer deux leçons supplémentaires pratiques ;</li> <li>▪ diffuser/promouvoir le nouveau module e-learning « abattage » et promouvoir la conception d'un nouveau module e-learning « construction d'ouvrages d'art » ;</li> <li>▪ créer un nouveau module e-learning « construction d'ouvrages d'art » ;</li> <li>▪ diffuser le nouveau module « construction d'ouvrages d'art ».</li> </ul>							

Pour rappel, le reliquat budgétaire de l'intervention C156, a permis d'établir un avenant pour réviser le module e-learning « sécurité à l'abattage »<sup>20</sup> et de proposer une refonte complète du module (C192).

Au 30 mars 2022, le module est disponible en ligne à l'url suivante :

Vidéo youtube de présentation (en non-répertorié) : <https://www.youtube.com/watch?v=NgOm3C5NuI0>  
 Module de formation abattage contrôlé :  [MODULE DE FORMATION PPECF ABATTAGE CONTROLE](#)

Et les films sur les cas particuliers (<préparation et décision>, arbres à contreforts, arbres à gros diamètre, arbre penché, etc.) en motion capture sont accessibles sur la chaîne youtube du PPECF :

Vidéos en animation 3D – HD :  [HD - Abattage contrôlé - Tronçonnage](#)

Vidéos en animation 3D – SD :  [SD - Abattage contrôlé - Tronçonnage](#)

<sup>20</sup> Indissociable des pratiques EFIR.

**Ligne 2.5.6 : recherche appliquée et amélioration des normes nationales d'exploitation****i) Identification de nouvelles essences**

L'analyse des flux commerciaux européens montre qu'il existe une demande pour le bois tropical qui n'est actuellement pas satisfaite. Il existerait donc des opportunités pour le développement d'essences moins connues : Okan et Fraké/Limba ont déjà fait leurs preuves sur le marché européen des bois tropicaux et sont désormais largement acceptées, tandis que les Movingui, Kosipo, Limbali, Omvong/Eyoum, Gombé, Olon, affichent chacune leur propre potentiel pour percer ce même marché.

Dans ce contexte, le PPECF a réitéré une offre d'appui aux compagnies forestières, pour faciliter la réalisation de tests d'emplois forts coûteux. Seule, la compagnie CBG au Gabon y a répondu, pour promouvoir le Gombé (cf. Contrat C222 ci-dessous).

**Action 1 : promotion des LKTS<sup>21</sup>**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C222	CBG	Emmanuel GROUTEL/ CBG	268	15/01/2021	2/02/21	12 mois	28/05/22
Contribution PPECF € : 112 790			Budget total € : 143 790				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faciliter la mise sur le marché du Gombé, issu de forêts gérées durablement et dont la ressource est garantie en quantité et renouvelabilité ;</li> <li>▪ Communiquer aux industriels et consommateurs les véritables propriétés du Gombé ;</li> <li>▪ Améliorer l'approche marketing de ce matériau.</li> </ul>							

Pour maintenir un système d'exploitation durable des forêts, il est indispensable d'assurer une meilleure répartition des prélèvements des différentes essences dans les concessions afin de veiller au respect de la biodiversité, d'élever les taux de rendements, de minimiser les prélèvements forestiers et de créer de la valeur pour les entreprises. La promotion des essences moins connues des clients (LKTS - Lesser Known Timber Species) est un levier pour faciliter cette démarche, ce qui nécessite de bien prendre en considération les attentes des clients des marchés matures (Europe), des marchés low cost (Middle East North Africa) et des marchés régionaux africains.

Dans le cas de la Compagnie des Bois du Gabon (CBG), il a été clairement identifié que le Gombé, *Didelotia spp.*, pouvait présenter un intérêt majeur à la fois en termes de quantité, de qualité et de durabilité des prélèvements.

Il y a donc lieu de poursuivre le travail entrepris sur le Gombé pour en faire un cas d'école pour d'autres « LKTS » tels que les Ozigo, Igaganga, Ilomba, Olon, etc.

Promouvoir une essence insuffisamment connue du marché, nécessite la mise en place d'une stratégie où l'analyse technique, l'approche commerciale et le soutien du fournisseur doivent être coordonnées simultanément : les critères de choix des consommateurs reposent sur les notions essentielles de fiabilité, prix et retour d'expérience.

<sup>21</sup> Lesser know timber species.

Ainsi, les quelques informations bibliographiques sur le Gombé ont permis d'entrevoir certains usages et marchés à viser. La Compagnie des Bois du Gabon, CBG a entamé une amorce commerciale sur quelques secteurs à des tarifs attractifs et la production s'élève d'ores et déjà à plus de 15.000 m<sup>3</sup> de bois FSC par an. Son potentiel est cependant bien plus important encore et le Gombé peut devenir une essence, sinon de substitution, du moins complémentaire aux essences les plus prisées (Sapelli, Méranti, Mengkulang, Palapi, etc.).

A ce stade, il est apparu nécessaire pour la CBG, d'approfondir les connaissances techniques et de renforcer la démarche sur le Gombé, avec notamment plusieurs études comprenant :

- Un renforcement de connaissance sur la ressource et les espèces qui représente l'essence et garantissent la régularité des propriétés de l'essence ;
- Des tests en grandeur nature avec la réalisation et le suivi d'ouvrages en collaboration avec des industriels afin de vérifier l'aptitude pratique de cette essence à répondre à différents marchés et en servant de référence ;
- Des tests en laboratoire pour une caractérisation selon les normes en vigueur des propriétés attendues par le marché (mécaniques, physiques et biologiques) ;
- Des certificats, notamment de collage qui sont aujourd'hui indispensables au marché de carrelés lamellés-collés ;
- Une étude sur le séchage permettant d'optimiser le rendement de production (matière, énergie et temps).

Les bois sont secs KD 10-18% provenant d'au moins 3 arbres avec les quantités et sections suivantes :

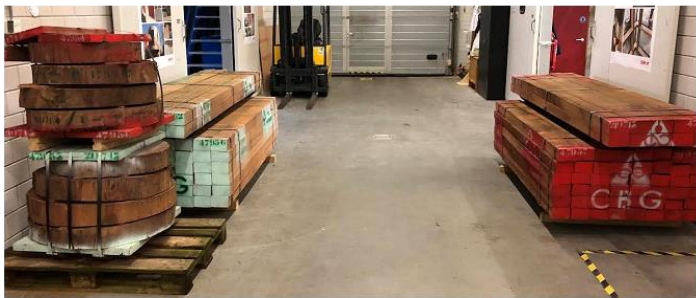

- 2 X 44 pièces de 80 mm X 120 mm x 2,00 m
- 2 X 10 pièces de 80 mm X 120 mm x 2,50 m

Soit 108 pièces pour l'étude Gombé.

Le port de destination est Anvers.

Le laboratoire demande également quatre rondelles de tronc par arbre et par espèces d'environ 10 cm d'épaisseur et laissant apparaître les différentes zones de bois : aubier, bois de transition, bois de cœur adulte et bois juvénile.

Soit 6 rondelles pour l'étude Gombé.



#### Préparation des échantillons pour les tests de laboratoires.

## 11 PLANIFICATION DE L'ÉTUDE

Planning en mois	2021												2022											
	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d	
<b>1 Vérification des espèces</b>																								
1.1 Analyse botanique																								
1.2 Prélèvements de bois sur les différentes espèces concernés																								
1.3 Fourniture et préparation du bois																								
1.4 Transport du matériel botanique et du bois (CIRAD)																								
1.5 Tests vérification espèces																								
<b>2 Amélioration du débit</b>																								
2.1 Différence de valeur industrielle selon les débits																								
2.2 Evaluation matérielle pour modifier le type de débit																								
2.3 Comparaison entre les débits (durée, qualité, rendement)																								
<b>3 Amélioration du séchage</b>																								
3.1 Réalisation de planche à sécher																								
3.3 Comparaison de la qualité sur 3 durées de ressuyage																								
3.4 Protocole de séchage, essais et rapport																								
<b>4 Vérification de la durabilité</b>																								
4.1 Réalisation des échantillons pour chaque espèce																								
4.2 Transport																								
4.3 Test de durabilité																								
<b>5 Etude du collage</b>																								
5.1 Réalisation des échantillons FCBA																								
5.2 Test de collage (Certification CTB LCA)																								
5.3 Réalisation des échantillons SHR																								
5.4 Test de collage (Certification Komo)																								
5.5 Transport du bois																								
<b>6 Test d'emplois</b>																								
6.1 Préparation du bois																								
6.2 Transport du bois																								
6.3 Recherche et Accord avec les entreprises																								
6.4 Recherche et Accord avec les assurances																								
6.5 Fabrication du produit																								
6.6 Tests internes																								
6.7 Mise en œuvre																								
6.8 Suivi de l'ouvrage																								
6.9 Déplacements																								

CBG
  CIRAD
  TERMO
  Entreprises
  SHR
  FCBA
  EXB
  WALE

Ingénieur construction bois ENSTIB  
 Docteur en Sciences du bois ENGREF  
 Membre de la Société des Experts Bois SEB  
 Expert près la Cour d'Appel de Bordeaux

[patrick.martin@expertisebois.com](mailto:patrick.martin@expertisebois.com)  
 Tél. +33 (0)6 07.87.79.94  
[www.expertisebois.com](http://www.expertisebois.com)

## Action 2 : actualisation du statut de vulnérabilité des espèces ligneuses exploitées en Afrique centrale

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C224 & C230	Tous	Nature+ / Gembloux Agro bio tech	263	12/01/21	27/10/21	12 mois	22/10/22
Contribution PPECF € : 116 130 (C224) & 42 525 (C230)			Budget total € : 189 655				
Principaux résultats attendus							
Analyse de l'état des populations d'arbres commerciaux exploités et à promouvoir, d'Afrique centrale. Il cadre avec les finalités des certifications prônant la "gestion durable", lesquelles exigent des concessionnaires une gestion basée sur l'amélioration continue des connaissances écologiques. Concrètement, l'intervention :							
<ul style="list-style-type: none"> <li>(i) compilera des données écologiques pour 20 espèces exploitées ou LKTS,</li> <li>(ii) évaluera leur statut de vulnérabilité via un ensemble d'indicateurs exprimant les risques réels ou potentiels à long terme, et</li> <li>(iii) proposera des recommandations adaptées aux différents contextes de légalité forestière dans le bassin du Congo.</li> </ul>							

En Afrique centrale, près de 50 espèces d'arbres font l'objet de l'exploitation forestière régulière. Dans le cadre du projet d'étude de la vulnérabilité des essences tropicales d'Afrique centrale, 21 espèces ont été retenues sur base de leur importance économique, estimée à partir des volumes de bois commercialisés et de la date de leur dernière évaluation sur la liste rouge IUCN. Le Tableau 2 synthétise quelques informations sur les espèces dans le cadre du projet.

**Tableau 2.** Statut sur la liste rouge IUCN et caractéristiques écologiques (phénologie, « Phéno » ; tempérament, « Temp » ; densité du bois, « WD ») des espèces sélectionnées.

Essence	Famille	Nom scientifique	Année d'évaluation	Statut UICN	Réfs	Phéno	Temp	WD
Agba	Caesalpiniaceae	<i>Prioria balsamifera</i>	1998	EN		Dec	NPLD	0.407
Ayous	Malvaceae	<i>Triplochiton scleroxylon</i>	1998	LR/LC	TFE de Mousset (2018)	Dec	P	0.335
Azobé	Ochnaceae	<i>Lophira alata</i>	1998	VU	Ewedje et al. 2020	Dec	P	0.897
Douka	Sapotaceae	<i>Tieghemella africana</i>	1998	EN		Eve	SB	0.652
Doussié	Caesalpiniaceae	<i>Azelia bipindensis</i>	1998	VU	Thèse d'A. Donkpegan	Dec	NPLD	0.731
Fraké	Combretaceae	<i>Terminalia superba</i>	Pas d'évaluation			Dec	P	0.459
Igaganga	Bursetaceae	<i>Dacrydodes igaganga</i>	1998	VU		Eve	SB	0.537
Iroko	Moraceae	<i>Milicia excelsa</i>	1998	NT	Thèse de K. Dainou	Dec	P	0.575
Izombe	Ochnaceae	<i>Testulea gabonensis</i>	1998	EN		Eve	P	0.639
Kosipo	Meliaceae	<i>Entandrophragma candollei</i>	1998	VU	Thèse de F. Monthe	Dec	NPLD	0.574
Okan	Mimosaceae	<i>Cylicodiscus gabunensis</i>	2018	LC	Synthèse de Ndonda	Dec	P	0.79



					et al. (2019)			
<b>Okoumé</b>	Bursetaceae	<i>Aucoumea klaineana</i>	1998	VU	Synthèse de Guidosse et al. (2022)	Eve	P	0.378
<b>Padouk</b>	Fabaceae	<i>Pterocarpus soyauxii</i>	Pas d'évaluation		TFE de Mousset (2018)	Dec	NPLD	0.658
<b>Pao rosa</b>	Fabaceae	<i>Bobgunnia fistuloides</i>	2012	LC		Eve	CP	NA
<b>Sapelli</b>	Meliaceae	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	1998	VU	Thèse de F. Monthe	Dec	NPLD	0.572
<b>Sipo</b>	Meliaceae	<i>Entandrophragma utile</i>	1998	VU	Thèse de F. Monthe	Dec	NPLD	0.537
<b>Tali_sua</b>	Caesalpiniaceae	<i>Erythrophleum suaveolens</i>	2019	LC	Synthèse de Gorel et al. (2017)	Dec	P	0.872
<b>Tali_ivo</b>	Caesalpiniaceae	<i>Erythrophleum ivorense</i>	2019	LC	Synthèse de Gorel et al. (2017)	Dec	P	0.774
<b>Wengué</b>	Fabaceae	<i>Millettia laurentii</i>	1998	EN	TFE de Mousset (2018)	Dec	CP	0.761
<b>Zingana_bis</b>	Caesalpiniaceae	<i>Microberlinia biscalata</i>	2000	CR		Dec	SB	0.655
<b>Zingana_bra</b>	Caesalpiniaceae	<i>Microberlinia brazzavilensis</i>	1998	VU		Eve	SB	0.692

<sup>1</sup> <http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/cjb/africa/recherche.php?langue=fr>

« Phéno » ; tempérament, « Temp » ; densité du bois, « WD ») des espèces sélectionnées. Statuts UICN: CR (en danger critique d'extinction), EN (en danger), VU (vulnérable), NT (Quasi menacé) LC (préoccupation mineure) ; Phénologie: Dec (décidue), Eve (sempervirente) ; Tempérament: NPLD (héliophile non-pionnière), P (pionnière), CP (crypto pionnière), SB (tolérante à l'ombrage).

Pour chaque espèce, les données d'inventaires d'aménagement ont été mises à disposition par divers partenaires techniques (Sylvafrica, TERE, FRM et entreprises forestières). Au total, 75 UFA sont actuellement mobilisées (12 au Cameroun, 37 au Gabon, 4 en République du Congo, 7 en RCA et 15 en RDC), pour une surface totale de plus de 17 Mio. ha. Nature + & Gembloux Agrobiotech poursuivent la mobilisation des acteurs pour une meilleure couverture de l'aire de distribution des espèces dans la région. Les données de croissance et de recrutement<sup>22</sup> ont été mises à disposition par les partenaires du collectif DYNAFAC. La compilation des données est en cours de finalisation.

Le lancement officiel du projet s'est tenu le 21 décembre 2021 en visioconférence avec les porteurs du projet (ANPN, autorité scientifique CITES GABON (coordination CITES), MBG, Gembloux Agro-Bio Tech, Nature+) et tous les partenaires techniques (FRMi, TERE, Sylvafrica, ATIBT). Les

<sup>22</sup> Recrutement : ensemble des arbres qui sont entrés au cours d'une période donnée, dans une catégorie particulière ; spécialement le nombre de tiges entrées dans une classe spécifiée de diamètre ou de circonférence

réunions techniques de suivi du projet, en particulièrement avec les autorités UICN de la région se tiennent régulièrement.

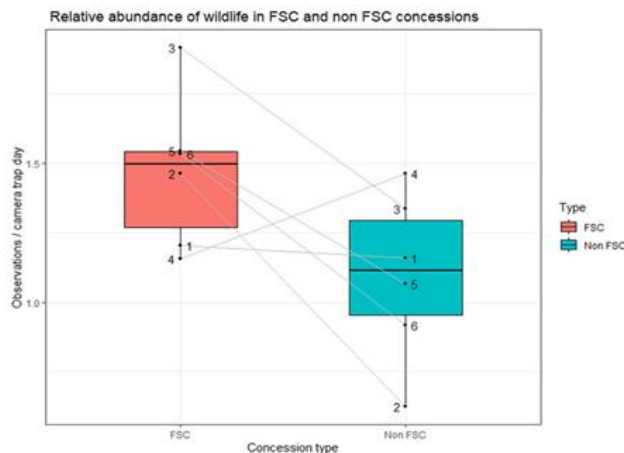
**Ligne 2.6.1: Etude d'impacts environnemental et social**

**Action 1 : impact de la certification sur la conservation de la faune**

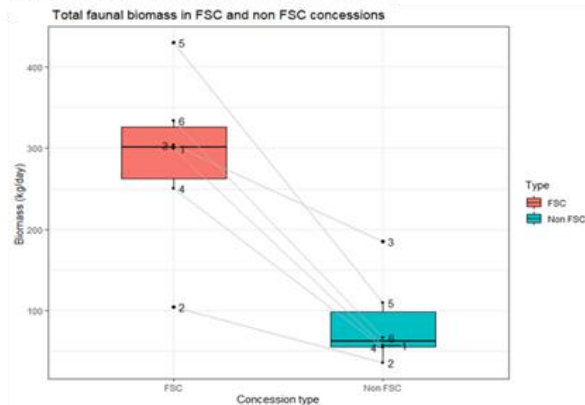
Développement d'un argumentaire promouvant l'impact positif de la certification sur la faune (étude conjointe WWF-Université d'Utrecht)

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C146	Tous	WWF	206	18/11/18	19/12/18	48 mois (+4 mois)	28/03/23 (Covid19)
Contribution PPECF € : 90 000			Budget total € : 429 250				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une analyse comparative de l'efficacité de la conservation de la faune entre les forêts certifiées FSC® et les forêts non certifiées FSC®</li> <li>▪ une boîte à outils de méthodes de surveillance de la faune, en présentant leurs avantages et inconvénients respectifs pour les sociétés forestières.</li> </ul>							

Rappelons qu'un travail de doctorat auprès de l'Université d'Utrecht [C146] a démontré que les concessions certifiées FSC® -FM contribuent positivement à la conservation de la faune (f< Cf. figures ci-dessous)



**Figure 1** Boxplot of the relative abundance of all species in FSC and non FSC concessions. Numbers in the boxplot indicate the cluster number to which the data point belongs. Data is shown as median with whiskers with a maximum of 1,5\*IQR. Statistical analysis was performed using the non-parametric Wilcoxon signed-rank test.

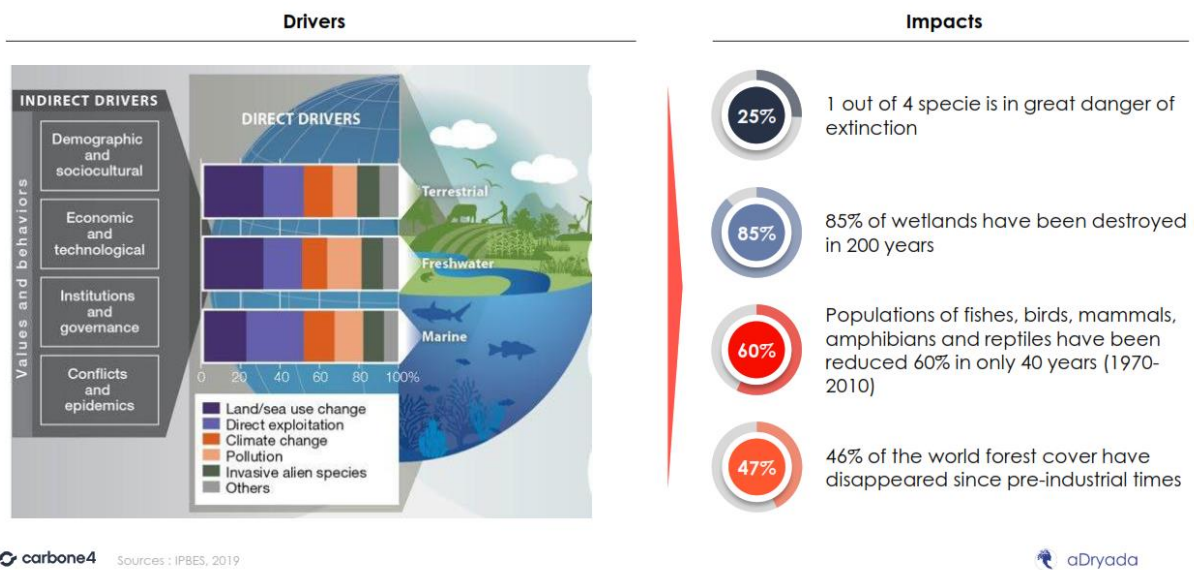


**Action 2 : de l'Inventaire au plan de gestion de la faune, développement d'outils pour rencontrer les exigences des référentiels de certification**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C132 & C134	Tous	Gembloux Agro Biotech & Nature +	183	20/07/18	2/10/18	30 mois (+12mois)	15/03/22 (Avenant)
Contribution PPECF € : 57.500 & 95.000			Budget total € : 247.900				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise au point d'une méthode d'inventaire de la faune novatrice, efficiente et répliquable sur base de pièges photographiques.</li> <li>Elaboration d'un guide technique décrivant les meilleures pratiques pour la gestion de la faune dans les concessions forestières.</li> <li>Evaluation du potentiel de conservation des concessions certifiées en comparaison avec d'autres affectations des terres (aires protégées, finages villageois).</li> </ul>							

Cependant, cette comparaison [entre concessions certifiées et non certifiées] est toute relative. Globalement, la situation de la biodiversité à l'échelle mondiale s'est très fortement dégradée sur les quarante dernières années et le bassin du Congo, réputé pour sa richesse en biodiversité, n'y fait pas exception :

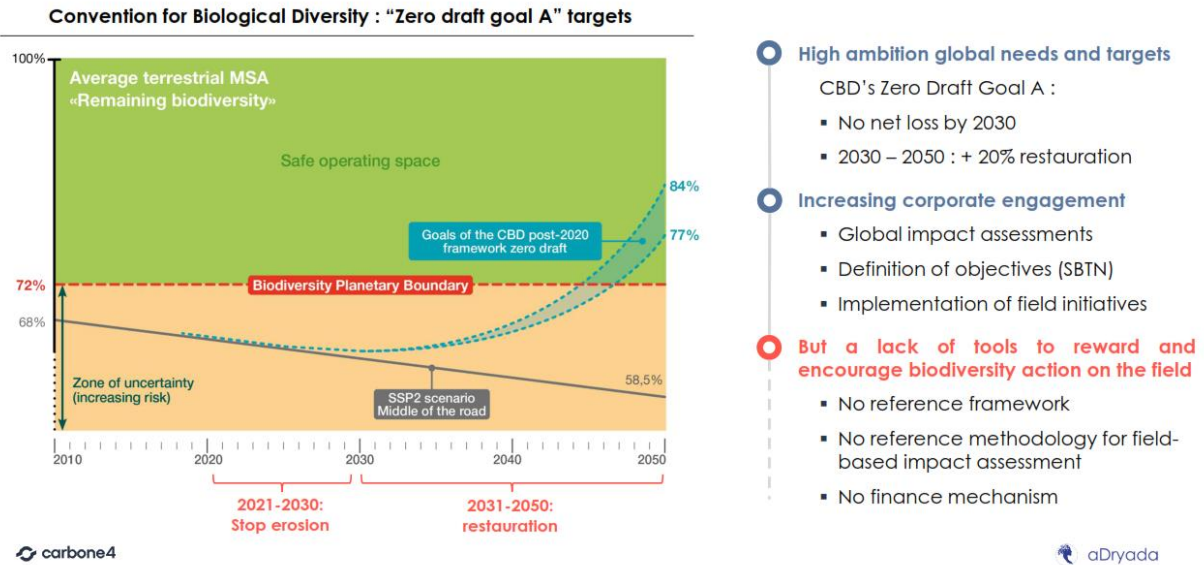
**Context | Data shows on-going actions to protect biodiversity are not effective**



Diapositive fournie par le Cabinet d'expertise climatique Carbone 4

La dynamique à l'œuvre va vers un effondrement de la biodiversité à 58 % de la base line, à l'horizon 2050, si des actions énergiques ne sont pas prises.

## Context | A key explanation : a lack of tools to reward and encourage biodiversity actions on the field



Graphique fourni par le Cabinet d'expertise climatique Carbone 4

Dans un contexte aussi inquiétant, il est par ailleurs, observable que les indicateurs et vérificateurs relatifs à la faune, sont souvent en défaut. Ce qui justifie, à l'occasion d'audits de surveillance, l'émission de demandes correctives que les concessionnaires ont bien du mal à lever, ne pouvant que mettre en avant quelques moyens ou mesures peu efficaces.

Malgré tout, comme l'a montré le doctorat évoqué plus haut, la faune semble mieux protégée en concession certifiées FSC-FM que dans une réserve ou un parc naturel.

Mais de gros progrès peuvent et doivent être réalisés, depuis que le PPECF dispose de nouveaux outils de gestion de la faune qu'il faut présenter aux concessionnaires en espérant qu'ils se les approprient à moindre coûts.

Les outils aujourd'hui disponibles :

- Un [guide technique « Faune »](#) à destination des gestionnaires de forêts de production d'Afrique centrale, publié en 2020 par Gembloux Agro-Bio Tech et l'ASBL Nature+ ;
- Une [application web](#) sur le monitoring de la faune par caméra trap, développée par l'Université de Gembloux Agro-biotech ;
- Une [nouvelle version de SMART](#) intégrant des algorithmes d'intelligence artificielle, qui en font une version beaucoup plus performante.

Ainsi, le PPECF souhaiterait former, dans le courant du 3<sup>e</sup> trimestre 2022, une vingtaine d'entreprises (les cinq certifiés FSC-FM et la vingtaine certifiées légales ou en coaching) à l'utilisation de ces outils, à travers quatre modules de formations :

- Module 1** Contenu du [Guide faune](#) et son utilisation comme support d'informations pour améliorer les pratiques de gestion de la faune dans les concessions forestières :

- 3 jours
- Rappel du cadre réglementaire par pays de la sous-région ;
  - Elaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion de la faune.

Partenaires : BFCConsult avec l'appui de Nature+ (Gembloux Agro-Bio Tech) et du WWF

---

**Module 2** Utilisation de [FauneFAC](#) pour la mise en œuvre d'inventaires par pièges photographiques :

- 2 jours
- Présentation du processus de mise en œuvre d'un inventaire par caméra-traps : efficacité de la méthode, choix du matériel, logistique, procédure de traitement et analyse des données, interprétation des résultats ;
  - Elaboration d'un protocole d'inventaire adapté au contexte et aux besoins de la concession ;
  - Utilisation des pièges photographiques : paramétrage, installation et récupération, identification des espèces.

Partenaire : BFCConsult avec l'appui de Nature+ (Gembloux Agro Bio Tech)

---

**Module 3** Utilisation de [SMART 7](#) pour la collecte, le stockage, l'analyse et la communication de données portant sur la faune et la surveillance des activités illégales :

- 2 jours
- Revue des principales fonctionnalités du logiciel SMART: analyses cartographiques, intégration des données provenant d'autres méthodes de collecte, production de rapports ;
  - Introduction à la dernière version SMART 7 : présentation de sa nouvelle interface et aperçu des dernières fonctionnalités disponibles
  - Gestion de la base de données ;
  - Utilisation de SMART Mobile (collecte de données sur le terrain).

Partenaire : BFCConsult avec l'appui du WCS

---

**Module 4** Formation à la mise en place de **brigades faune** :

- 2 jours
- Organisation et déploiement des brigades (moyens humains, moyens financiers) ;
  - Collecte d'informations (renseignements) et processus d'enquête ;
  - Rappel sur la chaîne pénale et erreurs à ne pas commettre d'un point de vue juridique.

Partenaire : BFCConsult avec l'appui de Conservation-Justice

---

Cette proposition de formations s'adresse principalement aux responsables faune (ou équivalent), aux responsables certification, ainsi qu'aux techniciens susceptibles d'utiliser les outils guide, SMART 7, FauneFAC.

A noter qu'au cours des formations, un diagnostic anonymisé de chaque entreprise sera effectué, en vue du développement d'un **nouvel outil numérique intégratif sur smartphone ou tablette qui facilitera grandement le suivi d'un plan faune : le 3<sup>ème</sup> module de l'assistant numérique**



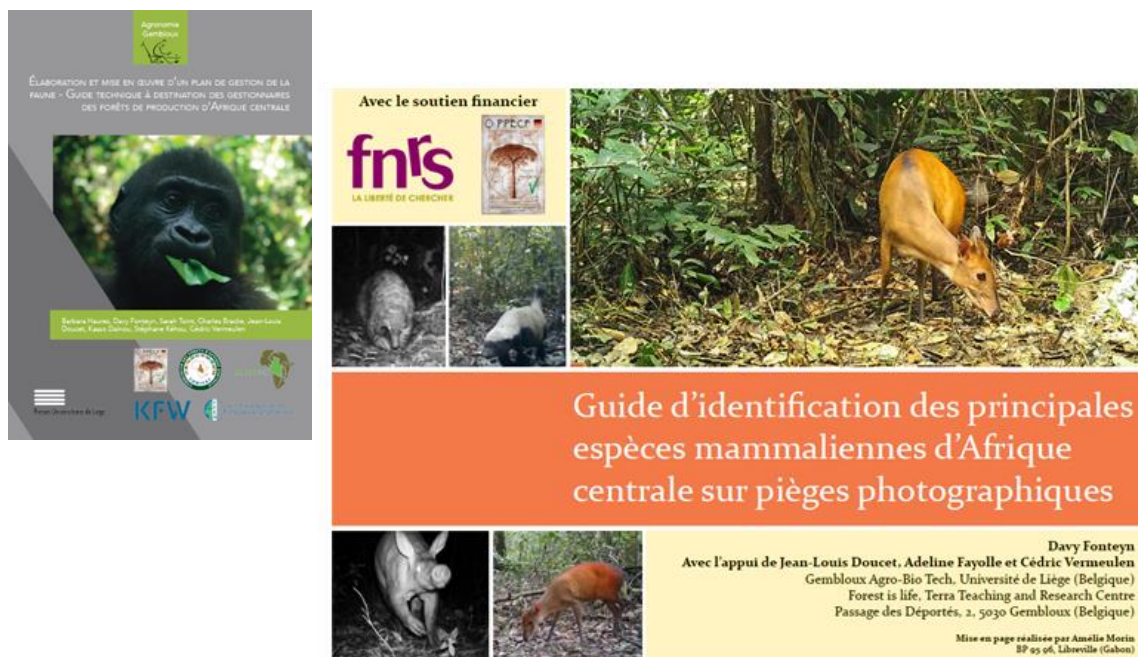
qui ferait suite aux modules EFIR et HSE, en cours de construction sur financement PPECF-KFW et PAFFB-AFD (cf. Ligne 2.2 : Droits des travailleurs et conditions de travail).

Brève présentation des outils disponibles :

### Guide faune :

Ce guide (élaboré sur financement PPECF) est édité par les Presses Agronomiques de Gembloux. Il est disponible en libre accès à l'adresse <http://hdl.handle.net/2268/253115>:

<http://hdl.handle.net/2268/253115>.



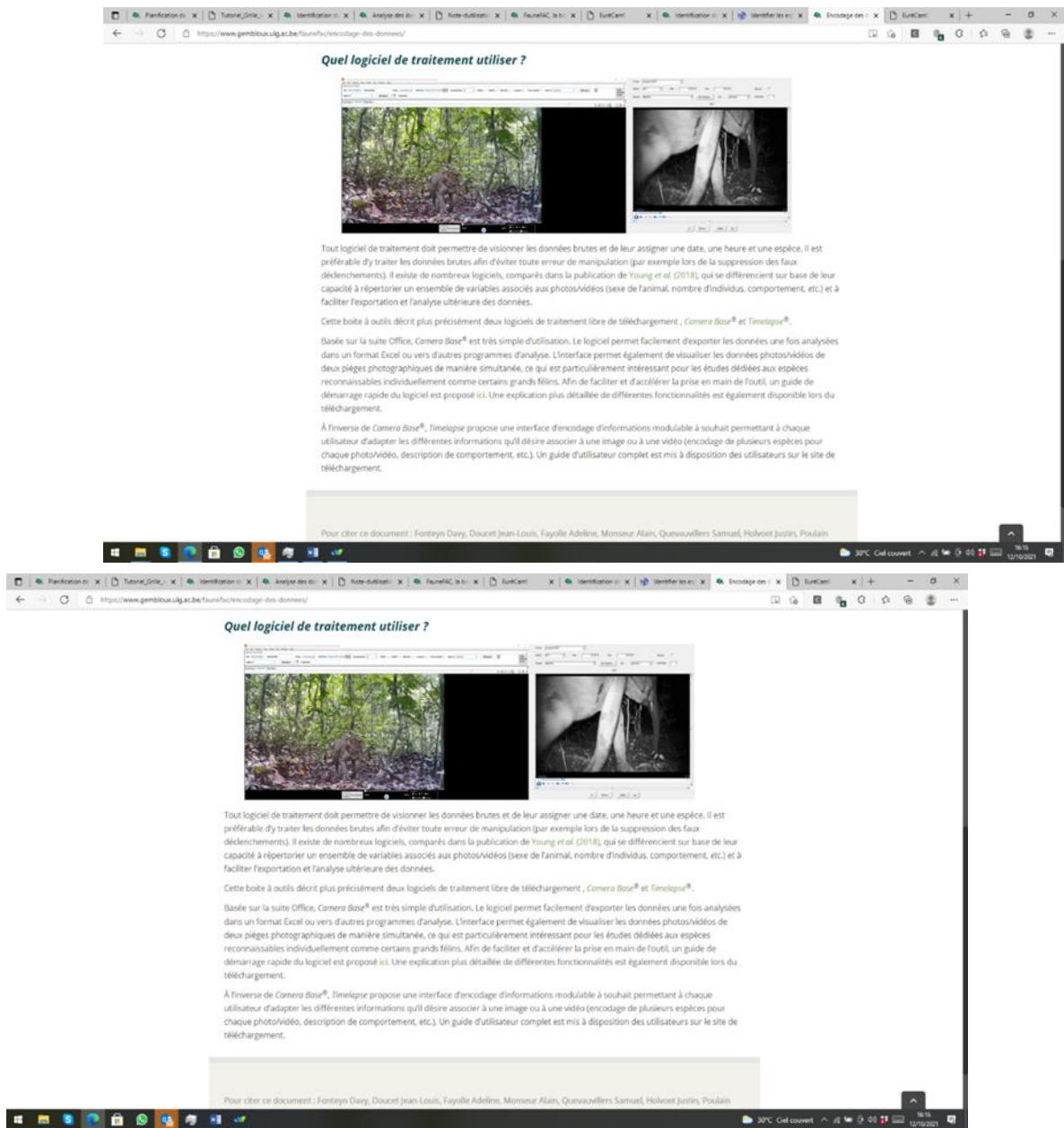
Guide téléchargeable à l'url <http://hdl.handle.net/2268/263954>

### La plateforme FauneFAC

Cette boîte à outils méthodologique a été conçue pour que chaque personne intéressée puisse utiliser de façon efficace les pièges photographiques afin de recenser la faune terrestre des forêts d'Afrique centrale.

Quelques pages écrans de la plateforme FauneFAC

<https://www.gembloux.ulg.ac.be/faunefac/analyse-des-donnees/>



### Action 3 : appui à la production d'un guide sur les arbres d'Afrique centrale comme outil d'aide à la décision à l'aménagement

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C185 & C186	Tous	Nature+/ Gembloux Agro-Bio Tech	220	4/06/2020	4/06/20	42 mois	16/11/23
Contribution PPECF € : 335 060 & 229 236.			Budget total € : 403 125 & 508 949				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans un premier temps, des fiches techniques par espèce d'arbres seront élaborées. Ces fiches techniques seront disponibles en libre accès sur Internet via une base de données web ;</li> <li>▪ Ce projet vise à termes la description de 500 espèces, ce qui correspond à la richesse moyenne d'une forêt d'Afrique centrale (arbres de plus de 10 cm de diamètre, concession de l'ordre de 300.000 ha). Pour la mise en œuvre du projet GAAC, ces espèces peuvent être priorisées en plusieurs catégories selon la disponibilité des données les concernant et la priorité des besoins des parties prenantes.</li> </ul>							

L'intervention GAAC [C185 & C186<sup>23</sup>] ambitionne de produire un guide sur 500 espèces d'arbres d'Afrique centrale, simple, ludique et complet, qui puisse servir de référence pour accompagner et faciliter la gestion forestière au quotidien. Il permettra l'identification des espèces lors des inventaires et fournira des informations essentielles (habitat et tempérament, phénologie description de la plantule dispersion et interaction avec la faune, statuts de conservation, utilisation par les communautés locales ...) pour une gestion optimale et durable qui coïncide avec les critères de la certification. Ce guide, en détaillant également les propriétés technologiques des bois, aura aussi pour but d'appuyer la promotion commerciale de nouvelles essences.

Pour rappel, le guide sera divisé en deux tomes : (i) le **tome 1** : à destination du terrain, reprendra les aspects écologiques et les caractères distinctifs, (ii) le **tome 2** : à destination du bureau, reprendra les caractéristiques technologiques du bois, les utilisations et les modes de gestion des populations des espèces.

La mise en œuvre du projet est répartie en quatre phases :



La rédaction des fiches du **tome 1** avance selon le chronogramme prévu. Les fiches des 140 espèces de la phase 1 sont disponibles, et 90 espèces ont été identifiées pour les phases 2 et 3.

<sup>23</sup> Le projet GAAC fait l'objet de deux contrats : le premier a été signé entre le PPECF et Nature+ le 04/06/2020 et le deuxième entre le PPECF et Gembloux Agro-Bio Tech (GxABT) le 29/09/2020.

L'avancement du **tome 2** a connu un retard dû à l'indisponibilité pour des raisons médicales de l'experte en technologie de bois responsable de l'élaboration des fiches. Deux mesures ont été mises en place pour pallier à ce retard :

- 1) L'engagement d'un stagiaire, Fructueux Houngbegnon (Doctorant à GxABT) pour l'élaboration desdites fiches. Il procède à (i) la mise à jour de la base de données bois, (ii) la vérification des données des fiches disponibles, (iii) le ponçage et le scan des bois, et (iv) le suivi des collections de bois.
- 2) Des négociations sont en cours avec le Musée Royal d'Afrique Centrale (Tervuren) pour bénéficier de leur expertise lors de l'élaboration des fiches, y compris la réalisation des photos du bois.

De manière détaillée, l'état d'avancement des 3 phases finalisées ou en cours est décrit ci-dessus :

Phase 1 : Développement d'une base de données Web et élaboration de 140 fiches descriptives d'essences de référence. Pour le **tome 1**, la collecte des données sur l'écologie des 140 espèces est terminée. Un draft abouti de fiche reprenant les informations de chaque espèce a été produit. Une base de données d'images présentant les caractéristiques des différentes espèces est en cours de finalisation. Les informations pour toutes ces espèces sont compilées dans une base de données globale. Pour le **tome 2**, une base de données reprenant les informations sur les 140 espèces est en cours de finalisation. Les informations pour chaque espèce sont aussi consignées dans une fiche. A ce jour, 75 fiches sont disponibles.

Phase 2 : Elaboration de 60 fiches descriptives complémentaires d'espèces commerciales pour les 5 pays du bassin du Congo & Phase 3 : Préparation de 300 fiches supplémentaires des espèces d'importance selon les critères de la certification (espèces indicatrices de FHVC etc.)

90 espèces ont été identifiées pour faire partie du guide, dont 60 de la phase 2 et 30 de la phase 3. Les données sur l'écologie (tome 1) et les drafts de fiches ont été compilées pour 36 espèces.

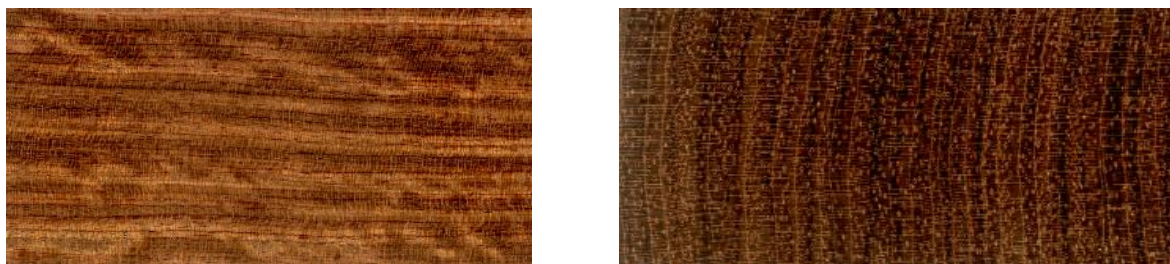


Figure 1. *Guibourtia pellegriniana* J. Léonard : Numérisation par scanner du plan longitudinal à 1200dpi (gauche) et transversal à 2400dpi (droite)

- phase 3 : élaboration de 300 fiches descriptives complémentaires d'espèces d'importance pour couvrir les critères de la certification, pour appuyer la promotion commerciale de nouvelles essences et combler les besoins des divers utilisateurs (exploitants forestiers, négociants, chercheurs, cadres des administrations,...) ;
- phase 4 : édition d'un ouvrage en versions papier / pdf et développement d'une application Web interactive pour les 500 espèces décrites.



Exemple de fiche :

# OKOUMÉ

*Aucoumea klaineana* Pierre  
Burséracées

OKOUMÉ

MFUMU

N'KUMI

**Caractères distinctifs**

Grand arbre de 35 à 50 m de haut (jusqu'à 60 m) et 2 m de diamètre, à feuillage gris-vert, léger, à base empâtée ou présentant des contreforts. Son tronc est brun et lisse à l'état jeune puis rouge-brun marqué par des **écailles qui se détachent en plaques** chez les sujets âgés. Sa branche, rouge-rose et fibreuse, laisse échapper un **liquide transparent** ainsi qu'une **forte odeur d'ancres**. Des **amas de résine, blanchâtres à l'état frais puis noirsâtres**, peuvent se former. Ses feuilles sont composées, **rougâtres à l'état jeune**. Les folioles sont opposées, **luisantes sur la partie supérieure et dotées de longs pétioles**. Ses fleurs sont blanchâtres et ses fruits en forme de toupe s'ouvrent en **3 parties coriaces qui rappellent des cuillères**, comme ses graines ailées.

**Habitat et tempérament**

Espèce des forêts semperviventes du sud-Cameroun au sud-Congo, l'okoumé est abondant dans les zones récemment ouvertes et les mosaïques forêt-savane. Il préfère les sols sablo-argilo-limoneux fertiles et profonds. Il s'agit d'une espèce pionnière longévive et grégaire.

**Phénologie**

Espèce non caduclifolée (imprévisible : à renouvellement simultané des feuilles) ; ditotique. Son diamètre de fructification régulière est de 55 cm.

**Plantule**

Germination épigée, phanérocotyle. Les cotylédons sont foliacés, à sommet arrondi avec une nervation palmée. Les premières feuilles sont simples.

**Fructification**

2 Guide des Arbres d'Afrique Centrale
Autour 3

# OKOUMÉ

*Aucoumea klaineana* Pierre  
Burséracées

**Apparence du bois**

De couleur blanc-crème à brun rouge, le bois forcé à la lumière pour prendre une teinte proche de celle de l'acajou. Le bois est habituellement bien distinct, avec une couleur blanc à gris pâle, et ne dépasse pas 5 cm d'épaisseur. Le bois a un grain fin à moyen, et un fil droit ou un léger contrefil. Il contient de la silice (jusqu'à 0,3%) et de la résine. Il apparaît parfois lustré ou nacré, avec un aspect rubané ou poreux sur quartier.

**Caractéristiques et transformation**

Le grume ne se conserve que modérément en forêt, il est donc recommandé de le traiter en préservatif. Le bois est léger, relativement tendre, et à durabilité moyenne. Les taux de retrait lors du séchage sont assez élevés mais sans risques importants de déformation. Les outils d'usage à denture stériles et au carbure de tungstène sont à favoriser. Un affûtage régulier améliore la finition, évite une surface pelucheuse et compense l'action combinée de la silice et de la résine. Le rabotage peut s'avérer difficile avec le contrefil, un angle de 20° est indispensable pour éviter les risques d'arrachement des fibres du bois. L'okoumé est l'un des meilleurs bois de déroulage. Le bois maché ou tacheté peut être tranché en placages d'intérieur très décoratifs. Un enduit bouche-pores est à appliquer pour obtenir une bonne finition.

Le module d'élasticité longitudinal est de 9690 N/mm<sup>2</sup>, la compression axiale de 36 N/mm<sup>2</sup> et le point de saturation des fibres de 40%.

**Anatomique de la face transversale**

Ses cernes de croissance sont indistincts à distincts, dépendent de la dynamique passée de l'arbre étudié. L'alternance de couches pâles et foncées apparaît globalement bismodale, mais un rythme annuel peut toutefois être détecté.

Le bois d'okoumé est de porosité diffuse : les vaisseaux (5-20/mm<sup>2</sup>) sont tous de diamètre similaire, il ne montrent pas d'organisation particulière. Le parenchyme axial est généralement absent. Les rayons (4-12/mm) ont une largeur de une à trois cellules. Ces cellules contiennent des grains de silice, et sont couchées avec un rang de cellules marginales droites.

**Utilisations industrielles**

Contreplaqué, panneau léché ou aggloméré, placage tranché, menuiserie intérieure légère, construction navale (surtout intérieure), équipement sportif, boîtes à cigares et caisse d'emballage.

**Utilisations traditionnelles**

Fabrication de pliage monoxyde peu durable, combustible (bois de chauffage), écorce et résine utilisées en médecine traditionnelle (peine pour soigner les plaies et désinfecter l'eau), résine pyrolysée employée comme encens et herbe indigène. Découpage d'écorce employés comme anti-démantibiotique et antibiologique en médecine, et contre les infections buccales (antiseptique et analgésique) en gargarisme.

**Propriétés pharmaceutiques et chimiques**

La résine est valorisée en cosmétique. Son huile essentielle présente des activités anti-oxydantes et inhibe la peroxydation des lipides. Elle contient principalement des monoterpénoïdes (96%) dont le delta-3-camène (72%), le tergalolène (6%), le p-cymène (4%), le limonène (4%) et l'alpha-terpinène (4%). Des cotés naturels à base de tannin et/ou de lignine sont valorisés pour l'industrie des pansements à partir des sous-produits ligneux d'okoumé vert. Les tannins en tannin variés selon l'origine et la partie de l'arbre.

**Croissance**

Croissance assez rapide de 0,73 ± 0,05 cm/an, tous diamètres confondus. Les arbres présents dans les classes diamétriques [10 cm - 50 cm] et [50 cm - 90 cm] ont un accroissement moyen de 0,34 ± 0,14 cm/an et 0,96 ± 0,06 cm/an respectivement.

**Dispersion et interactions avec la faune**

Les graines sont dispersées par le vent. Pas d'interactions fortes avec la faune (quelques cas d'herbivorie reportés).

Éléphants, Grand singe, Singe, Oryzopète, Rongeur, Chauve-souris, Oiseau

**Statut de conservation**

L'okoumé est considéré vulnérable d'après le classement actuel de l'IUCN, donc assimilée comme menacée. Elle ne figure cependant pas dans les annexes de la CITES.

En considérant les DME nationaux et le réseau d'aires protégées traversant l'aire de répartition de l'espèce, une réduction de moins de 30 % de sa population est attendue dans 100 ans. Par ailleurs, en raison de son aptitude à coloniser les savanes, l'espèce ne devrait pas être considérée comme menacée.

Il s'agit de l'espèce la plus exploitée en Afrique centrale : elle assure donc un approvisionnement considérable en bois (HVC 4). Des parties de l'arbre sont utilisées par les communautés locales pour diverses utilisations traditionnelles (HVC 5 et HVC 6).

2 Guide des Arbres d'Afrique Centrale
Autour 3



Tous les guides précités feront bien évidemment, partie de la future boîte à outil évoquée au paragraphe « Ligne 2.7.4 : la vulgarisation des savoirs en matière de gestion durable des forêts ».

## Action 2: développement d'un guide vers la certification

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C221	Tous	Eco-Consult & Oréade Brèche	257	12/01/21	1/02/21	18 mois	26/07/22
Contribution PPECF € : 268 094			Budget total € : 268 094				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ installer dans les entreprises, une nouvelle culture basée sur des procédures à mettre en œuvre, des compétences, formation et des mutations nécessaires dans leur fonctionnement et dans leur organisation ;</li> <li>▪ de contribuer fortement à la modération de conflits, car la boîte à outils pourra servir de référence arbitrale en cas de litige où très souvent, le manque d'informations voire des a priori erronés sont à leur origine ;</li> <li>▪ capitaliser, après dix années, l'expérience du PPECF et celles de ses partenaires (Bureaux d'études, Institutions de recherche, ONGs, etc.) à travers un outil qui fera référence pour de nombreuses années dans la gestion forestière du bassin du Congo.</li> </ul>							

Un contexte favorable à la certification explique que de nombreuses entreprises commencent (ou recommencent) à s'intéresser à la certification : ainsi, dans le cadre de la composante « coaching » du PPECF, vingt-neuf entreprises représentant 8,6 millions d'hectares sont déjà inscrites, dont vingt, représentant 6,5 millions d'hectares ont été diagnostiquées. Elles sont ou seront, pour les raisons expliquées plus haut, en grande partie, à très court terme engagées de façon opérationnelle dans le processus de certification.

Ainsi, l'objectif du guide de certification forestière est de :

- répondre aux besoins des entreprises et autres parties prenantes (ONGs, Administrations, etc.) en termes d'informations, d'explications, de formations et d'outils opérationnels (les entreprises ont généralement une vision très lacunaire du fonctionnement des systèmes de certifications, du niveau d'exigence règlementaire et technique) ;
- installer dans les entreprises, une nouvelle culture basée sur des procédures à mettre en œuvre, des compétences, formation et des mutations nécessaires dans leur fonctionnement et dans leur organisation ;
- contribuer fortement à la modération de conflits, car la boîte à outils pourra servir de référence arbitrale en cas de litige où très souvent, le manque d'informations voire des a priori erronés sont à leur origine ;
- capitaliser, après dix années, l'expérience du PPECF et celles de ses partenaires (bureaux d'études, Institutions de recherche, ONGs, etc.) à travers un outil qui fera référence pour de nombreuses années dans la gestion forestière du bassin du Congo (cf. note à la KfW – annexe I du 5<sup>ème</sup> rapport semestriel du PPECF) ;
- aider les entreprises asiatiques de plus en plus nombreuses en Afrique centrale. Une traduction du guide en mandarin sera testée dans le courant du dernier trimestre 2021. Cette traduction leur serait particulièrement utile, car ces entreprises doivent quasiment partir de zéro et sont handicapées par le fait que la plupart des documents qu'elles doivent comprendre sont en français.

Sur la période mars à septembre 2021, les actions suivantes ont été réalisées ou engagées :

- rédaction et envoi du rapport de lancement comprenant 3 fiches test :
  - ✓ Fiche 1.4 : la cellule certification et les métiers de la certification ;
  - ✓ Fiche 7.3 : l'exploitation EFIR – l'abattage sécurisé ;
  - ✓ Fiche 8.7 : les pollutions en forêt, sur les bases techniques et les sites industriels.
- mobilisation de Comité de relecture pour l'analyse des 3 fiches test + des supports normalisés associés ;
- identification d'une structure en vue de la traduction des 3 fiches test + des supports normalisés associés ;
- prise en compte des commentaires du Comité de relecture et finalisation des fiches texte (en cours);
- rédaction des modules 1,2, 6 et 7 (en cours).

### **Ligne 2.8.2.a : développement d'outils de suivi et d'évaluation de l'atteinte des objectifs, niveau entreprise**

#### **Action 1 : suite<sup>24</sup> d'assistants numériques mobiles pour le monitoring EFIR des pratiques d'exploitations forestière et leurs réductions des émissions carbone associées**

L'objectif de ces assistants numériques est de « passer derrière » toutes les activités d'exploitation (construction routes et ouvrages d'art, pistage-triage, abattage et tronçonnage, débusquage-débardage, préparation parc et traçabilité) pour vérifier l'application des normes d'exploitation à faible impact, par les équipes de travail.

Les contrôles EFIR sont assurés par le responsable EFIR et les contrôleurs recrutés, le cas échéant. Le responsable EFIR peut en effet avoir sous sa responsabilité deux, voire trois contrôleurs qui sont chargés de la réalisation quotidienne du contrôle des opérations. Le responsable EFIR doit dans ce cas vérifier le travail de ses contrôleurs chaque semaine, afin de vérifier si les résultats des contrôles effectués sont cohérents avec la réalité de terrain.

De manière générale, ils sont chargés de contrôler les cinq entités suivantes :

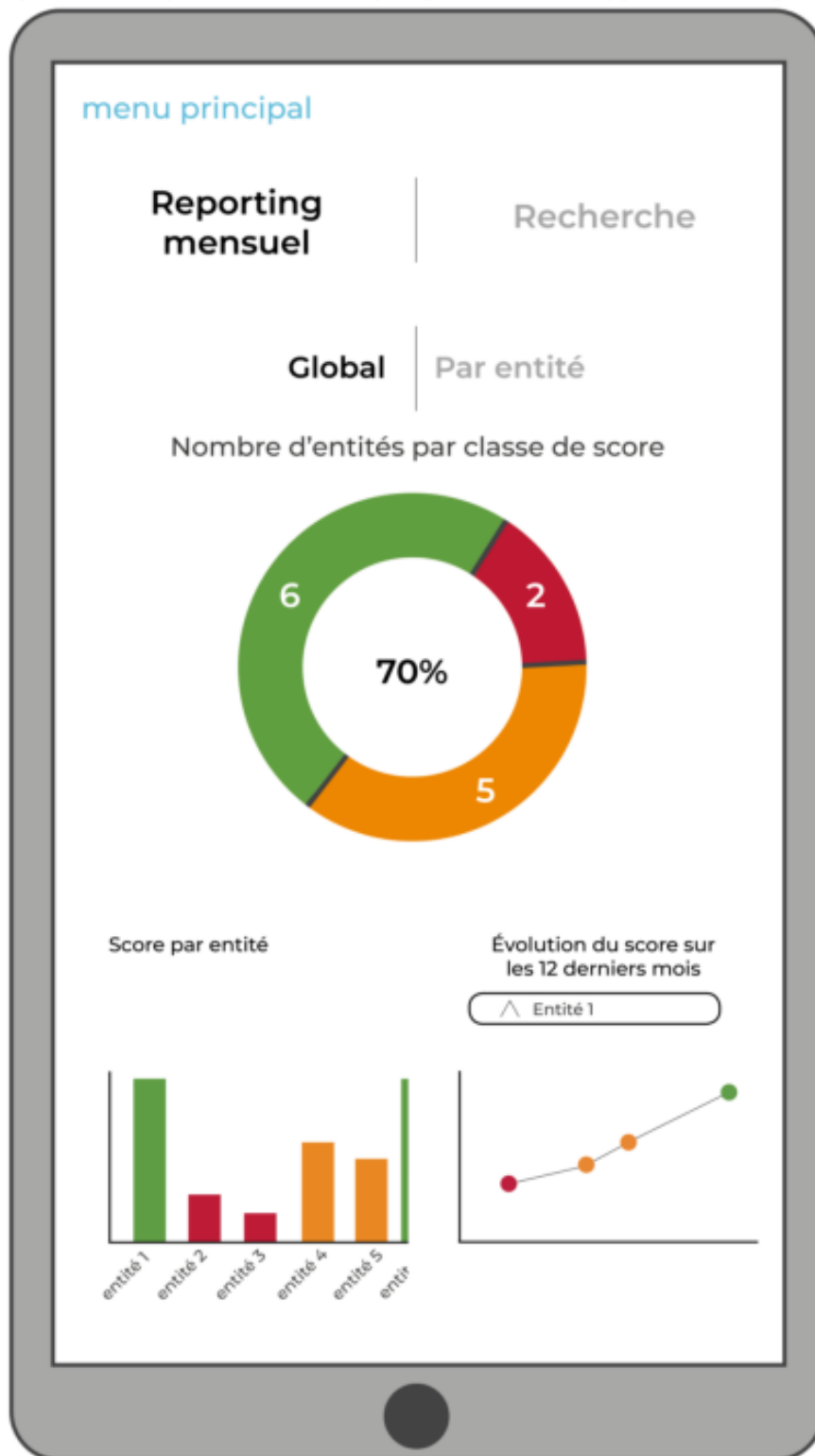
- Construction routes et ouvrages d'art (vérification des tronçons de route construits durant la semaine précédente) :
  - ✓ la qualité du tracé route ;
  - ✓ la largeur totale de l'emprise de la route respecte les normes en fonction du type de route ;
  - ✓ le profil, la mise en forme de la route, l'ouverture des exutoires ;
  - ✓ le choix et la position de l'ouvrage par rapport au lit de la rivière ;
  - ✓ la position de l'ouvrage par rapport au lit de la rivière et à la route est correct.
  - ✓ la technique de construction faible impact de l'ouvrage ;
  - ✓ l'impact sur les berges et le cours d'eau ;
  - ✓ etc.
- Pistage-triage :
  - ✓ la qualité du tracé des pistes ouvertes ;
  - ✓ l'ouverture et la matérialisation des pistes ;
  - ✓ le respect des consignes de triage ;
  - ✓ etc.
- Abattage et tronçonnage :

---

<sup>24</sup> « Suite » doit être compris, comme un application comportant plusieurs modules : module EFIR, module HSE, module populations riveraines et module faune.

- ✓ le respect de la procédure d'abattage contrôlé ;
- ✓ la présence des marquages nécessaires à la traçabilité ;
- ✓ le respect des consignes de tronçonnage ;
- ✓ etc.
- Débusquage-Débardage :
  - ✓ le respect du tracé des pistes matérialisées sur le terrain ;
  - ✓ le respect des consignes de débardage à faible impact ;
  - ✓ la préservation des tiges d'avenir et des arbres protégés signalés ;
  - ✓ la préservation du sol et des zones sensibles ;
  - ✓ etc.
- Préparation sur parc Traçabilité :
  - ✓ la préparation des billes sur parc ;
  - ✓ le contrôle et la vérification des documents de traçabilité (rapports journaliers, carnet de chantier, base de données traçabilité) ;
  - ✓ les tests de la traçabilité depuis le parc jusqu'à la souche au moyen des documents de traçabilité, de la carte d'exploitation et de la carte de pistage-triage.
  - ✓ La vérification du respect des consignes de marquage des bois abandonnés ;
  - ✓ etc.

Exemple de visualisation des scores pour l'ensemble des opérations d'exploitation. Cette interface présente une partie du contenu qui figurera dans le rapport mensuel global.





### Réaliser un contrôle

L'utilisateur a aussi la possibilité de mettre un commentaire global pour la thématique.

21



### Réaliser un contrôle

L'utilisateur peut ajouter une ou plusieurs photos pour étayer les non conformités.

Une fenêtre apparaît lorsqu'on veut ajouter une photo : « prendre depuis la galerie » ou « prendre une photo avec l'appareil photo ». Dans les deux cas les accès doivent être autorisés pour l'application.

Le contrôleur a l'obligation de mettre un commentaire par photo (maximum 3 photos par point de contrôle).

Il a aussi la possibilité de mettre un commentaire pour un point de contrôle (pas spécialement associé à une photo).

22



**Tableau 1.** Différents types de routes forestières avec leurs largeurs basés sur les guides EFIR existants (1, 4, 5, 7) et la pratique recommandée dans les paysages forestiers intacts. (8) Selon les pratiques EFIR-C il est recommandé de maintenir la largeur moyenne des routes sous les 22 mètres (3)

<b>TYPE DE ROUTE</b>	<b>LARGEUR</b>	<b>BANDE DE ROULEMENT</b>	<b>ENSOLEILLEMENT</b>	<b>EMPRISE</b>
<b>ROUTE PERMANENTE</b> (d'accès permanent au chantier, camp de base vie, réseau routier public, etc ...)	moyenne	9-11,5m	9,4-11m (X2)	27,4-33,4m
	intervalle	8-12m	6-15m (X2)	22-42m
	recommandations dans les HVC (IFL)	8m	6m (X2)	20m
<b>ROUTE PRINCIPAL</b> (toute ou une partie de la concession, utilisée plusieurs années)	moyenne	7,3-10m	8,5-10,7m (X2)	22,4-29,4m
	intervalle	5-10m	3,5-15m (X2)	15-37m
	recommandations dans les HVC (IFL)*	8m	6m (X2)	20m
<b>ROUTE SECONDAIRE</b> (d'accès à une zone d'exploitation temporaire, partie d'une AAC d'une durée de quelques semaines ou mois)	moyenne	5-7,3m	3,2-9,5m (X2)	13,4-23m
	intervalle	4-8m	0-15m (X2)	10-28m
	recommandations dans les HVC (IFL)	5m	5m (X2)	15m 22m
<b>BRETELLE (B), ÉPIS (E) ET ROUTE DE SAISON SÈCHE (S)</b> (bretelle: 2 mois, épis saison des pluies: <1 mois saison sèche)	guides d'EFIR	B: 6-7m E/S: 5m	B/E: ponctuel S: -	B/E: 6-7m S: 5m
	recommandations dans les HVC (IFL)	E: 5m S: 5m	E: 2X5m S: -	E: 15m S: 5m

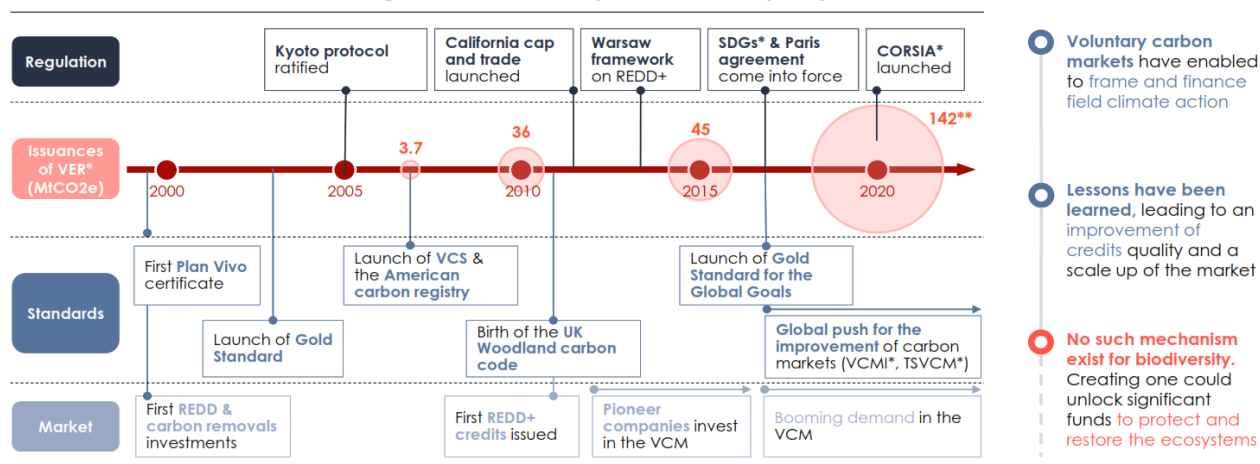
Extrait du Manuel des bonnes pratiques pour la mise en œuvre de l'EFIR-C au Gabon- The Nature Conservancy

Par ailleurs, au vu de l'intérêt grandissant du secteur forestier aux services écosystémiques et leur prise en compte dans les référentiels de gestion durable (FSC-FM/PAFC), les assistants numériques de contrôle sous smartphone, outre, d'être un outil de contrôle EFIR, devrait permettre, dans une seconde phase de développement, le suivi **des flux de carbone forestier associés aux bonnes pratiques**, suivant des algorithmes basés sur des équations, issues de la méthodologie RIL-C proposée par « The Nature Conservancy » :

Evolution du marché carbone sur le marché volontaire

## Context | Unlike in carbon, where there is a reference mechanism for actions sequestering emissions : the Voluntary Carbon Market

Structuration and growth of the voluntary carbon market (VCM)



\*VER : verified emission reductions. SDG : sustainable developments goals. CORSIA : Carbon offsetting scheme for international aviation. VCMI : voluntary carbon market initiative. TSVC : taskforce for scaling up voluntary carbon markets. \*\* In 2019. Source : <https://voluntarycarbonmarket.org/>.



Diapositive fournie par le Cabinet d'expertise climatique Carbone 4

Rappelons que cet assistant numérique de contrôles doit être complété par un module social externe et un module faune.

### Ligne 2.8.5b : Activités de surveillance et de monitoring - développements et tests d'outils numériques dans les concessions

#### Action 1 : projet IDROP (drone) [Nature +, SUNBIRDS, Gembloux Agro-Bio T., CEA, CIRAD]

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C151	Pallisco /IFO	Nature+; SUNBIR; Gembloux Agro-Bio T. <i>associés</i> : CIRAD et CEA Tech	173	19/03/18	18/02/19	40 mois (+4 mois)	Sept. 2022 (covid19)
Contribution PPECF € : 196 035			Budget total € : 762 385				

Principaux résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un protocole "modèle" d'acquisition d'images drone transposable dans différentes entreprises pour faciliter le maintien de la certification par un outil de monitoring</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un logiciel de traitement d'imagerie Intelligent par drone pour la gestion des écosystèmes forestiers tropicaux (iDROP)</li> </ul>

Pour rappel, le Projet IDROC (Intégration de l'imagerie drone dans la certification forestière des écosystèmes tropicaux forestiers), mené par Nature +, Sunbirds et Gembloux Agro-Bio Tech (organismes associés : CIRAD et CEA), poursuit l'objectif de développer une solution de télédétection drone qui permettrait le survol de grandes surfaces forestières et de déceler des éléments contraignants pour la planification du réseau routier tels que des escarpements rocheux, des fortes pentes, des salins, marais et de larges rivières. De même, le drone devrait faciliter l'identification et le suivi de zones de forêt à Haute Valeur de Conservation (HVC) ainsi qu'un suivi des infrastructures et des perturbations du couvert forestier (suivi post-exploitation et surveillance). La qualité des interventions post-chantiers (fermeture de pistes, entretien des ouvrages de franchissement) réalisées pourrait également être évaluée.

Enfin, la détection des perturbations du couvert forestier pourra également servir à surveiller l'absence de perturbations du couvert (coupes illégales de bois, effets du changement climatique) en dehors des zones d'exploitation ou comme outil de suivi des « zones essentielles » (core areas, IFL) : les produits cartographiques standardisés pouvant alors être utilisés dans le cadre d'un audit d'éco-certification.

Le prochain rapport semestriel (n° 10) fera un bilan complet de l'intervention IDROC/iDROP.

## Action 2 : mise en place de la collecte mobile des données au niveau des scieries par les technologies RFID et code-barres - le cas de Precious Woods

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C228	Precious Woods-CEB	PROSYGMA/ ETICWOOD	283	16 juil. 21	11/10/21	6 mois	09/04/22
Contribution PPECF € : 50.000			Budget total € : 54.000				
Principaux résultats attendus							
<p>La gestion des flux au niveau des scieries est améliorée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ deux portiques sont installés à une tête de scie et deux à l'entrée d'un séchoir et programmés;</li> <li>▪ la lecture des codes-barres RFID est intégrée dans les applications mobiles de l'ERP;</li> <li>▪ le fonctionnement des équipements sur le terrain est testé, et le personnel formé à leur maintenance;</li> <li>▪ les procédures en place sont adaptées aux nouvelles pratiques et en conformité avec les exigences de certification COC;</li> <li>▪ le Suivi et évaluation est assuré au bout de 2 mois de collecte de données;</li> <li>▪ le coût de l'investissement et son amortissement est évalué sur 5 ans, au regard des erreurs que le dispositif élimine.</li> </ul>							

Si la traçabilité entre l'arbre et la scierie est aujourd'hui bien maîtrisée dans les entreprises certifiées, il n'en est pas de même au niveau de la scierie proprement dite, où on peut toujours constater :

- des écarts importants au niveau des stocks physiques et théoriques des coursons qui empêchent d'avoir une visibilité exacte sur les stocks<sup>25</sup>. Les causes sont multiples : i) les intempéries qu'a subi le bois peuvent rendre l'identification difficile ; ii) erreurs humaines. Avec le temps, ces écarts se cumulent au point où les stocks théoriques et stocks réels sont très différents ;
- un ralentissement dans le traitement des données de colisage : entre le temps où les fiches de colisage arrivent au niveau de la saisie et le temps où, elles sont enregistrées, il peut s'écouler de 12 à 24 heures. Sans compter les risques d'erreurs souvent liées à une mauvaise lecture de la fiche (ratures ou d'une écriture peu lisible) ;
- un ralentissement dans le traitement des mouvements de colis au séchoir ;
- l'utilisation massive d'une paperasse qui rend l'archivage difficilement exploitable.

Ces constats affectent évidemment la qualité globale de la traçabilité de la ressource et toute la traçabilité amont (de l'arbre à la scierie) et permet, encore, à de nombreux adversaires de l'exploitation responsable des forêts du bassin du Congo, d'émettre de fortes critiques sur l'origine des bois exportés en faisant valoir les risques d'entrées de bois illégaux.

<sup>25</sup> Différents audits ont montré que ces écarts se produisent dès l'entrée du courson au niveau de la tête de scie. C'est à ce niveau qu'on a souvent du mal à savoir quel courson d'une bille a réellement été usiné et lesquels sont toujours en stock.

## 4.2.6 AXE III « La communication »

**Actions réalisées durant la période :**

**Ligne 3.3 : Appui à l'ATIBT dans la réalisation d'une campagne de marketing des bois africains certifiés FSC® ou PEFC dans minimum 3 pays européens.**

**Ligne 3.4 : Promotion de l'image des bois tropicaux certifiés en Europe et en Asie**

**En Europe**

### Action 1 : programme marketing ATIBT

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C129, C130, C131 & C160	Tous	ATIBT ; STRATÉMARK	179	25/06/18	7/08/18	14 mois	Oct. 2019
C184 & C189		LINKS Europe	259	13/05/20	25/04/20	36 mois	Avril 2023
Contribution PPECF € : 560 700 (C129, C130, C131 & C160) ; 600 000 (C184 & C189)			Budget total € : 906 951 (C129, C130, C131 & C160) 747 000 (C184 & C189)				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les bois tropicaux (y compris quelques LKTS) sont promus sur les marchés responsables, demandeurs de bois certifiés ;</li> <li>▪ les exploitants sont incités à s'engager dans une démarche de contrôle de légalité, puis la certification ;</li> <li>▪ les acteurs en aval et les acheteurs publics et privés sont sensibilisés au bilan RSE favorable et aux qualités techniques et naturelles remarquables des bois tropicaux ;</li> <li>▪ le bénéfice environnemental et social des bois tropicaux issus d'une gestion forestière durable est démontré auprès des relais d'opinion, aux pouvoirs publics, aux ONG et, in fine, au grand public</li> <li>▪ l'accès à une veille juridique en relation avec le RBUE et autres réglementations est facilitée ;</li> <li>▪ des outils d'aide à la décision sous forme d'algorithmes (périmètre de rentabilité, choix d'une essence, etc.) sont disponibles et mis en ligne</li> <li>▪ d'une façon générale, le programme marketing permettra à l'ATIBT de renforcer sa dimension de syndicat au service de ses adhérents.</li> </ul>							

Ce programme est à lui seul un sous-programme d'actions qui fait l'objet d'un [rapport annuel](#). Nous ne donnerons donc ici, que le résumé des actions de la période écoulée.

En 2021, si le prolongement de la pandémie a pu poser des problèmes organisationnels, on constate que le programme Fair&Precious (F&P) a poursuivi son développement et que les indicateurs sont en progression.

Pour leur part, les entreprises ont bénéficié d'une forte croissance de la demande sur l'ensemble des marchés qui s'est concrétisée par une amélioration des marges, même si elles ont été très significativement pénalisées par les problèmes de logistique.

Le sujet de l'exclusion des bois tropicaux pour les ouvrages des Jeux Olympiques de Paris 2024 a mobilisé les acteurs de la filière des bois certifiés « gestion durable ». Ils ont su se mobiliser dans le cadre du programme Fair&Precious et faire valoir leurs arguments auprès de la SOLIDÉO qui a accepté de les prendre en compte en revoyant son cahier des charges.

Ce marché spécifique n'offre pas de débouchés considérables en soi, mais il est hautement symbolique et permettra à la filière de se positionner plus favorablement dans les clauses techniques des marchés publics.



La forte croissance des retombées médiatiques – 112 retombées, 21 interviews, 62 millions de contacts touchés– démontre l'intérêt des relais d'opinions pour le modèle de la gestion durable des forêts, la lutte contre le bois illégal et la menace de la déforestation. Les échanges avec les journalistes laissent augurer un traitement moins caricatural que par le passé du sujet, pour sensibiliser l'opinion publique sur l'évidence qu'acheter du bois tropical certifié c'est contribuer à la préservation de la forêt tropicale et de tous ceux qui y vivent ou qui en vivent.

Les points clés :

- Déroulement d'une Commission marketing le 27 janvier 2022 ;
- Think Tank : déroulement de la 4<sup>ème</sup> session les 15 et 16 novembre 2021 ;
- Ambassadeurs F&P : choix d'Edwige EYANG EFFA, attachée de recherche à l'IRET (Institut de Recherche en Écologie Tropicale) au Gabon et de Norbert GAMI de la République du Congo, titulaire d'un doctorat en anthropologie alimentaire. Organisation d'une première conférence de presse le 15 mars 2022 avec une vingtaine de journalistes ;
- Relations presse : Les relations presse ont permis de générer 112 retombées dans les médias en 2021, contre 80 en 2020, soit une moyenne de 9 par mois. L'ensemble de ces supports correspond 62 millions de contacts (7 millions en 2020 et 2 millions en 2019). L'équivalent « achat d'espaces » a été de 191 934 € en 2021 (56 254 € en 2020) ;
- Réseaux sociaux : 5 228 abonnés fin 2021 (+ 84 %) ;
- Site Internet : ATIBT : 86 100 sessions en 2021 (+64 %) ;
- Site Internet Fair&Precious : 88 110 sessions en 2021 (+ 705 %) ;
- Newsletters : 72 actualités publiées en français et en anglais sur le site F&P dans les 6 derniers mois, 3 newsletters communes avec STTC en octobre, novembre et décembre 2021 ;
- Poursuite des partenariats opérationnels avec FSC et PEFC-PAFC (cofinanceurs en augmentation en 2022 avec un montant de 25 000 €) ;
- Lancement des tournages des 4 films Fair&Precious par Imagéo : « Durabilité de l'exploitation », « Populations riveraines », « Services écosystémiques » et « Approche filière - Consommation en Europe. Réalisation de reportages photos (hypothèse de 1 000 clichés) à l'occasion des tournages ;
- Documentation technique : poursuite de la réalisation des fiches techniques et des fiches essences. Une palette de 60 essences de bois tropical est désormais présentée sur le site de Fair&Precious ;
- Partenaires F&P : poursuite de l'engagement des membres de l'ATIBT comme partenaires officiels ;
- Partenariats techniques et stratégiques : CIRAD, LCB, ETTF, FAO (initiative SW4SW), Malaysian Timber Council, DYNAFAC ? CNDB, Centrum Hout ;
- LKTS : Les sociétés F&P progressent peu à peu dans ce domaine, chacune en fonction des spécificités de ses forêts et de ses marchés ;
- Dryades - Analyse des cycles de vie (ACV) :
  - ✓ Novembre 2021, début de la collecte des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) a débuté auprès des importateurs français ;
  - ✓ Janvier 2022 : validation des Inventaires du cycle de vie (ICV) avec les entreprises ;
  - ✓ Février 2022 : vérification tierce partie des ICV ;
  - ✓ Février 2022 : ouverture collecte données FDES.
- Thémis - Due Diligence : Les objectifs de la phase 2 projet Thémis :
  - ✓ Augmenter le nombre d'utilisateurs du portail ;
  - ✓ Ajouter à l'enquête un volet « Producteurs » ;
  - ✓ Ajouter des fonctionnalités au tableau de bord des utilisateurs ;
  - ✓ Inclure dans le tableau de bord l'impact carbone des entreprises ;
  - ✓ Inclure également l'impact positif sur les forêts.
- COP 26 : Olman Serrano, président de l'ATIBT, et Françoise Van de Ven, membre du Bureau Exécutif, se sont rendus à Glasgow à l'occasion de la COP 26. Ils ont notamment interagi lors de side-events avec la société Interholco, et avec l'organisation CIDT ;
- Focus Forest : participation de l'ATIBT au groupe de travail FSC avec financement du PPECF ;
- Forum ATIBT : préparation du forum ATIBT durant le CIB à Nantes les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2022 avec 3 espaces (Fair&Precious, ATIBT et Bassin du Congo) pour un total de 90 m<sup>2</sup>. DNO en cours pour un cofinancement PPEFC ;
- Déroulement de la mission diplomatique à Paris du 4 au 8 octobre 2021 avec l'accompagnement des ministres du forêts du Cameroun et du Congo et du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC à la mairie de

Paris, à la conférence sur la préservation des forêts d'Afrique Centrale et au Ministère des Affaires Étrangères ;

- SOLIDÉO : action de lobbying pour la levée de l'exclusion des bois tropicaux pour la réalisation des équipements des Jeux Olympiques de Paris 2024 et sollicitation des institutionnels du Bassin du Congo. Les échanges se poursuivent avec le constat de l'évolution de la position de la SOLIDÉO et la perspective d'une réintégration des bois certifiés gestion durable des forêts dans leurs cahiers des charges ;
- SNDI : L'ATIBT, dans le cadre du programme Fair&Precious, entretient des discussions régulières sur la SNDI, en lien avec le CST forêt de l'AFD, mais aussi avec les initiatives en cours au sein de l'UE. Cette discussion s'est élargie récemment du fait d'une réflexion en cours concernant le FLEGT, le RBUE et la lutte UE contre la déforestation importée. Une publication du guide des achats publics, par le MTES.

L'année 2021 peut être considérée comme la première véritable année de maturité du programme Marketing Fair&Precious.

La volonté de la KFW / COMIFAC, en prolongement de l'AFD, d'inscrire cette action dans la durée, en appui de sa politique de développement de la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo, a permis d'enrichir le programme, sans mobiliser de ressources supplémentaires, grâce à la montée en compétence des différents intervenants.

Sous la conduite de la commission marketing et avec un suivi actif du coordinateur du PPECF, l'équipe-projet au sein de l'ATIBT, l'assistant à maîtrise d'ouvrage, les prestataires en relations presse, réseaux sociaux, internet, création graphique... ont trouvé leurs marques pour développer considérablement les actions et, par conséquent, la visibilité du programme.

Le positionnement en faveur du développement des surfaces gérées durablement dans le bassin du Congo et de la promotion, sur les marchés européens, des produits certifiés FSC et PEFC-PAFC est de plus en plus perçu par l'ensemble des interlocuteurs. Chacun peut comprendre désormais les véritables menaces qui pèsent sur les forêts primaires : coupes illégales, pression démographique, conversion en terres agricoles ou en plantation.

Pour autant, la partie est loin d'être gagnée, car si les attaques se font de plus en plus rares, la mobilisation des acheteurs publics et privés au travers d'un achat responsable n'est pas encore suffisante. Même si la filière a largement profité d'une relance historique de la demande en 2021 et que les vertus du bois s'imposent de plus en plus, il est vital de rester vigilant, afin de convaincre des spécificités remarquables des bois tropicaux et de l'exigence de valoriser cette ressource forestière pour la préserver. Fair&Precious s'affirme plus que jamais comme le collectif de ce modèle vertueux et doit poursuivre ses efforts de persuasion auprès de l'ensemble de ses cibles.

**Action 2 : l'intervention « Dryades »**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C223	Tous	ATIBT/ ESTEANA	224	05/01/21	29/03/21	18 mois	Sept. 2022
Contribution PPECF € : 140 900 €			Budget total € : 153 900 €				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<p>Rendre concurrentiels les produits bois tropicaux dans le secteur de la construction en fournissant pour une gamme de produits certifiés dans le bassin du Congo des données collectives concernant : l'Analyse Cycle de Vie (ACV) des pré-produit, des Déclarations environnementales Produit (DEP) et Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire des Produits (FDES).</p> <p>Pré-produits et produits visés par le projet DRYADES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pré-produits en bois du Bassin Congo concernés par les ACV collectives : grumes, sciages non séchés avec des sous-familles selon les sections, sciages séchés, bois hydrauliques et traverses, profilés (lames de terrasse, lambourdes, lambris, moulures), carrelets lamellés collés, placages, contre-plaqués</li> <li>• Produits de construction en bois du Bassin du Congo concernés par les FDES et DEP collectives : revêtements extérieurs (platelages, bardages lames, bardages contre-plaqués), revêtements intérieurs (planchers massifs et plinthes).</li> </ul> <p>Ainsi, 6 FDES et 6 DEP collectives doivent être envisagées.</p>							

En France, la réglementation RE2020<sup>26</sup> (remplaçant la réglementation thermique des bâtiments RT 2012) entrera en vigueur selon le calendrier suivant :

- à compter du 1er janvier 2022 pour les bâtiments d'habitation ou partie de bâtiments à usage d'habitation ;
- à compter du 1er juillet 2022 pour les bureaux et bâtiments d'enseignement primaire et secondaire ; extensions comprises également ;
- à compter du 1er janvier 2023 pour les extensions des bâtiments ci-avant ainsi qu'aux bâtiments provisoires.

A ces dates, les produits qui n'ont pas de FDES<sup>27</sup> (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) se verront attribuer des données environnementales par défaut<sup>28</sup> très pénalisantes (multiplication par un facteur 3 à 10)<sup>29</sup>.

Pour aider l'ATIBT et le Commerce du bois à répondre à ces nouvelles exigences, un contrat **[C223]** avec un bureau spécialisé, travaille à l'établissement des data des pré-produits en bois du bassin Congo concernés par les analyses du cycle de vie (grumes, sciages non séchés avec des sous-familles selon les sections, sciages séchés, bois hydrauliques et traverses, profilés, carrelets lamellés collés, placages, contreplaqués) et pour les produits concernés par les FDES et DEP collectives (revêtements extérieurs,

<sup>26</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-environnementale-re2020>

<sup>27</sup> Pour rappel, une FDES est un document français normalisé qui présente les résultats de l'Analyse de Cycle de Vie d'un produit, indispensable pour l'éco-conception. Son équivalent européen est une Déclaration Environnementale Produit (DEP, EPD en anglais), si ce n'est qu'elle contient en plus des informations sanitaires.

<sup>28</sup> Il est attendu que cette directive serve de référence s'étende à tous les pays de l'Union européenne, obligeant ainsi, les professionnels de la construction à comparer les matériaux sur base des analyses de leur cycle de vie (ACV) et de leur impact sur l'environnement.

<sup>29</sup> Voir les pages 18 à 35 du document « [Commission technique du 140121 PowerPoint](#) » [PDF] .

platelages, bardages lames, bardages contre-plaqués, revêtements intérieurs , planchers massifs et plinthes).

Au cours des derniers douze mois, l'intervention a permis de :

- finaliser la collecte des données fournies par les entreprises. A noter que la société OLAM s'est retirée du projet en raison de l'adoption, au niveau de l'ensemble du groupe, d'un travail global d'analyse du cycle de vie de tous ses propres produits (agroalimentaire majoritairement, mais le bois est inclus). Cette politique s'accompagne de la décision de restreindre pour l'instant tout partage de données techniques du groupe avec tout organisme tiers. Les conséquences pour le projet est une moindre représentativité des résultats, et potentiellement des résultats globaux un peu différents ;
- courant septembre 21, une réunion avec le Centrum Hout a permis de mutualiser davantage les résultats du projet Dryades avec les résultats obtenus par Centrum Hout aux Pays-Bas (essentiellement sur les bois hydrauliques). Le périmètre du projet sera ainsi élargi, et une communication globale pourra être mise en place ayant ainsi plus d'impact sur le marché ;
- de présenter les résultats au comité de pilotage ;
- de commencer la validation des ICV et des FDES : compte tenu d'un changement au niveau des normes, les résultats pourrait être retardés de deux mois.

## LES FDES

La Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

= LES LIVRABLES



- ☑ FDES
- ☑ Rapport

NF EN 15804+A1  
 NF EN 15804/CN  
 Éventuelle RCP\*  
 Programme INIES  
 Règlementation FR



\*Règle de Catégorie de Produits

- ☑ 6 FDES en français et un rapport de projet qui couvre l'ensemble
- ☑ Publication sur INIES connectée aux logiciels d'ACV bâtiment
- ☑ Valides 5 ans
- ☑ 6 FDES en anglais
- ☑ Publication sur Ecoplatform (base de données Européenne)

# Contenus clés d'une FDES

**2. DESCRIPTION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT TYPE**

**Unité fonctionnelle** Réaliser un mur porteur en pierre massive et mortier, d'épaisseur 40 cm de surface 1 m<sup>2</sup> avec une conductivité thermique comprise entre 0,85 et 2,3 W/m².K, et dans le respect des règles de l'art.

**Unité** mètre carré de mur (m²)

**Description du produit type** La pierre du midi est une pierre calcaire issue du Myocène Rudgallien affleurant en Provence-Alpes-Côte d'Azur : région du Luberon (siens de Ménerbes, Jarros, St Pantaléon, Estérelles, St Gera, Roche d'Églar), région du Fort du Gard (siens de Vénarde-Gard, Castellon du Gard, les carrières de Fontvieille, des Baudouin-Forestel et région Langabois, Région Espère de Bouleas et Prédal). Avec la date de référence de cette FDES, une indication géographique « France du Midi » est en préparation pour les pierres massives.

Elle est extraite et façonnée en carrière par sciage, à la demande pour des chantiers identifiés, en tenant compte des contraintes spécifiques relatives à ces chantiers. En particulier chaque pierre est identifiée individuellement et sa forme définitive est déterminée par son rôle dans la structure du mur. Les pierres sciées sont transportées sur chantier par camion et déposées à l'aide d'une grue à l'emplacement prévu sur le plan. Elles sont jointoyées en place à l'aide d'un mortier.

Les murs ainsi réalisés ont couramment une épaisseur de 30 à 35 cm. Les murs sont en très grande majorité faits de sciage. Ils peuvent être enduits ou peints, mais ces étapes/fonctions ne sont pas indiquées dans cette FDES.

**Description de l'usage** Les murs réalisés sont des murs porteurs extérieurs ou intérieurs, et destinés à tout type de construction : habitation, bureau, commercial, scolaire, industriel, agricole...

**Principaux constituants** Pierre massive : 751 kg/m<sup>3</sup> (pour le produit de référence)  
Mortier de jointoyement : 10,4 kg/m<sup>3</sup> (pour le produit de référence)  
Paille de bois pour le transport : 3,27 kg/m<sup>3</sup> (pour le produit de référence)

**Déclaration de contenu** Le produit type ne contient pas plus de 0,1% en masse d'une substance classée environnementalement préoccupante (PVC) selon le liste standardisée fournie par l'annexe XIV du règlement REACH.

**PRÉCISIONS CONCERNANT LA DURÉE DE VIE DE RÉFÉRENCE (DVR)**

Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	100 années
Propriétés de produit déclarées (à la sortie d'usine et fin de vie)	Les pierres en sortie de carrière sont livrées en sciage et prêtes à être posées.
Propriétés de produit déclarées (à la sortie d'usine et fin de vie)	Respect de la NF P 10407 (mars 2016) - Produits de carrière - Pierres naturelles - Prescriptions générales d'emploi des pierres naturelles.
Mise en œuvre de qualité conformément aux instructions du fabricant.	Respect des Eurocodes et DTU, et des éventuelles recommandations du fabricant.
Environnement extérieur (pour les applications extérieures) par ex. changements de temps, pollution, exposition UV et au vent, orientation du bâtiment.	Les pierres couvertes par la présente FDES peuvent constituer des murs extérieurs ou intérieurs au bâtiment. Elles sont adaptées et résistent aux conditions normales rencontrées pendant toute la durée de vie du bâtiment.
Environnement intérieur (pour les applications intérieures) par ex. température, humidité, exposition.	Les murs couverts par la présente FDES sont des murs porteurs. Ils sont fabriqués en France et sont destinés à être utilisés dans des bâtiments résidentiels ou commerciaux.
Conditions d'utilisation par ex. séismes, utilisation, exposition mécanique.	Les murs en pierre massive ne nécessitent aucun entretien, mais sont en général nettoyés à l'eau sous pression par les usagers du bâtiment.
Exemples, par ex. fréquence requise, type et qualité des composants remplacés.	

Association Pierre du Sud - FDES Mur en Pierre du Midi - Février 2019 Page 4/17

Une des notions les plus importantes relatives aux FDES. C'est elle qui permet la comparaison des FDES et leur intégration dans les ACV de bâtiments. Elle est exprimée par un verbe à l'infinitif, défini l'unité selon laquelle les résultats sont exprimés, inclut les performances principales du produit, et la durée de vie.

Exemple pour des plinthes : « Assurer le revêtement intérieur d'un mètre linéaire de mur en liaison avec le sol, dans une optique de décoration, de protection du mur et/ou de dissimulation des câbles électriques par une plinthe en bois de France sur la durée de vie de référence de 30 ans. »

### Description du produit

Permet à l'utilisateur de la FDES de bien comprendre de quel produit l'on parle, notamment de certaines limites, par exemple : zone de production, destination, type de mise en œuvre, liste des composants, caractéristiques techniques, normes et référentiels...

### Tableau concernant la durée de vie de référence

Aussi appelée DVR, elle est une des principales notions relatives aux FDES. Elle correspond à la durée sur laquelle l'unité fonctionnelle et les performances du produit sont maintenues.

Le choix de la DVR doit être dûment justifié. Les calculs d'indicateurs environnementaux doivent tenir compte de l'éventuelle maintenance nécessaire pour que les performances soient assurées sur toute la DVR.

La DVR du produit est à distinguer de la durée de vie du bâtiment. Lorsque l'on réalise l'ACV d'un bâtiment on prévoit le remplacement des produits ayant une DVR plus courte que celle du bâtiment.

**TABLEAU 6 - SYNTHÈSE DES PARAMÈTRES ET INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**

Paramètre/information	Unité	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
		Émissions	Émissions	Émissions	Émissions	Module D
<b>• Impacts environnementaux</b>						
Émissions d'énergie	kgCO <sub>2</sub> e	1,86E+01	1,86E+01	4,71E+01	3,27E+01	1,06E+02
Appauvrissement de couche d'ozone	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Acidification des sols et de l'eau	kgSO <sub>2</sub> e	5,71E+02	4,34E+02	5,33E+02	2,89E+02	2,58E+02
Émissions de CO <sub>2</sub>	kgCO <sub>2</sub>	1,73E+01	1,73E+01	4,34E+01	3,06E+01	1,04E+02
Émissions d'oxyde d'azote	kgNO <sub>x</sub>	4,22E+01	3,15E+01	3,91E+01	4,49E+01	1,50E+02
Émissions de particules fines	kgPM <sub>10</sub>	1,96E+01	1,46E+01	1,84E+01	1,57E+01	5,49E+01
Émissions de métaux lourds	kgML	1,96E+01	1,46E+01	1,84E+01	1,57E+01	5,49E+01
Émissions de gaz à effet de serre	kgCO <sub>2</sub> e	1,86E+01	1,86E+01	4,71E+01	3,27E+01	1,06E+02
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> )	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> )	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> )	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> )	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> )	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> )	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> )	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> )	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> )	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> )	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> ) (hors N <sub>2</sub> )	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> )	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> )	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> )	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub>2</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr)	kgCO <sub>2</sub> e	1,39E-06	1,39E-06	3,53E-06	2,49E-06	7,89E-06
Émissions de gaz à effet de serre (hors CO <sub>2</sub> ) (hors CH <sub>4</sub> ) (hors N <sub>2</sub> O) (hors HFC) (hors PFC) (hors SF <sub>6</sub> ) (hors NF <sub>3</sub> ) (hors C <sub>2</sub> F <sub>6</sub> ) (hors CF <sub>4</sub> ) (hors O <sub>3</sub> ) (hors N <sub>2</sub> ) (hors H <sub>2</sub> ) (hors He) (hors Ar) (hors Kr) (hors Xe) (hors Rn) (hors H <sub>2</sub> O) (hors O <sub></sub>						



Rappelons encore, que dans le prolongement des contrats C099 et C100 de la phase I du PPECF, une intervention du PPECF a permis d'obtenir le marquage CE de 50 essences supplémentaires par la technique des <coefficients de passage> [contrat n° 153].

#### ▪ L'intervention « Thémis »

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C198 C199	Tous	ATIBT/ STICHTING PROBOS	241	09/12/20	22/01/21	20 mois	Sept. 2022
Contribution PPECF € : 17 000 & 57 800			Budget total € : 167 450				
Principaux résultats attendus							
<p>L'objet de cette première phase du projet est la conception d'un cadre générique de politiques d'achat durable et la mise en place d'une base de données nécessaire à la création d'un portail convivial. Identifier les exigences et la portée d'une politique d'achat de bois durable (STPP), dont les progrès peuvent être suivis grâce à l'outil.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer un portail convivial pour les acteurs de la filière bois, à partir des producteurs (concessionnaires) dans lequel les données des membres des fédérations participantes sont rassemblées.</li> <li>▪ Introduire et mettre en œuvre la PABD (politique d'achat de bois durable) et le portail pour un minimum de trois organisations.</li> <li>▪ Analyser et communiquer les résultats de la première année de collecte de données ;</li> <li>▪ Intégrer les résultats sur <a href="http://mytropicaltimber.org">mytropicaltimber.org</a> et <a href="http://fair-and-precious.org">fair-and-precious.org</a></li> <li>▪ Réaliser 3 ateliers pour discuter des résultats de la première enquête et aider à identifier les actions de suivi (1 avec chaque organisation participante).</li> <li>▪ Communiquer le résultat de la mise en œuvre et le résultat du premier cycle de suivi à la fois au niveau national, aux (membres des) organisations participantes et non participantes et aux autres acteurs concernés, comme le secteur public, ainsi qu'au niveau international.</li> <li>▪ Partager les leçons apprises et les bienfaits avec d'autres associations clés prometteuses pour les inciter à rejoindre l'outil et contribuer à la diffusion de l'approvisionnement durable et donc de la GDF.</li> </ul>							

Le portail de collecte de données Thémis, développé sous financement PPECF (C199), est un effort conjoint d'associations et de fédérations du commerce du bois (l'ATIBT, LCB et Fedustria) et d'organisations qui promeuvent la gestion durable des forêts et un commerce responsable. L'outil Thémis recueille des données sur l'importation en bois afin de surveiller, d'évaluer, de communiquer et d'aider ainsi à accroître l'approvisionnement en bois provenant de forêts gérées durablement. La croissance du marché du bois d'origine responsable est essentielle pour encourager l'adoption d'une gestion forestière durable dans le monde entier.

Le développement de Thémis est dirigé par Probos, consultant international en matière de durabilité des forêts et du bois, basé aux Pays-Bas, qui bénéficie de plus de dix ans d'expérience dans le suivi et le reporting des achats de bois certifié dans l'industrie néerlandaise et pour les gouvernements néerlandais et belge. Le financement est assuré par IDH - The Sustainable Trade Initiative et le Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) du bassin du Congo, ainsi que par les fédérations elles-mêmes. Bien que les principaux donateurs se concentrent sur les régions tropicales, l'outil couvre également les bois résineux, les bois durs tempérés, les panneaux et certains produits secondaires du bois.

Pour en savoir plus, consulter la FAQ Thémis à l'url ci-dessous :

[https://www.atibt.org/files/upload/news/THEMIS/FAQ\\_Themis.pdf](https://www.atibt.org/files/upload/news/THEMIS/FAQ_Themis.pdf)

Actuellement, le PPECF est en discussions avec Probos, pour ajouter de nouvelles fonctionnalités à la plateforme Thémis :

### 1. Goal

The overall goal of the 2<sup>nd</sup> phase of the project is to increase uptake of sustainable forest management in producer countries by introducing, improving and monitoring progress within sustainable timber purchasing policies of TTF's and similar bodies in key tropical timber consuming countries in Europe and (possibly) elsewhere.

In this second phase the goal is to enlarge the group of users of Thémis and to build in extra features and offering extra services to give companies and TTFs more insight in developments, make careful monitoring more easy and to make it more appealing for companies to submit their data in Thémis.

Parmi ces services, ajoutons le développement d'une interface qui renverrait vers les schémas du due diligence reconnus par les autorités de contrôle du RBUE. Ainsi, la plateforme Thémis sera appelée très rapidement, à jouer un rôle central dans le système de traçabilité qui va être imposé aux traders dans un nouveau texte en préparation par les services de la Commission européenne.

Ensuite, dans une troisième phase, Thémis pourrait devenir un calculateur de crédits carbone, calculés sur les volumes des produits bois importés. Chaque opérateur, utilisateur de Thémis, pourrait ainsi obtenir, une estimation de ses crédits carbone<sup>30</sup> pouvant être proposés sur le marché volontaire du carbone, pour atteindre possiblement, une neutralité carbone de la filière, si une part des ventes de ces crédits étaient consacrés, au financement de puits de carbone là où il y a de l'espace, c'est-à-dire au plus près des concessions forestières.

---

<sup>30</sup> Cette estimation n'aurait aucune valeur probante.

The screenshot shows the 'Timber market survey' interface. At the top left is the logo. At the top right, the user is identified as 'Mark van Benthem' with a 'Probas' role and language options for 'En' and a menu icon. The left sidebar contains three main sections: 'Product groups' with 'Sawn timber' selected; 'Group categories' with 'IMPORT' and 'Tropical hardwood' selected; and 'Certification Schemes' with 'CERTIFIED SUSTAINABLE' (containing 'FSC' and 'PEFC'), 'THIRD PARTY LEGALITY VERIFICATION SCHEMES' (containing 'OLB'), and 'UNCERTIFIED WOOD' (containing 'Uncertified wood' selected).

The main content area is titled 'Country of origin' and includes a 'Back' button and a 'Next' button. The instruction reads: 'Please specify the purchased volume of sawn timber imported with Uncertified wood.' Below this, a table shows:
 

Total volume	250	m <sup>3</sup>
Remaining volume	0	m <sup>3</sup>

 The next section is 'Country of harvest' with the instruction: 'Please select the country or countries in which the wood has been harvested and specify the corresponding volume.' A table shows:
 

Gabon	250	m <sup>3</sup>
-------	-----	----------------

 Below this, there is a field for 'Please specify suppliers' with a sub-field for 'Amount' and a text input for 'Names of suppliers...'. An 'Add country' button is at the bottom.

**Le pilote de la plateforme Thémis est disponible à l'url ci-dessous :**

<https://framer.com/share/Timber-Market-Survey--aSyY67L1U1E66CvVLweD/htid80PFp?fullscreen=1&highlights=0>

### 4.3 Interventions à l'étude

#### Sur l'axe I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place (liste non exhaustive)

- *Reprise du cycle de reconnaissance du PAFC Bassin du Congo*

Le schéma PAFC-BC est donc entré en vigueur le 01 janvier 2022. Cependant, il ne concerne que trois pays (le Cameroun, la République du Congo et le Gabon), la RDC et la RCA n'est pas concernée, en l'état, par le PAFC Bassin du Congo.

Or la CEMAC par un courrier daté du 30 août 2021, adressé à l'ATIBT, souhaite étendre la certification PAFC à plusieurs pays de la sous-région :

C'est dans cette perspective que la Commission de la CEMAC souhaiterait capitaliser les acquis de votre projet de « Mise en œuvre d'une approche régionale pour le développement des systèmes de certification PAFC dans le Bassin du Congo ». Dans sa forme définitive, nous suggérons, comme vous le prévoyez, que ce projet soit élargi à la République Centrafricaine, la Guinée Equatoriale, la République Démocratique du Congo et au Tchad, puisque le Cameroun, le Congo et le Gabon en sont déjà membres.

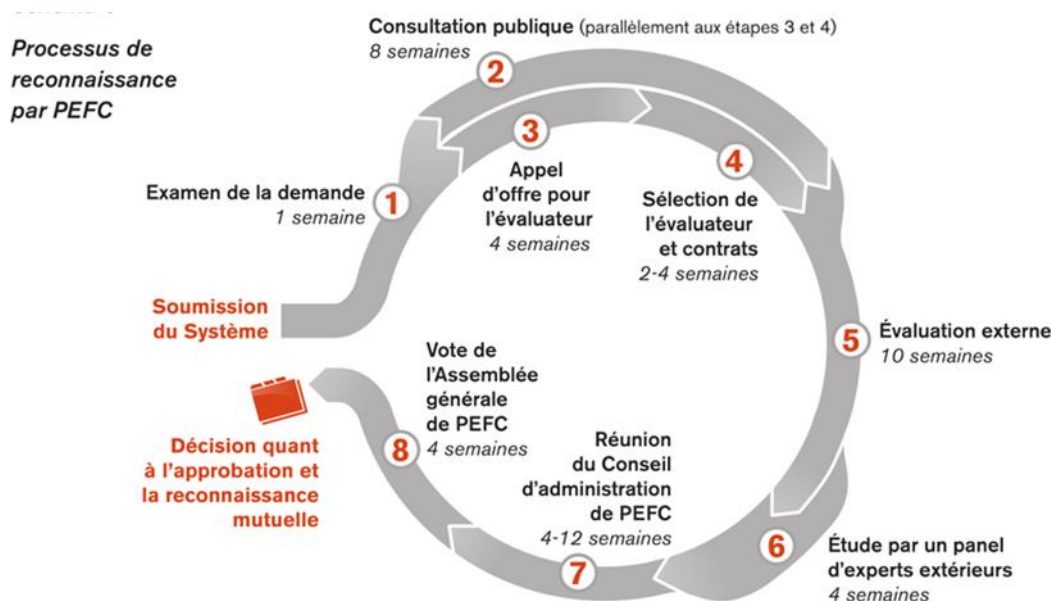
Il est certain que le périmètre actuel du PAFC bassin du Congo, sans la RDC, est considérablement pénalisant pour deux raisons :

- la RDC contient environ 60 % de la forêt du bassin du Congo. Sans ce pays, l'étendue du PAFC Bassin du Congo est réduite d'autant ;
- quelques concessionnaires en RDC, seraient capables d'obtenir, la certification durable FSC-FM, mais ne le peuvent pas, en raison de la motion n° 65 sur les paysages intacts, les forçant à se maintenir sur le niveau de certification dit de légalité (OLB, LS). Ce concept d'IFL n'étant pas présent dans le standard PEFC, ces concessionnaires pourraient obtenir une certification plus élevée et entraîner à leur suite d'autres entreprises forestières.

Après discussions avec l'ATIBT et le bureau d'études TERE, la CgP pense qu'il est plus facile de reprendre tout le processus, mais cette fois, en incluant la RCA et la RDC, plutôt que d'entamer avec chacun de ces deux pays, un processus agrégatifs qui aura sa dynamique propre, c'est-à-dire un risque de délais d'actions-réactions, beaucoup trop lente.

Cependant, en RDC comme en RCA, tout est à construire<sup>31</sup>, à commencer par la mise en place des initiatives PAFC portées par la société civile. Il n'est donc pas acquis que reprendre tout le processus PAFC-NC, serait au final, bénéfique au standard.

<sup>31</sup> Le PPECF avait déjà appuyé la mise en œuvre d'une feuille de route PAFC au Congo qui restituée, à Brazzaville, en atelier courant septembre 2016, a parfaitement présenté au Ministère de l'Economie Forestière du Développement durable et de l'Environnement (MEFDDE) et aux concessionnaires présents tout le processus de reconnaissance, les moyens humains à mettre en œuvre et les budgets nécessaires à chaque étape clé de la feuille de route.



Note : calendrier indicatif basé sur la durée moyenne du processus

▪ *Les plans d'aménagements de la seconde rotation*

Pour plusieurs entreprises, la fin de la période de validité des premiers plans d'aménagement marque aussi la fin de l'attribution des concessions forestières, et de ce fait, une incertitude sur le droit foncier lié aux statuts de la concession. Il est donc urgent, pour ces entreprises, d'initier une démarche d'aménagement de seconde rotation, afin de pouvoir bénéficier à nouveau de l'attribution des concessions qu'elles exploitent.

L'intervention (toujours en préparation), a donc pour objet d'analyser, chez une entreprise, vingt ans de mise en œuvre des plans d'aménagement, dans les domaines de la gestion forestière (aspects liés à la production / économiques), sociaux, et environnementaux, et de l'accompagner dans la préparation d'un nouveau plan d'aménagement de 2<sup>ème</sup> rotation.

L'intervention vise trois objectifs principaux :

- ✓ comprendre et faire une analyse critique de la pertinence des hypothèses et décisions d'aménagement élaborées, lors de la première rotation pour les volets sociaux, environnementaux, productifs et industriels ;
  - ✓ capitaliser l'ensemble des connaissances (données et savoir-faire) acquises au cours de ce premier cycle d'exploitation et identifier les lacunes devant être comblées en vue de la préparation du second cycle ;
  - ✓ établir des propositions et recommandations pour la préparation du second plan d'aménagement et les partager avec la filière et l'Administration.
- *Accompagner le secteur privé dans ses négociations avec l'Administration Congolaise, dans la mise en place du nouveau régime d'exploitation en partage de production*



- ✓ Cf. supra
- *Soutenir le développement de la plateforme Thémis, dans une phase d'extension, d'intégration des schémas de Due diligence et de métrique carbone*  
Cf. supra
- *Faciliter les audits « tierce partie » par une « armoire numérique » qui permettrait aux Organismes de certification (OC) de prendre connaissance, à distance, des liasses documentaires et ainsi renforcer la partie « terrain » des audits de surveillance. Par ailleurs, cette même « armoire numérique » faciliterait, l'exercice de diligence des <Premiers metteurs en marché>, au bénéfice de l'efficacité globale du RBUE*  
Cf. supra
- *Objectif et fonctionnement de la commission carbone & biodiversité de l'ATIBT*
  - ✓ Doter la commission Carbone (& biodiversité) de l'ATIBT-COMIFAC, d'un budget assurant la dynamique d'une réflexion stratégique ;
  - ✓ Analyser la filière bois tropical du BC, au regard des principes de la Netzéroinitiative du Cabinet Carbone 4 ;
  - ✓ Participer au développement du crédit <biodiversité> à l'étude chez Carbone 4 ;
  - ✓ Investir sur les Premiers metteurs en marché » en raison de leur positionnement stratégique dans la chaîne de valeur vis-à-vis de la finance carbone.

### **Sur l'axe II : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée (liste non exhaustive)**

- *le PPECF souhaite faciliter les audits « tierce partie » par une « armoire numérique » qui permettrait aux Organismes de certification (OC) de prendre connaissance, à distance, des liasses documentaires et ainsi renforcer la partie « terrain » des audits de surveillance. Par ailleurs, cette même « armoire numérique » faciliterait, l'exercice de diligence des <Premiers metteurs en marché>, au bénéfice de l'efficacité globale du RBUE et assurerait par ailleurs, une meilleure transparence vers la société civile ;*
- *Upgrading de l'application FollowAP vers « un logiciel métier » pour gérer au quotidien, une entreprise certifiée ;*
- *Infographie des métiers de la certification pour expliquer de manière didactique les métiers de la certification et les différentes activités à conduire pour chacun de ces métiers et présenter une synthèse des cadres réglementaires correspondant aux différentes activités à conduire.*
- *soutien de la gestion durable par le crowdfunding end-user*

L'idée est de se servir de la traçabilité exigée par tous les systèmes SVL pour atteindre le client final (end-user) afin que celui-ci puisse en connaissance de cause, soutenir financièrement l'exploitation durable en Afrique centrale, soit à travers un projet carbone chez un concessionnaire, soit un appui aux communautés riveraines de la concession, etc.

- *Tests de l'application Xylorix sur trois essences (Sapelli, Bosse, Sipo)*

### **Sur l'axe III : la communication**

- *Appui de deux ambassadeurs Fair&Precious EYANG EFFA, attachée de recherche à l'IRET (Gabon) et de Norbert GAMI de la xxx, titulaire d'un doctorat en anthropologie alimentaire (Congo)*
- *Poursuite des actions en appui du programme : Thémis, Dryades, LKTS...*
- *Collaboration avec la fondation ELYX (ambassadeur digital ONU) en lien avec les ODD*

- *Lancement du tournage de 4 films « Durabilité de l'exploitation », « Populations riveraines », « Services écosystémiques » et « Approche filière en Europe » + Réalisation de 1 000 clichés.*

## 5 Communication et suivi évaluation de la CgP

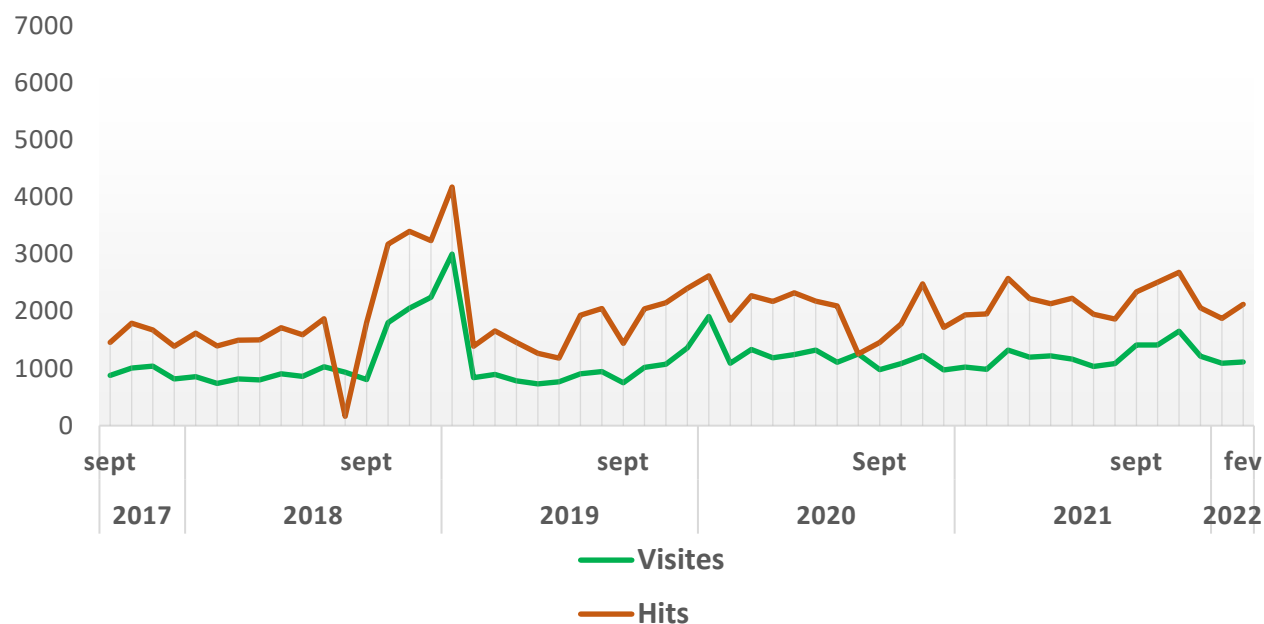
### 5.1 Communication

Les activités de communication de la CgP sont principalement centrées sur la gestion du site web du Programme (<http://www.ppecf-comifac.com/>), la préparation de newsletters/flash info, la participation du PPECF à divers évènements régionaux et internationaux (cf. § 5), et l'appui au « Comité permanent de la communication » du SE COMIFAC.

Les encadrés ci-dessous fournissent quelques éléments de statistiques sur la performance du site web au semestre 9.

#### Visites et hits sur le site web PPECF<sup>32</sup>

Entre octobre 2021 et mars 2022, la fréquentation du site web a été relativement stable (figure 2) avec une légère tendance à la baisse entre novembre et décembre (congés de Noël). Le total de visites enregistrées au semestre 9 est de 6.487 contre 7.128 au semestre précédent.



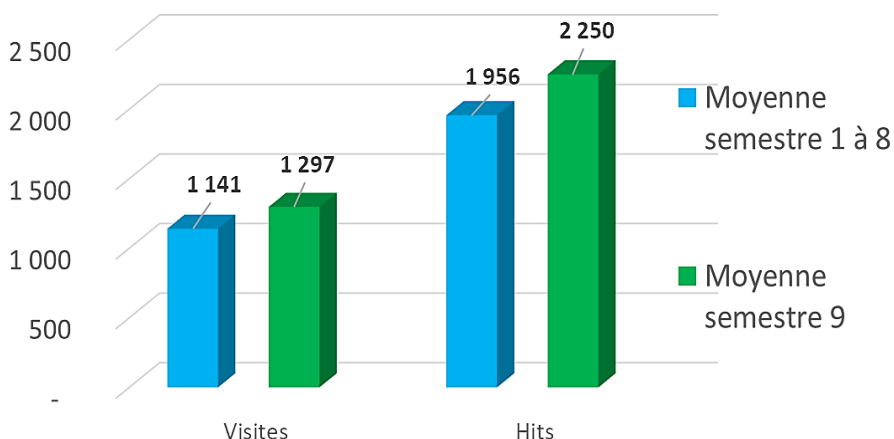
**Figure 2** : Evolution dans le temps du nombre de visites et de hits sur le site web du PPECF

<sup>32</sup> Les hits sont ainsi, une mesure technique qui est souvent utilisée pour estimer le trafic d'un site mais qui ne représente pas exactement la fréquentation du site. Par exemple, une page qui contient 2 images va générer 3 hits, et une qui en contient 30 va générer 31 hits. Elle constitue une valeur intermédiaire qui permet par la suite de faire des estimations croisées. Par exemple, si la différence est grande entre « Hits » et « Téléchargements », cela veut dire que beaucoup de gens sont des visiteurs réguliers, ce qui est en général une bonne chose pour le propriétaire du site.

Le nombre de visites est une estimation faite à partir des pages vues par un même visiteur. Toutes les pages vues dans un intervalle d'une heure (même adresse IP et même fureteur) sont considérées comme étant une visite. En fait, et en moyenne, le nombre de visites est sous-estimé de 10% à 20%.

Par contre, la fréquentation du site web PPECF reste croissante de manière générale, lorsqu'on compare la moyenne mensuelle enregistrée durant le semestre 9, à la moyenne mensuelle estimée sur l'ensemble des 8 semestres précédant (figure 3).

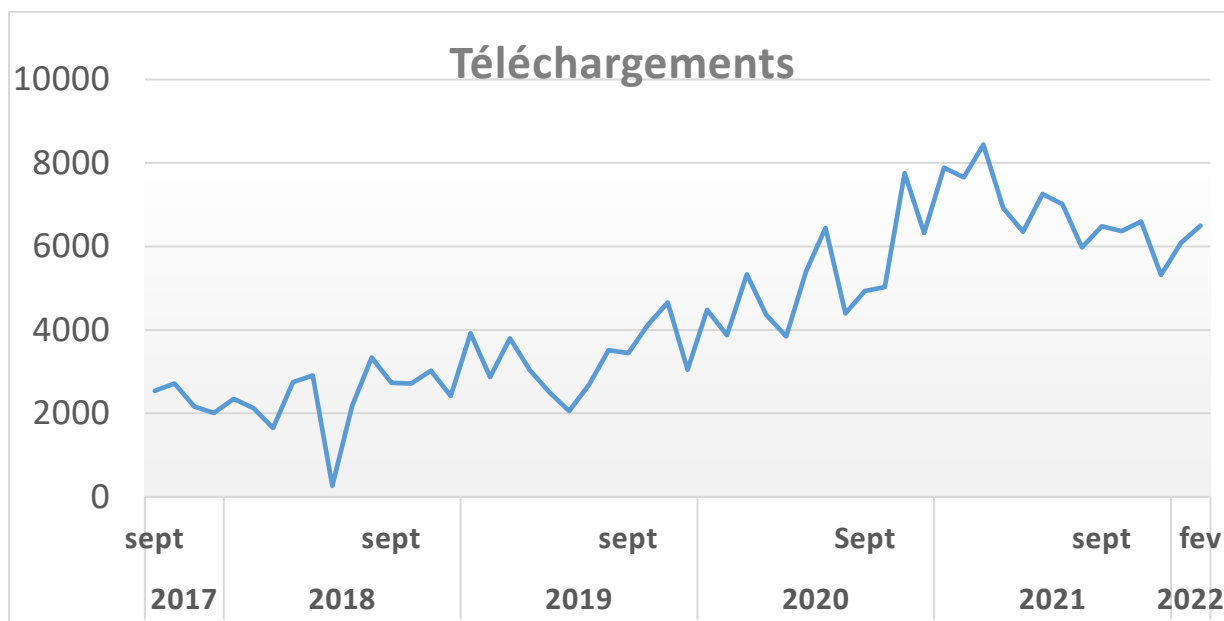
**Figure 3** : Moyennes mensuelles de visites et hits, semestre 9 vs. Semestre 1 à 8



Ainsi, la moyenne mensuelle des visites pour le semestre 9 est de 1.297 contre 1.141 sur l'ensemble des 8 semestres précédant. S'agissant des hits, la moyenne mensuelle durant le semestre 9 est 2.250 contre 1.956 sur les 8 semestres précédant.

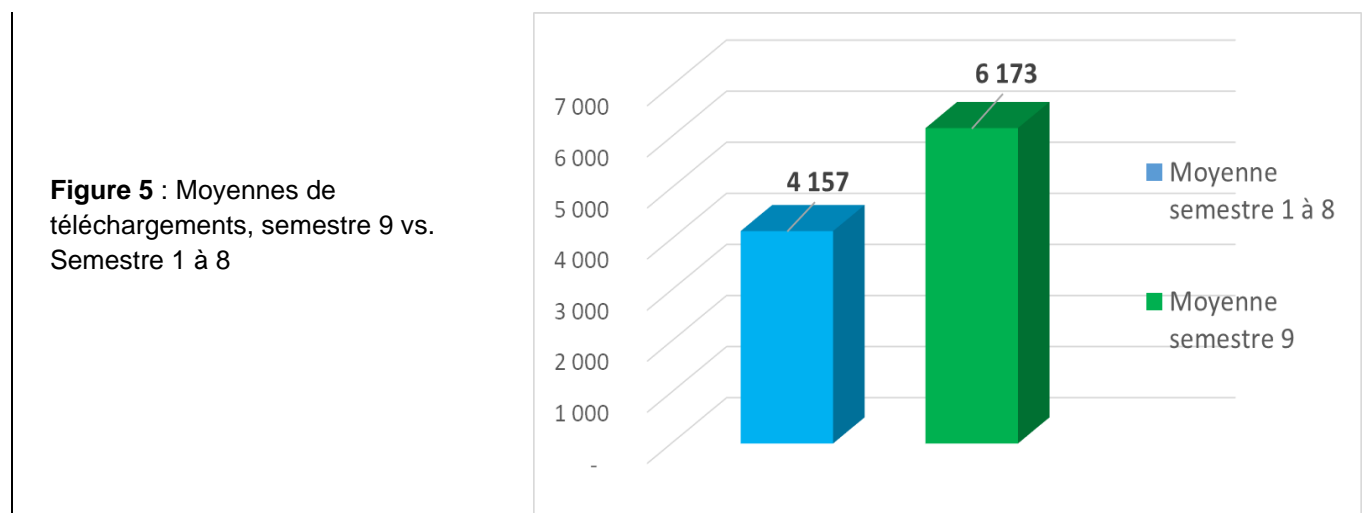
### Téléchargements

S'agissant des téléchargements, la tendance est légèrement régressive entre octobre et décembre 2021, puis croissante depuis janvier 2022. Cependant, depuis plusieurs années, la dynamique de téléchargements reste croissante dans l'ensemble (figure 4).



**Figure 4** : Evolution dans le temps du nombre de téléchargements depuis le site web du PPECF

Une confrontation des moyennes mensuelles de téléchargement (semestre 9 aux 8 derniers semestres) permet de confirmer cette tendance à la hausse. Ainsi, la moyenne mensuelle de téléchargements pour le semestre 9 est de 6.173 contre 4.157 sur les 8 semestres précédant, soit un écart de 33% (figure 5).



S'agissant de la participation de la CgP aux réunions sous régionales, le PPECF prend part à divers ateliers de réflexion / réunions, organisés par les partenaires et par la COMIFAC (Voir § 5, relatif aux activités de la CgP). Par ailleurs, le PPECF est sollicité dans le cadre « de comités Ad hoc » d'évaluation et autres « Task-force » mises sur pied par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, pour appuyer/orienter ses décisions dans la mise en œuvre du Plan de Convergence, notamment le « comité de suivi-évaluation », le « comité gestion des bases de données » et le « comité permanent de communication de la COMIFAC <sup>33</sup>».

## 5.2 Suivi - évaluation

### 5.2.1 Suivi-évaluation des interventions du programme

Pour rappel, le dispositif de suivi-évaluation du PPECF II, suivant une approche de gestion axée sur les résultats (GAR), prévoit principalement :

- des tableaux de bord (de suivi des interventions, et de suivi des indicateurs) ;
- un système (d'archivage physique et numérique) de la documentation technique.

Le système propose deux types de tableaux de bord : l'un pour le suivi-évaluation général des interventions, et l'autre pour le suivi-évaluation des indicateurs du Programme.

Au 31 mars 2022, le taux d'absorption budgétaire des conventions BMZ 2008667607 (reliquat) et de la convention BMZ 201568203, est estimé à 92,8 %, pour 79 % du temps écoulé, soit un ratio [pourcentage d'engagement contractuel / pourcentage de temps écoulé] supérieur à 1.

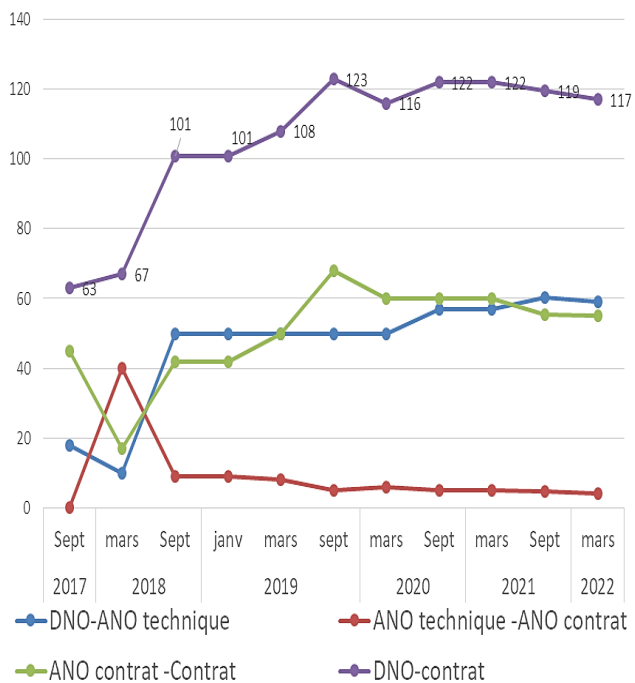
Pour mémoire, quelques contrats ont été transférés vers les ressources du PPECF III, et le taux d'engagement sur le budget PPECFIII est estimé à 36,5%, pour un temps écoulé de 28 %. Soit un ratio [pourcentage d'engagement contractuel / pourcentage de temps écoulé] supérieur à 1.

<sup>33</sup> Pour rappel, le Comité permanent de la communication COMIFAC auquel fait partie le PPECF, a été créé par décision N°0021 COMIFAC/SE/16, portant création dudit Comité par le SE COMIFAC, ceci dans le but d'un appui au volet communication relatif à la mise en œuvre du plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (2015-2025).

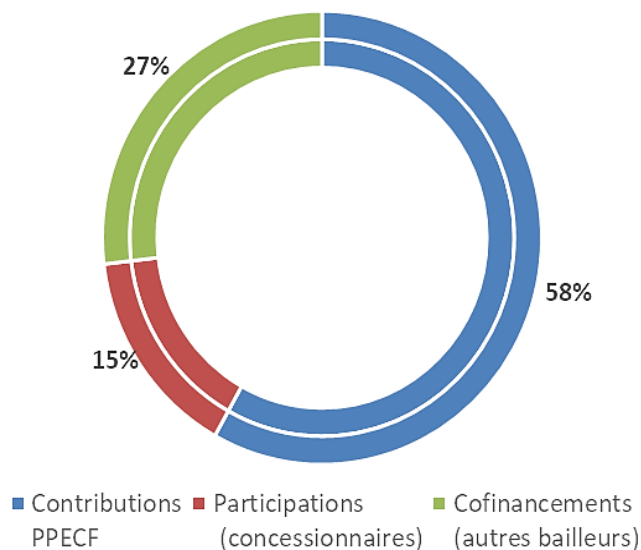


S’agissant du délai d’instruction des requêtes, il a été légèrement raccourci (-2 jours), et est passé à 117 jours en moyenne, durant le semestre 9, contre 119 jours au semestre précédent. Le point 6 [Tableau des engagements au 31 mars 2022 (PPECF II et PPECF III) / Suivi des délais contractuels du PPECF II] reprend le suivi détaillé des échéances contractuelles des interventions en cours. S’agissant du niveau des cofinancements, les estimations indiquent un apport moyen de 15 % de la part des concessionnaires

Evolution du délai d’instruction de requêtes (jrs)



Contributions au budget global des interventions



(-1% du taux au semestre 8) et 27 % de contributions pour les autres bailleurs.

### 5.2.2 Suivi évaluation des indicateurs du programme

Le dispositif de renseignement des indicateurs est tenu à jour, sur la base de données collectées auprès des bureaux de certification. Ci-après, est présentée la situation actualisée de quelques indicateurs<sup>34</sup> :

- valeur atteinte ou dépassée (indicateur vérifié)
- indicateur approchant la valeur recherchée
- valeur en cours d'acquisition
- valeur très faible ou indicateur non atteint

<sup>34</sup> Un document annexe reprend de façon détaillé, le suivi de l’ensemble des indicateurs du PPECF.

**Indicateur 1** : Les superficies certifiées suivant des Standards de Gestion durable (FSC® ou PEFC/PAFC) restent stables. T0 = 5,5 Mio. Ha (FSC)

Valeur actualisée :

FSC= 5,5 Mo ha (+ 179 861 ha de GAW) ; PAFC/PEFC= 891 651 ha (+ 294 829 ha de BSO) en double certification

Total « Gestion Durable » = 5,5 Mo ha (valeur cible atteinte à 100% du T0)

**Indicateur 2** : D'ici fin 2023, les superficies certifiées Légalité (FSC-CW, OLB, VLC ou comparable) augmentent de 3 Mio. Ha. T0 = 3,1 Mio. Ha ;

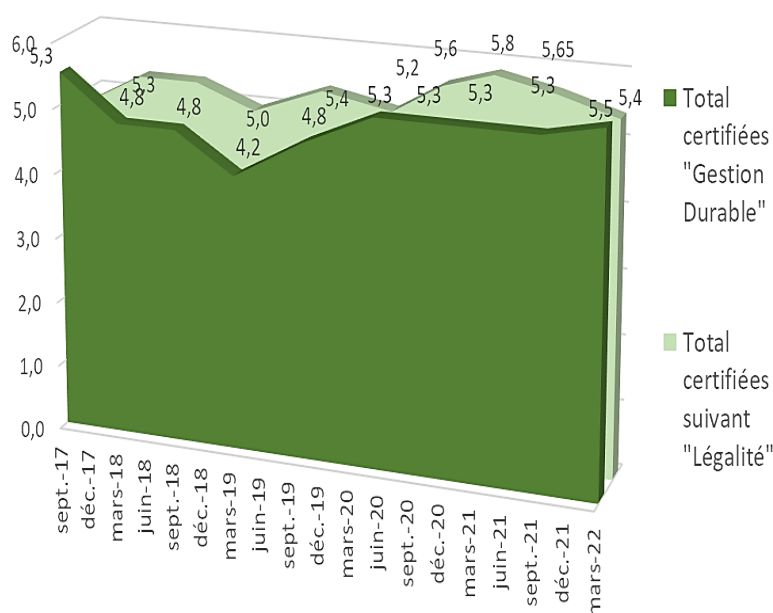
Valeur actualisée :

Certifiées OLB = 3.402.190 ha ; LS= 1.851.062 ha et TLV= 147 668 ha ; VLC/FLV (n'existe plus, remplacé par le LS de Nepcon).

**Total « Légalité » = 5.400.920 ha<sup>35</sup>** (-254 052 ha par rapport au 8<sup>ème</sup> semestre)

(Valeur cible approchée à 76%)

Evolution des surfaces totales certifiées par type de certificat (Ha)



Au cours du semestre,

la concession 46/11 (141 464 ha) de CFT en RDC a été retournée à l'Etat Congolais, ce qui a entraîné la suspension du certificat LS sur cette concession et sur une autre, la 47/11(181 820 ha) liées au même certificat. On note aussi une suspension du certificat OLB chez CFC au Cameroun (364.436 ha).

En même temps, des gains de surface OLB ont été enregistrées au Gabon, notamment chez EGG (256 683ha en janvier 2022), chez BSO (294 829 ha en novembre 2021). Les superficies certifiées LS (NEPCON) et TLV (Control Union) sont restées stables.

En cours de coaching PPECF :

--> Total diagnostiqué : 25 entreprises pour 7 815 854 ha ;

<sup>35</sup> Certains chiffres circulent qui comptabilisent en sus, 580.000 ha correspondant à un certificat LS de Rougier Mokabi. Or ce certificat, n'est pas à comptabiliser au titre d'une certification de gestion forestière, puisqu'il s'agit d'une attestation qui a été délivrée à Rougier Mokabi pour certifier que le stock de bois actuellement sur site a bien été récolté sous une certification de légalité qui doit à présent, être renouvelée.

--> Total engagé au coaching : 12 entreprises pour 4 038 617 ha  
 --> Total certifié à travers le coaching PPECF : 1 683 866 ha  
 LS (843 013 ha) ; TLV (147 668 ha); OLB (510 085 ha) ; PAFC (183 100)

**Indicateur 3** : Au moins 04 standards nationaux FSC ou PAFC /PEFC sont élaborés, testés et validés, d'ici fin 2023. T0= 0

Valeur actualisée : FSC = 3 nouvelles normes publiées (Cameroun, République du Congo et Gabon) ; PAFC = 3 (Gabon, Cameroun, Régional)

Valeur cible atteinte à 100%

- En plus des deux nouvelles normes nationales FSC rendues publiques en septembre 2020 pour le Cameroun et pour la République du Congo, la nouvelle norme FSC du Gabon a été publiée en décembre 2020.  
<https://www.fsc.org/en/document-centre/documents/resource/464>  
<https://africa.fsc.org/fr-cd/actualits/id/426>  
<https://fsc.org/en/document-centre/documents/resource/273>
- Deux normes nationales PAFC sont reconnues par le PEFC (Gabon & Cameroun), ainsi qu'une norme régionale (PAFC bassin du Congo) ;
- En RDC, les processus pour l'élaboration des normes nationales FSC et PAFC sont relancés.

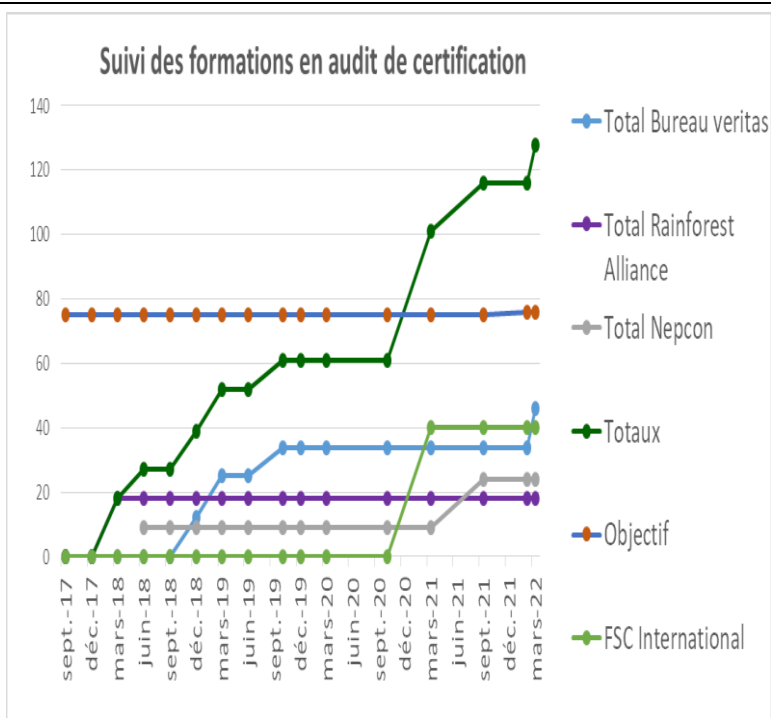
**Indicateur 4** : Au moins 75 personnes sont formées d'ici fin 2023, sur les principes de certification de « Légalité » (OLB, VLC) et de « Gestion Durable » (PAFC, FSC).

T0= Bureau Véritas, 61 personnes formées ; Rainforest Alliance, 20 personnes formées sur PPECF I.

Valeur actualisée :

Total = 128 personnes formées (valeur cible dépassée de 76 %)

L'organisme de certification Bureau Veritas a tenu avec l'appui du PPECF courant mars 2022, une première session de formation en audit de certification suivant le référentiel PAFC bassin du Congo, au bénéfice de 12 apprenants.



**Indicateur 6** : Les Demandes d'Actions Correctives émises lors d'audits de surveillance et de renouvellement et qui concernent des manquements aux procédures EFI représentent moins de 15% du nombre total de DACs.

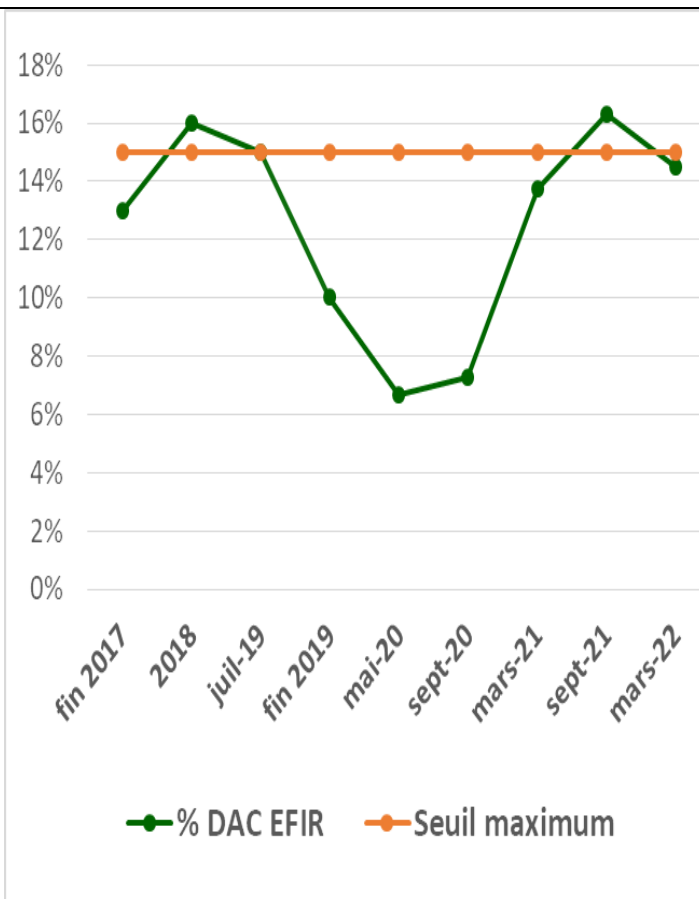
T0 = 13% pour les entreprises certifiées FSC (Juillet 2017)

Valeur actualisée = 14% (valeur cible atteinte à 100%)

*L'analyse des données issues des rapports d'audits montre une amélioration dans les pratiques d'exploitation EFIR ces 6 derniers mois, avec un taux redescendu à 14% pour les Demandes d'actions correctives (DAC) EFIR. En effet, depuis mai 2020, la proportion de DAC EFIR émises lors des audits de surveillance n'avait cessé d'augmenter, de façon quasi exponentielle (effet du COVID 19 ?) et avait atteint le taux de 17%, au-dessus du seuil maximal de 15%, fixé pour cet indicateur*

*A noter que cette valeur actualisée intègre désormais TOUS les certificats de niveau « Gestion durable » FSC, de même que les certificats de « Légalité » OLB et LS. Seule une entreprise certifiée TLV n'a pas été prise en compte dans l'évaluation.*

Source : exploitation/synthèse des rapports public d'audit FSC, OLB et LS (DAC et observations)



## 6 Tableau des engagements au 31 mars 2022 (PPECF II et PPECF III)

### Engagements PPECF II

N° de contrat	Pays	Concessionnaire(s) ou bénéficiaire(s) direct(s)	Libellé	Avis de non objection COMIFAC/KFW	N° DNO	Prestataire	Montant contrat (€)	Durée de l'intervention	Date de contract.	Montant liquidé	Reliquat	transféré PPECF III	Statut
1er semestre (15 septembre 17 au 15 mars 18)													
Hors contrat	Tous	Tous	Production d'un film en vue communication des concessionnaires du	mail KfW	mail KfW	ATIBT	17 670	0,5	11/09/2017	17 670	-		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Concessionnaires	Livraison au MINFOF d'un guide de suivi de la grille des nouveaux aménagements	mail KfW	mail KfW	Nature +	5 189	0,1	09/10/2017	5 189	-		Clôturé
Hors contrat	Tous	CDO	Organisation du premier CDO de la phase II			CgP	35 058			35 058	-		Clôturé
Hors contrat	Tous	COMIFAC	Appui à la programmation et au plan de convergence de la COMIFAC	11/01/2018	169	COMIFAC	6 270	1 semaine		6 270	-		Clôturé
Hors contrat	Tous	COMIFAC	Appui à la préparation du Conseil des Ministres de la COMIFAC de février 2018.	11/01/2018	170	COMIFAC	3 929	1 semaine		3 929	-		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Formation Lead Auditeur en Gestion Forestière (GF) et Chaîne de Tracabilité	NA	NA	ain Forest Allianc	3 805	1 semaine		3 805	-		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	538	6 mois		538	-		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	17 354	6 mois		17 354	-		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	PPECF	Installation et soutien à distance du logiciel comptable INFOR Sunsystems	NA	NA	GFA	7 299	12 mois		7 299	-		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais IM5 pick-up	NA	NA	NA	244	12 mois		244	-		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Cérémonie signature officielle COMIFAC-	NA	NA	NA	876	1 journée		876	-		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Sécurité site COMIFAC	NA	NA	NA	350	12 mois		350	-		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	76	6 mois		76	-		Clôturé
C006	Tous	Tous	Maintenance site web PPECF				8 100	24 mois		-			En cours
C099	Tous	Tous	Caractérisation de classes de résistance de	7/09/2015	37	ATIBT/FCBA	80 177	10 mois	28/01/2016	80 177			Clôturé
C100	Tous	Tous	Caractérisation de classes de résistance de	7/09/2015	37	ATIBT/Tu Delft	59 200	10 mois	28/01/2016	49 200	10 000		Clôturé
C122	RCA	Groupe Rougier	Etude d'impact environnemental et social	17/11/2017	166	TEREA	0	11 mois			-		Abandonné
C123	Gabon	rties prenantes Gab	Appui à la lutte contre l'exploitation forest	10/11/2017	167	nservation et Just	150 000	40 mois	14/12/2017	135 000			En cours
C124	Cameroun	ies prenantes Camer	Appui à l'émergence et à la validation du système national de certification	2/02/2018	168	PEFC International	0	10 mois		-	-		Abandonné
C125	Congo	O/CIB-OLAM/Rougier	Evaluation et remédiation du fonctionnement des PROGEPP et USLAB	23/02/2018	174	nservation et Just	22 400	3 mois	13/03/2018	10 055	12 345		Clôturé
C126	Congo	O/CIB-OLAM/Rougier	Evaluation et remédiation du fonctionnement des PROGEPP et USLAB	23/02/2018	174	Orout	18 200	3 mois	13/03/2018	18 095	105		Clôturé
						<b>Total--&gt;</b>	<b>436 735</b>			<b>391 185</b>	<b>22 450</b>		

2ème semestre (16 mars 18 au 31 décembre 18)													
Hors contrat	Gabon	Tous	Billets d'avions des participants à la mission SNCF au Gabon	NA	NA	NA	2 127	1 semaine	N/A	2 127	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	COMIFAC	Frais de missions du SEA pour assister à la réunion ATIBT à Paris	NA	NA	NA	945	1 semaine	N/A	945	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Financement de l'atelier FNUF à Douala	NA	NA	NA	12 606	3 jours	N/A	12 606	0		Clôturé
Hors contrat	Gabon	Tous	Contribution à l'évènement Woodshow organisé par l'ATIBT au Gabon	23/05/2018	184	ATIBT	21 000	1 semaine	N/A	21 000	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais d'intervention de Claude Garcia pour l'atelier "Avenir de la filière bois"	NA	NA	Claude Garcia (CIF)	4 060	3 jours	N/A	4 060	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Financement COMIFAC pour leur participation à l'évènement Woodshow	6/06/2018	186	NA	20 010	1 semaine	N/A	20 010	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	5 397	9 mois	N/A	5 397	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	27 174	9 mois	N/A	27 174	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Divers frais imprévus	NA	NA	NA	4 677	7 mois	N/A	4 677	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Production fournitures PPECF (polos, stylos, porte-document...)	NA	NA	NA	2 306	2 semaines	N/A	2 306	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	412	9 mois	N/A	412	0		Clôturé
Hors contrat	Europe	Tous	One Shot Relation Press		NA	Open 2 Europe	10 000	1 mois et 15 jours	N/A	10 000	0		Clôturé
Hors contrat	Kinshasa	COMIFAC	Atelier de relance du GTGF		NA	NA	23 005	3 jours	N/A	23 005	0		Clôturé
Hors contrat	Brazzaville	SEEAC	Séminaire international SEEAC		NA	NA	6 708	4 jours	N/A	6 708	0		Clôturé
Hors contrat	tous	ATIBT	Appui à l'ATIBT (prestation graphique, e-mailing dédié, conférence STTC)	NA	NA	LG Design Graphik/Bianca	28 751	9 mois	N/A	28 751	0		Clôturé
Hors contrat	Belgique	COMIFAC	Réunion PFBC Bruxelles du 23 au 25 novembre 18			NA	18 041	1 semaine	N/A	18 041	0		Clôturé
Hors contrat	Brazzaville	COMIFAC	Participation Assembe atelier SEEAC	NA	NA	SEEAC	1 697	1 semaine	N/A	1 697	0		Clôturé
C127	Tous	Tous	Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans	5/07/2018	182	ATIBT	772 340	22 mois	30/07/2018	614 286	158 054		En cours
C129	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à	26/07/2018	179	ATIBT	144 000	14 mois	07/08/2018	141 204	2 796		Clôturé
C130	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à	25/06/2018	179	Stratemark	177 000	24 mois	07/08/2018	141 156			En cours
C131	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à	25/06/2018	179	Links	95 700	24 mois	07/08/2018	88 700			En cours
C132	Gabon	Tous	De l'Inventaire au Plan de Gestion de la Faune, développement d'outils pour	20/07/2018	183	mbloux Agrobiote	57 500	30 mois	02/10/2018	57 400			En cours



C133	Tous	Tous	Capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises sur le	24/07/2018	191	Nature +	180 320	20 mois	05/10/2018	180 320			Clôturé
C134	Tous	Tous	De l'Inventaire au Plan de Gestion de la Faune, développement d'outils pour	20/07/2018	183	Nature +	95 000	30 mois	02/10/2018	95 000			Clôturé
C135	Tous	Tous	Amélioration des rendements matière par le classement des sciages	10/02/2018	171	ATIBT	188 000	24 mois	18/10/2018	51 427	136 573		Clôturé
C136	Tous	Tous	"Aiming to increase certified areas while honouring promises"	9/08/2018	188	FSC	349 958	31 mois	06/12/2018	249 958			En cours
C137	Gabon	SOMIVAB	Appui coaching vers la certification de l'entreprise SOMIVAB	5/10/2018	178	TEREA	96 855	20 mois	05/12/2018	24 086	72 770		Clôturé
C138	Congo	IFO	Etude bathymétrique de la basse Sangha	4/10/2018	196	GIE-SCVEN	21 375	1 mois	15/11/2018	21 375	-	0	Clôturé
C139	Gabon	TTIB	Appui coaching vers la certification	5/10/2018	185	TEREA	146 573	20 mois	05/12/2018	27 907			En cours
C140	Cameroun	PPECF	Contrat audits financiers PPECF II	24/07/2018	A.O.	Bekolo&Partners	27 073	4 ans	25/10/2018	17 028			En cours
C143	Gabon	CEB	Lutte contre la criminalité faunique	24/10/2018	197	nservation et Just	192 600	50 mois	13/11/2018	92 600			En cours
C144	Tous	Tous	Optimisation rendements matières de l'exploitation forestière	22/10/2018	189	ETICWOOD	48 800	6 mois	12/12/2018	48 800	-		Clôturé
C145	Tous	Tous	Think tank sur la promotion de la gestion durable des forêts	16/11/2018	208	ATIBT	29 510	3 mois	12/12/2018	29 510	-		Clôturé
C146	Cameroun	Tous	Impact de la certification sur la conservation faune		206	WWF	90 000	48 mois	19/12/2018	81 000			En cours
						<b>Total --&gt;</b>	<b>2 901 519</b>			<b>2 150 672</b>	<b>370 192</b>	<b>0</b>	

3ème semestre (01 janvier 19 au 30 juin 19)

Hors contrat	RDC	COMIFAC	Atelier GTGF de la COMIFAC en RDC	NA	NA	NA	24 139	3 jours	NA	24 139	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	576	5 mois	NA	576	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Manjeli Aichatou	Formation OLB de Manjeli Aichatou	22/11/2018	NA	Bureau Veritas	1 638	1 semaine	NA	1 638	0		Clôturé
Hors contrat	Sao Tome	COMIFAC	Mission SE de la COMIFAC à Sao Tome&Principe	NA	NA	NA	2 729	1 semaine	NA	2 729	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	5 345	5 mois	NA	5 345	0		Clôturé
Hors contrat	Europe	Tous	Prestations média/graphique/intervention site webdesign /communication/ digitale/	NA	NA	Open 2 Europe/Bianca graphisme/LG	53 769	6 mois	NA	53 769			En cours
Hors contrat	Cameroun	Tous	Organisation 7ème CDO	NA	NA	NA	20 912	1 mois	NA	20 912	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	7 163	5 mois	NA	7 163	0		Clôturé
Hors contrat	Gabon	Ondoua Adolphe	Formation OLB Ondoua Adolphe par NEPCON	NA	NA	NA	1 263	1 mois	NA	1 263	0		Clôturé
Hors contrat	CMR	Charles Bracke	Participation C.Bracke atelier planification COMIFAC à Nkolandom	NA	NA	NA	2 222	1 semaine	NA	2 222	0		Clôturé
Hors contrat	CMR	COMIFAC	Frais divers COMIFAC (carburant, assurances...)	NA	NA	NA	788	1 mois	NA	788	0		Clôturé
Hors contrat	CMR	COMIFAC	Participation 14ème session FNUF du SE et juriste de la COMIFAC	23/04/2019	NA	NA	5 016	1 mois	NA	5 016	0		Clôturé
Hors contrat	CMR	Tous	Frais pour le dédouanement des livres CAFF	NA	NA	NA	2 001	3 mois	NA	2 001	0		Clôturé
Hors contrat	CMR	Tous	Production fournitures (polos logo PPECF, stylos, porte documents)	NA	NA	NA	2 668	1 mois	NA	2 668	0		Clôturé

PPECF II – 9<sup>ème</sup> rapport semestriel – octobre 2021 à mars 2022

Hors contrat	Europe	V.PELE	Formation NEPCON de V.PELE	NA	NA	NA	2 289	1 mois	NA	2 289	0		Clôturé
Hors contrat	RCA	WWF	Dédouanement drone en RCA	NA	NA	NA	13 365	2 mois	NA	13 365	0		Clôturé
C128	TLP	Tous	Développement certification PAFC en Afrique Centrale	6/06/2018	180	ATIBT	378 250	42 mois	22/01/2019	180 000			En cours
C142	TLP	Tous	Projet développement certification PACF dans le bassin du Congo	6/06/2018	180	TEREA	119 200	42 mois	22/03/2019	83 585			En cours
C147	Gabon	Precious Woods-CEB	Identification EHPVal	12/12/2018	200	Imbloux Agrobiote	199 375	48 mois	07/02/2019	179 375			En cours
C149	Gabon	ASI	Appui coaching vers la certification de l'entreprise ASI	13/12/2018	203	Consortium BFC	224 250	30 mois	15/01/2019	89 900			En cours
C150	TLP	Tous	Upgrading du logiciel anti-braconnage	12/12/2018	199	WCS	203 018	18 mois	22/03/2019	180 000			En cours
C151	TLP	Tous	Intégration l'imagerie drone iDROP	19/03/2018	173	Nature+	196 035	40 mois	18/02/2019	162 900			En cours
C152	Gabon	BSO	Appui coaching vers la certification de	13/03/2019	213	TEREA	208 300	30 mois	14/03/2019	128 156			En cours
C153	TLP	TLP	Test mécaniques et de durabilités	18/11/2018	193	CIRAD	50 300	30 mois	31/05/2019	37 075			En cours
C154	TLP	Tous	Protocole de collaboration Bureau Veritas	NA	NA	Bureau Veritas	20 000	1 an	01/10/2019	4 648			En cours
C155	RCA	SEFCA	Appui coaching vers la certification de	13/12/2018	212	FRMi	223 470	31 mois	22/03/2019	239 220			En cours
C156	TLP	Tous	Formation EFIR	21/01/2019	198	Consortium:TFM Consulting-IFO	75 728	14 mois	07/02/2019	75 728	0		Clôturé
C158	Congo	IFO	Appui au PROGEPP et USLAB de la société IFO	24/04/2019	218		60 000	8 mois	03/05/2019	48 000			En cours
C162	Gabon	Concessionnaires	Optimisation Elefor	30/04/2019	215	Imbloux Agrobiote	100 826	48 mois	21/06/2019	90 000			En cours
C166	TLP	Tous	Production charbon de bois tropical certifié FSC	26/02/2020	205	SIDMARINE	19 500	4 mois	25/06/2019	19 500	0		Clôturé
C167	Cameroun	Douaniers	Formation douaniers camerounais sur la certification des bois tropicaux	28/05/2019	227	ATIBT	7 600	3mois	20/06/2019	7 130	470		Clôturé
						<b>Total --&gt;</b>	<b>2 231 734</b>			<b>1 671 100</b>	<b>470</b>	<b>0</b>	

4<sup>ème</sup> semestre (01 juillet 19 au 31 décembre 19)

Hors contrat	TLP	F&P	Stratégie digitale/téléchargement vidéo HD			6LAB/Agent Paper	6 100	NA	NA	6 100	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	14 789	NA	NA	14 789	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	647	NA	NA	647	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	12 965	1 mois	NA	12 965	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	H.Arnaud	Frais H.Arnaud 7è CDO	NA	NA	NA	672	1 semaine	NA	672	0		Clôturé
Hors contrat	TLP	F&P	Appui communication LCB	NA	NA	LCB	6 000	NA	NA	6 000			En cours
Hors contrat	TLP	F&P	Prestation Graphique LG Design	NA	NA	LG Design Graphik	2 400	NA	NA	2 400			En cours
Hors contrat	TLP	COMIFAC	Participation COMIFAC forum Shangai	NA	NA	NA	13 224	1 mois	NA	13 224	0		Clôturé
Hors contrat	TLP	Tous	Participation financement forum Shangai	NA	NA	ITTO	40 194	1 mois	NA	40 194	0		Clôturé

PPECF II – 9<sup>ème</sup> rapport semestriel – octobre 2021 à mars 2022

Hors contrat	TLP	F&P	Frais technique juillet 19 Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	1 989	NA	NA	1 989	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Réparation clime véhicule COMIFAC	NA	NA	NA	5 488	1 mois	NA	5 488	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	PPECF	Installation et soutien à distance du logiciel comptable INFOR Sunsystems	NA	NA	GFA	6 180	36 mois	NA	2 367			En cours
C159	TLP	Concessionnaires	Formation sécurité abattage e-learning	29/05/2019	225	ITG	19 855	5 mois	01/08/2019	16 000			En cours
C160	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation	25/06/2018	179	ATIBT	144 000	14 mois	13/08/2019	144 000	0		Clôturé
C163	TLP	Concessionnaires	Logiciel "métier"	17/05/2019	209	EKWATO	30 220	5 mois	02/07/2019	29 493	727		Clôturé
C164	TLP	Concessionnaires	Etude réduction fiscalité entreprises fores	30/04/2019	221	CIRAD	44 995	5 mois	08/07/2019	44 995	0		Clôturé
C165	TLP	Tous	Production charbon certifié FSC	26/02/2020	205	WALE	12 500	5 mois	01/07/2019	12 500	0		Clôturé
C168	TLP	Tous	Refonte site internet programme marketing F&P			6LAB	48 450	12 mois	31/07/2019	43 050			En cours
C169	TLP	Tous	Appui processus FLEGT-REDD			TFM-consulting	19 200	8 mois	07/08/2019	19 200	0		Clôturé
C170	TLP	Tous	Relation presse média programme F&P			Open 2 Europe	132 000	24 mois	01/04/2019	132 000			En cours
C171	TLP	Tous	Communication digitale programme F&P			Open 2 Digital	115 500	12 mois	01/04/2019	115 500			En cours
C172	TLP	Concessionnaires	Analyse comparative système "légalité"	29/11/2019	233	Caroline Duhesme	9 100	2 mois	01/08/2019	9 100			Clôturé
C175	Gabon	UFIGA	Gestion durable UFIGA Gabon	29/11/2019	234	PROSYGMA	24 750	3 mois	14/08/2019	22 138	2 612		Clôturé
						<b>Total --&gt;</b>	<b>711 218</b>			<b>694 811</b>	<b>3 339</b>	<b>0</b>	

5<sup>ème</sup> semestre (01 janvier 20 au 30 juin 20)

Hors contrat	Gabon	Nicolas Dubart	Différence prix billet d'avion pour la mission de diagnostic au Gabon	NA	NA	NA	829	1 mois	NA	829	0		Clôturé
Hors contrat	TLP	F&P	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	828	NA	NA	828	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	196	6 mois	NA	196	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	7 019	NA	NA	7 019	0		Clôturé
Hors contrat	France	Vincent PELE	Remboursement frais de déplacement	NA	NA	NA	325	1 mois	NA	325	0		Clôturé
Hors contrat	CMR	Tous	Production fournitures (polos logo	NA	NA	NA	2 668	1 mois	NA	2 668	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	11 269	6 mois	NA	11 269	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Dépenses 3è TT et 8è CDO ( billets à	NA	NA	NA	4 951	1 mois	NA	4 951	0		Clôturé
Hors contrat	Europe	Tous	Prestations média/graphique/intervention site	NA	NA	Bianca graphisme/LG	8 400	12 mois	NA	8 400	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	Entreprises forestières	Appui entreprises forestières face covid-19 (FSC)	24/03/2020	256	NA	250 000	6 mois	NA	250 000	0		Clôturé
C173	Gabon	SEEF	Appui coaching vers la certification de	6/06/2019	217	GFEC	192 100	30 mois	14/08/2019	105 305	86 795		En cours
C176	Congo Brazzaville	population autochtone	Appui et maintien activités populations			CIB	68 935	20 mois	29/01/2020	68 935			Clôturé
C177	TLP	Tous	Production charbon de bois tropical	26/02/2020	205	SIDMARINE	41 800	4 mois	06/01/2020	41 800	0		Clôturé
C178	Gabon	SBL	Appui coaching SBL	8/10/2018	187	GFEC	184 125	25 mois	06/01/2020	58 593			En cours
C180	Gabon	BONUS HARVEST	Appui coaching Bonus Harvest	9/04/2020	246	BFC	205 131	23 mois	25/05/2020	188 876			En cours
C182	Tous	Tous	Edition CAFF en mandarin			Meindert Brouwer	15 000	6 mois	12/02/2020	15 000			Clôturé
C183	Gabon	pupe RIMBUNAN HIJ	Appui coaching vers la certification du	6/08/2020	242	GFEC	412 838	25 mois	01/04/2020	11 434	401 404		Abandonné

C184	TLP	Tous	Programme marketing de promotion des bois africains certifiés	27/04/2020	255	Stratemark	84 000	36 mois	25/04/2020	65 049		18 951	En cours
C185	TLP	Concessionnaires	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	6/05/2020	220	NATURE+	335 060	42 mois	29/05/2020	154 227		180 833	En cours
C186	TLP	Concessionnaires	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	6/05/2020	220	hbmxou Agro bioit	229 236	42 mois	29/05/2020	0		229 236	En cours
C187	Congo/Brazzaville	Entreprises MOKABI	Appui coaching MOKABI	6/08/2020	242	BFC	125 800	21 mois	05/06/2020	112 000			En cours
<b>Total --&gt;</b>							<b>2 180 510</b>			<b>1 107 704</b>	<b>488 199</b>	<b>429 020</b>	

6ème semestre (01 juillet 20 au 31 décembre 20)

Hors contrat	TLP	F&P	Prestation Graphique LG Design	NA	NA	LG Design Graphik	1 200	NA	NA	2 400			En cours
Hors contrat	Tous	Entreprises	Appui entreprises forestières face covid-	29/06/2020	261	NA	250 000	6 mois	NA	104 537		145 463	En cours
Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	5 399	6 mois	NA	5 399			En cours
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	305	6 mois	NA	305			En cours
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	2 748	6 mois	NA	2 748			En cours
Hors contrat	TLP	F&P	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	423	6 mois	NA	423			En cours
Hors contrat	TLP	PPECF II	Maintenance logiciel INFOR PPECF II	NA	NA	GFA	2 413	1 mois	NA	2 413			Clôturé
C188	Congo/Brazzaville	reprise Likouala Tim	Appui coaching Likouala Timber			FRMi	165 913	25 mois	06/08/2020	89 088			En cours
C189	TLP	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation			ATIBT	116 000	36 mois	29/09/2020	26 000		90 000	En cours
C190	Cameroun	Tous	Plans d'action d'internalisation des Directives EIES			SEEAC	70 142	12 mois	28/09/2020	54 424			En cours
C191	Congo	Tous	Réhabilitation 5 forages			IFO	23 761	6 mois	29/09/2020	23 761			Clôturé
C192	TLP	Concessionnaires	Formation abattage e-learning			BFC	172 664	12 mois	19/10/2020	69 199		103 465	En cours
C193	TLP	Concessionnaires	Services écosystémiques des concessions certifiées			ETICWOOD	199 443	12 mois	14/12/2020	0		199 443	En cours
<b>Total --&gt;</b>							<b>1 010 410</b>			<b>380 697</b>	<b>0</b>	<b>538 371</b>	

7ème semestre (01 janvier 21 au 30 juin 21)

Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	3 417	6 mois	NA	3 417			Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	6 193	6 mois	NA	6 193			Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Abonnement annuel internet Matthias,	NA	NA	NA	30	1 an	NA	30			En cours
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Réparation véhicule COMIFAC	NA	NA	NA	732	1 semaine	NA	732			Clôturé
Hors contrat	TLP	F&P	Prestation Graphique LG Design	NA	NA	LG Design Graphik	5 600	NA	NA	5 600			En cours
Hors contrat	TLP	F&P	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	756	6 mois	NA	756			En cours
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	190	6 mois	NA	190			Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Dépenses 8è CDO PPECF	NA	NA	NA	3 334	1 semaine	NA	3 334			Clôturé
C226	TLP	auditeurs	Protocole collaboration formation	NA	NA	NA	4 080	1mois	NA	4 080			En cours
<b>Total --&gt;</b>							<b>24 331</b>			<b>24 331</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

8ème semestre (01 juillet 21 au 31 décembre 21)

Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	2 778	6 mois	NA	2 778			Clôturé
Hors contrat	TLP	F&P	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	774	6 mois	NA	774			Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	8 789	6 mois	NA	8 789			Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	38	6 mois	NA	38			Clôturé
Hors contrat	TLP	Tous	Dépenses Réunion SOLIDEO et COP26	NA	NA	NA	30 631	1 mois	NA	30 631			Clôturé
Hors contrat	TLP	Tous	Impression 2000 guides	NA	NA	NATURE+	4 909	NA	NA	4 909			Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Appui financier pour réparations	NA	NA	NA	10 671	NA	NA	10 671			Clôturé
Hors contrat	Tous	Entreprises	Appui entreprises forestières face covid-	29/06/2020	261	NA	8 161	NA	NA	8 161			Clôturé
Hors contrat	TLP	Tous	Participation film des Forrêts et des	NA	NA	Clair-Obscur	2 000	1 mois	1mois	2 000			Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Production fournitures logo PPECF	NA	NA	NA	2 852	1 mois	1mois	2 852			Clôturé
C182(2)	Tous	Tous	Edition CAFF en français			Meindert Brouwer	12 000	10 mois	21/06/2021	7 000			En cours
						<b>Total --&gt;</b>	<b>83 604</b>			<b>78 604</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

9ème semestre (01 janvier 22 au 30 juin 22)

Hors contrat	Tous	Tous		NA	NA	NA	5 177	6 mois	NA	5 177			En cours
Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	788	6 mois	NA	788			
Hors contrat	TLP	Tous	Dépenses Réunion SOLIDEO et COP26 de	NA	NA	NA	8 143	1 mois	NA	8 413			
Hors contrat	TLP	F&P	Prestation Graphique LG Design	NA	NA	LG Design Graphik	1 200	6 mois	NA	1 200			
Hors contrat	TLP	PPECF II	Maintenance logiciel INFOR PPECF II	NA	NA	GFA	3 863	1 mois	NA	3 863			
Hors contrat	TLP	F&P	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	2 799	6 mois	NA	2 799			
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	38	6 mois	NA	38			
							<b>22 008</b>			<b>22 278</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

TOTAL --> 9 602 069

6 521 381 884 650 967 391

## Engagements PPECF III

N° de contrat	Pays	Concessionnaire(s) ou bénéficiaire(s) direct(s)	Libellé	Avis de non objection COMIFAC/KWF	N° DNO	Prestataire	Montant contrat (€)	Durée de l'intervention	Date de contract.	Montant liquidé	Statut
1er semestre (01 janvier 21 au 30 juin 21)											
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	3 317	6 mois	NA	3 317	En cours
C184	TLP	Tous	Programme marketing de promotion des bois africains certifiés	27/04/2020	255	Stratemark	186 951	36 mois	25/04/2020	84 000	En cours
C185	TLP	Concessionnaires	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	6/05/2020	220	NATURE+	180 833	42 mois	29/05/2020	0	En cours
C186	TLP	Concessionnaires	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ses produits légaux et	6/05/2020	220	Gembmoux Agro bioitech	229 236	42 mois	29/05/2020	131 193	En cours
C189	TLP	Tous				ATIBT	322 000	36 mois	29/09/2020	85 910	En cours
C192	TLP	Concessionnaires	Formation abattage e-learning			BFC	103 465	12 mois	19/10/2020	98 432	En cours
C193	TLP	Concessionnaires	Services écosystémiques des concessions certifiées SECODEV			ETICWOOD	199 443	12 mois	14/12/2020	99 720	En cours
C194	Congo/ Brazzaville	PPECF	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22			ATIBT	31 332	25 mois	01/11/2020	10 716	En cours
C195	Gabon	PPECF	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22			UFIGA	222 180	25 mois	01/11/2020	156 584	En cours
C196	RDC	PPECF	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22			FIB	33 332	25 mois	01/11/2020	10 716	En cours
C198	TLP	Tous	Projet Thémis	9/12/2020	241	ATIBT	17 000	20 mois	22/01/2021	7 000	En cours
C199	TLP	Tous	Projet Thémis	9/12/2020	241	Stichting Probos	75 310	20 mois	22/01/2021	31 500	En cours
C221	TLP	Concessionnaires	Guide certification forestière en Afrique Centrale			TEREA-BFC	268 094	18 mois	01/02/2021	242 214	En cours
C222	Gabon	Tous	Etude et test complémentaires promotion du Gombé	15/01/2021	263	CBG	112 790	16 mois	02/02/2021	101 400	En cours
C223	TLP	Tous	Analyse cycle de vie produits en bois			ESTEANA	140 900	18 mois	29/03/2021	42 000	En cours
						<b>Total--&gt;</b>	<b>2 126 183</b>			<b>1 104 702</b>	
2ème semestre (01 juillet 21 au 31 décembre 21)											
Hors contrat	TLP	STRATEMARK	Frais logistique (août-oct 21) du C184 marketing	NA	NA	STRATEMARK	423	36 mois	NA	423	En cours
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	3 789	6 mois	NA	3 789	En cours



C200	TLP	Tous	Projet Thémis			LCB	12 750	20 mois	16/09/2021	3 500	En cours
C224	Tous les pays	Tous	Statut vulnérabilité espèces	12/01/2021	263	NATURE +	116 130	12 mois	27/10/2021	65 560	En cours
C225	Gabon	GWI/BSG	Appui certification GWI/BSG	9/09/2021	288	TEREA (Gabon)	151 150	26 mois	08/10/2021	13 625	En cours
C227	Gabon	BSO	Appui coaching PAFC de BSO		282	TEREA (Gabon)	317 182	26 mois	20/09/2021	154 835	En cours
C228	Gabon	Concessionnaires	Technologie RFID-codes barres	16/07/2021	283	PROSYGMA	50 000	6 mois	01/10/2021	30 000	En cours
C231	TLP	Tous	Assistance numériques de contrôle			BFC	166 625	12 mois	05/11/2021	91 643	En cours
C232	TLP	Concessionnaires	Appui au projet FSC-Focus Forest			ATIBT	156 713	14 mois	23/11/2021	47 014	En cours
C233	Gabon	Tous	Oils &spices for sustainable landscapes			ETICWOOD	70 157	6 mois	20/11/2021	18 863	En cours
C234	TLP	Concessionnaires	Formation à l'intelligence économique et fiscalité forestière			CIRAD	9 703	1 mois	05/12/2021	1 703	En cours
						<b>Total--&gt;</b>	<b>1 054 199</b>			<b>430 955</b>	

3ème semestre (01 janvier 22 au 30 juin 22)

Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	1 102	6 mois	NA	1 102	En cours
C184	TLP	Tous	Frais programme marketing C184	NA	NA	STRATEMARK	792	7 mois	NA	792	En cours
C238	TLP	Tous	Réalisations films et photos F&P	12/01/2022	302	IMAGEO	84 595	5 mois	21/02/2022	43 800	En cours
							<b>86 489</b>			<b>45 694</b>	

TOTAL --> 3 266 871

1 581 351

### Récapitulatif PPECF II

			Ratios
	Budget BMZ 201568203	8 045 469	
	Budget BMZ 200866707	303 964	
	Total --->	<b>8 349 433</b>	
Liquidé	6 521 381		78,1%
Engagé non liquidé	1 228 647		14,7%
Taux d'absorption (engagé + liquidé)	7 750 028		<b>92,8%</b>
		Total jours ---> 2 130	
Temps écoulé (jours)	15/09/2017 26/04/2022	1684	79,1%

### Récapitulatif PPECF III

			Ratios
		Budget total -> 8 950 000	
Liquidé	1 581 351		17,7%
Engagé non liquidé	1 685 520		18,8%
Taux d'absorption (engagé + liquidé)	3 266 871		<b>36,5%</b>
		Total jours ---> 806	
Temps écoulé (jours)	15/09/2021 26/04/2022	223	27,7%

### Suivi des délais contractuels du PPECF II & III

	Délais dépassé de plus de 6 mois
	Date non échue ou délais dépassé de moins de 6 mois
	Certificat obtenu

Contrats de coaching PPECF

N° Contrat	Item	Certificat "Légalité" visé	Superficies (ha)	Pays	Prestataire	N° DNO	Date sign. du contrat	Durée Contrat (mois)	Date fin de contrat	Extension due au COVID19 (mois)	Avenant durée (mois)	Date révisée de fin	Dépassement de délais (mois)	Temps restant (mois)	%tage Temps écoulé	%tage montant Liquidé	Statut	Observations
C137	Appui coaching SOMIVAB	TLV->	147 668	GAB	TEREA	178	5/12/18	20	27/07/20	4		24/11/20	17		NA	25%	Certificat obtenu	RAS
C139	Appui coaching TTIB	OLB ->	239 429	GAB	TEREA	185	5/12/18	30	23/05/21	4		20/09/21	-	7	120%	16%	En cours	
C149	Appui coaching ASI	OLB ->	206 615	GAB	BFC	203	15/01/19	30	3/07/21	4		31/10/21	-	6	116%	40%	En cours	
C152	Appui coaching BSO	OLB ->	183 100	GAB	TEREA	213	14/03/19	30	30/08/21	4	16	22/04/23		12	NA	29%	Certificat obtenu	Poursuite vers PAFC
C155	Appui coaching SEFCA	OLB ->	721 419	RCA	FRMi	212	11/03/19	25	30/03/21	4	6	24/01/22	-	3	108%	82%	En cours	
C173	SEEF	OLB ->	438 005	GAB	GFEC	217	14/08/19	30	30/01/22	4		30/05/22		2	95%	29%	Certificat obtenu	
C178	Appui coaching SBL	LS ->	326 985	GAB	GFEC	187	6/01/20	25	25/01/22	4		25/05/22		1	95%	15%	Certificat obtenu	
C180	Appui coaching Bonus Harvest	LS ->	128 000	GAB	BFC	246	25/04/20	20	16/12/21	4	4	13/08/22		4	86%	24%	En cours	
C183	Appui coaching du Groupe RIMBUNAN	OLB ->	399 477	GAB	GFEC	242	27/03/20	25	16/04/22	4		14/08/22		4	86%	3%	En cours	
C187	Appui coaching Rougier MOKABI	LS ->	586 330	COG	BFC	251	29/09/20	10	26/07/21	0	4	23/11/21	-	5	134%	43%	En cours	
C188	Appui coaching Likouala Timber	OLB ->	525 500	COG	FRM	250	6/08/20	25	26/08/22	4		24/12/22		8	71%	11%	En cours	
C225	Appui certification GWI/BSG	OLB ->	436 000	GAB	TEREA	288	8/10/21	26	27/11/23			27/11/23		20	24%	9%	En cours	
C227	Appui coaching vers PAFC de BSO	PAFC ->	183 100	GAB	TEREA	282	7/07/21	14	31/08/22			31/08/22		5	67%	49%	Certificat obtenu	
<b>Total coaching --&gt;</b>			<b>4 521 628</b>															

	Délais dépassé de plus de 6 mois
	Date non échue ou délais dépassé de moins de 6 mois
	Contrat clôturé

Contrats hors coaching PPECFII

N° de contrat	Libellé	N° DNO	Date de contrat	Montant contrat (€)	Montant liquidé	Durée (Mois)	Date de fin de contrat	Extension due au COVID19 (mois)	Avenant sur la durée (mois)	Date révisée fin de contrat	Dépassement de délais (mois)	Temps restant (mois)	%tage de temps écoulé	%tage budget liquidé	Statut	Observation CgP
C123	Appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Gabon	167	14/12/2017	150 000	90 000	40	28/03/2021	4	9	22/04/22		0	99%	60%	En cours	
C128	Développement certification PAFC en Afrique Centrale	180	22/01/2019	378 250	180 000	42	05/07/2022	4		2/11/22		7	84%	48%	En cours	
C130	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ses produits légaux et certifiés	179	07/08/2018	177 000	141 156	38	20/09/2021	4		18/01/22	3			80%	En cours	
C131	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ses produits légaux et certifiés	179	07/08/2018	95 700	88 700	38	20/09/2021	4		18/01/22	3			93%	En cours	
C132	De l'Inventaire au Plan de Gestion de la Faune, développement d'outils pour rencontrer les exigences des référentiels de certification (IPGF	183	02/10/2018	57 500	52 150	38	15/11/2021	4		15/03/22		-1	103%	91%	En cours	
C136	"Aiming to increase certified areas while honouring promises"	188	06/12/2018	349 958	249 958	31	23/06/2021	4		21/10/21		-6	119%	71%	En cours	
C140	Contrat audits financiers PPECF II	A.O.	25/10/2018	27 073	11 352	48	04/10/2022	4		1/02/23		10	80%	42%	En cours	
C142	Projet développement certification PACF dans le bassin du Congo	180	22/03/2019	119 200	57 065	42	02/09/2022	4		31/12/22		9	79%	48%	En cours	
C143	Lutte contre la criminalité faunique	197	13/11/2018	192 600	92 600	50	22/12/2022	4		21/04/23		12	75%	48%	En cours	
C146	Impact de la certification sur la conservation faune	206	19/12/2018	90 000	81 000	48	28/11/2022	4		28/03/23		12	76%	90%	En cours	
C147	Idendification EHPVal	200	07/02/2019	199 375	179 375	48	17/01/2023	4		17/05/23		13	72%	90%	En cours	
C150	Upgrading du logiciel anti-braconnage SMART	199	22/03/2019	203 018	180 000	18	12/09/2020	4	6	9/07/21	9		152%	89%	En cours	
C151	Intégration l'imagerie drone iDROP certification	173	18/02/2019	196 035	162 900	40	02/06/2022	4		30/09/22		6	86%	83%	En cours	
C153	Test mécaniques et de durabilités	193	31/05/2019	50 300	50 300	30	16/11/2021	4		16/03/22		-1	103%	100%	En cours	
C162	Optimisation Elefor	215	21/06/2019	100 826	90 000	48	31/05/2023	4		28/09/23		18	63%	89%	En cours	
C168	Refonte site internet programme marketing F&P	179	31/07/2019	48 450	40 350	12	25/07/2020	4	25	12/12/22		8		83%	En cours	108

C184	Programme marketing de promotion des bois fricains certifiés	255	25/04/2020	252 000	107 049	36	10/04/2023	4		8/08/23		16	55%	42%	En cours	
C185	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	220	04/06/2020	335 060	154 227	42	16/11/2023			16/11/23		19	54%	46%	En cours	
C186	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	220	28/09/2020	229 236	131 193	42	11/03/2024			11/03/24		23	45%	57%	En cours	
C189	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ses produits légaux et certifiés	259	29/09/2020	348 000	100 548	36	14/09/2023	4		12/01/24		21	41%	29%	En cours	
C190	Plans d'action d'internalisation des Directives EIES	243	28/09/2020	70 142	54 424	12	23/09/2021	4		21/01/22		-3	123%	78%	En cours	
C192	Formation abattage e-learning	260	19/10/2020	172 664	155 531	12	14/10/2021	4		11/02/22		-2	117%	90%	En cours	
C193	Services écosystémiques des concessions	252	14/12/2020	199 443	99 720	12	09/12/2021	4		8/04/22		0	102%	50%	En cours	
C194	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22	267	01/11/2020	31 332	10 716	25	21/11/2022	4		21/03/23		11	55%	34%	En cours	
C195	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22	267	01/11/2020	222 180	126 188	25	21/11/2022	4		21/03/23		11	55%	57%	En cours	
C196	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22	267	01/11/2020	33 332	10 716	25	21/11/2022	4		21/03/23		11	55%	32%	En cours	
C198	Projet Thémis	241	22/01/2021	17 000	3 000	20	14/09/2022			14/09/22		5	75%	18%	En cours	
C199	Projet Thémis	241	22/01/2021	57 800	11 500	20	14/09/2022			14/09/22		5	75%	20%	En cours	
C221	Guide certification forestière en Afrique Centrale	257	01/02/2021	268 094	242 214	18	26/07/2022			26/07/22		3	81%	90%	En cours	
C222	Etude et test complémentaires promotion du Gombé	268	02/02/2021	112 790	101 400	16	28/05/2022			28/05/22		1	91%	90%	En cours	
C223	Analyse cycle de vie produits en bois	224	29/03/2021	140 900	42 000	18	20/09/2022			20/09/22		5	71%	30%	En cours	
C224	Actualisation du statut de vulnérabilité des espèces ligneuses exploitées en Afrique centrale	263	27/10/2021	116 130	65 560	12	22/10/2022			22/10/22		6	47%	56%	En cours	
C228	Technologie RFID	283	11/10/21	50 000	30 000	6	09/04/2022			9/04/22		0	103%	60%	En cours	
C230	Actualisation du statut de vulnérabilité des espèces ligneuses exploitées en Afrique centrale	263	27/10/2021	42 525		12	22/10/2022			22/10/22		6	47%		En cours	
C231	Assistants numériques pour monitoring EFIR	275	03/11/2021	166 993	91 643	12	29/10/2022			29/10/22		7	45%	55%	En cours	
C232	Accompagnement des sociétés certifiées Focus Forest FSC	292	23/11/2021	156 713	47 014	14	17/01/2023			17/01/23		9	34%	30%	En cours	
C233	Oil and species for sustainable landscape	284	16/11/2021	70 157	18 863	6	15/05/2022			15/05/22		1	83%	27%	En cours	
C234	Formation à l'intelligence économique et fiscalité forestière	300	01/12/2021	9 703	1 703	1	31/12/2021			31/12/21	3			18%	En cours	
C235	Développement d'outils pour la prise en compte des problématiques carbone et GES en exploitation forestière certifiée PAFC BC	287		84 600											En cours	
C236	Valoriser les services écosystémiques des forêts du bassin du Congo	265	21/04/2022	142 267		22	10/02/2024			10/02/24		22		0%	En cours	
C238	Réalisation de films et photos Fair&Precious	302	21/02/2022	84 595	43 800	4,5	06/07/2022			6/07/22		3	39%	52%	En cours	109

## 7 Recommandations

---

La CgP recommande de :

- se souvenir des projets<sup>36</sup> qui ont laissé des résultats tangibles sur lesquels, les interventions s'appuient aujourd'hui. Ainsi, la CgP soulève encore la question des 20 millions d'hectares de forêts concédées qui n'ont toujours pas de plan d'aménagement, base de toute gestion forestière légale ou durable.

Sur ce point, le rapport de la BAD<sup>37</sup> mentionne qu'il faudrait environ un budget de 150 millions d'euros pour doter ces 20 millions d'hectares de plans d'aménagement. Ce montant est certainement très modeste en regard de la valeur des services écosystémiques et de l'incidence sur le climat que pourrait induire cette mise à niveau ;

- poursuivre l'élaboration d'« outils » individuels ou collectifs (logiciels métiers, centre de ressources documentaires, fiches d'évaluation environnementales, guides, modules de formation en e-learning, monitoring, etc.) ;
- lancer un appel à propositions multi thématiques ou sur base des résultats de l'enquête de la SDNI qui poursuit l'objectif d'améliorer les standards de certification pour qu'ils soient compatibles avec cette stratégie :

- ✓ questionnaire spécifique FSC®

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScSE-Z6B86c2DBAOczoB6Nkqr-gGJSnuq3UB2DZHVxaO8EIlq/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScSE-Z6B86c2DBAOczoB6Nkqr-gGJSnuq3UB2DZHVxaO8EIlq/viewform?usp=sf_link)

- ✓ questionnaire spécifique PEFC

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfh-Y0N1r1c-z8Xazwbx147eVdMzvIBiQRrYYCuvqOGUSWNhA/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfh-Y0N1r1c-z8Xazwbx147eVdMzvIBiQRrYYCuvqOGUSWNhA/viewform?usp=sf_link)

- capitaliser les engagements pris au forum de Shanghai avec les acteurs asiatiques (GGSC, CTWPDA, UFIAG, etc.) ;
- continuer à améliorer la valorisation des forêts du bassin du Congo, par une approche élargie à d'autres valeurs que le bois (séquestration du carbone, promotion média de la grande faune, chimie verte, etc.) ;
- ré-informer le Congo, la RDC, la RCA et le Cameroun, sur les offres d'appui du PPECF, en particulier les appuis-coaching adaptés à leur situation respective ;
- après trois années de travail sur la revalorisation de l'image des bois tropicaux du bassin du Congo, on peut considérer que le travail sur l'image de la filière est correctement engagé, et

---

<sup>36</sup> PARPAF

<https://ur-forets-societes.cirad.fr/projets-de-recherche/projet-d-appui-a-la-realisation-de-plans-d-amenagement-forestier-parpaf-2eme-phase>

<sup>37</sup> Vision stratégique et industrielle de la filière bois en Afrique centrale <Horizon 2030>.



qu'il faut aujourd'hui, la renforcer par une démarche « mise en marché » plus directe. Celle-ci va se concrétiser courant 2022, par des actions auprès des acheteurs publics, des prescripteurs et des grandes surfaces spécialisées dans la vente de matériaux de construction. Il conviendrait de définir, chaque fois que cela est possible, des actions « simples », telles que :

- ✓ des opérations sur le decking, la parqueterie, le bardage (qui ont l'avantage d'être des produits plats) ;
- ✓ des stratégies d'infiltration de la commande publique, notamment par la mise à disposition de dossiers d'appels d'offres (salles polyvalentes, rocadés, etc.) prêts à l'emploi et faisant appel à du bois tropical ;
- ✓ et surtout s'intéresser à l'explosion de la construction d'immeuble en bois :

<https://www.ossabois.fr/nos-produits/logements-collectifs/>

<https://www.cmpbois.com/infos/immeuble-bois>

<https://www.build-green.fr/immeuble-en-bois-3-exemples-qui-revolutionnent-la-construction/>

<https://www.architecturebois.fr/immeuble-en-bois/>

<https://www.ab-engineering.fr/lassaut-immeuble-en-bois>

etc.

## 8 Récapitulatif des principales activités de l'assistance technique

### Préparation/suivi des DNO

Instruction de DNO par la CgP					
Rappel du processus d'instruction	n° DNO	Item	Date envoi à la KFW	Date ANO COMIFAC	Date ANO KFW
Demande de financement (Bénéficiaire) ↓ Elaboration d'une grille d'évaluation préliminaire de la requête (CgP) ↓ Préparation de la DNO / Consolidation (CgP & Bénéficiaire) ↓ Soumission de la DNO à la KFW pour non objection (CgP) ↓ Suivi des ajustement/modifications éventuellement demandés (CgP, KFW/COMIFAC, Bénéficiaire) ↓ Contractualisation (CgP, KFW/COMIFAC, bénéficiaire)					
	316	Impact des grands carnivores sur la dynamique des forêts tropicales : le cas des Félidés d'Afrique centrale (FELIDYN)	09/02/22	10/02/22	16/03/22
→ Rejet	309	appui à l'ATIBT dans l'organisation du FORUM ATIBT organisé à Nantes du 31 mai au 3 juin 2022	08/03/22	En attente	En attente
→ Rejet	306	Lutte contre la Criminalité Faunique et protection de la faune dans et autour des concessions forestières de l'OGOOUE-IVINDO (Rougier Gabon) et de CFA/GSEZ (gérées et exploitées par SOMIVAB)	15/02/22	En attente	En attente
→ Rejet	305	Étude nouveau code forestier gabonais et ordonnance n° 019-20211	10/12/21	En attente	En attente
	304	Étude de faisabilité pour la production de biochar certifiés Verified Carbon Standard -VCS	31/01/22	10/02/22	En attente
	302	Réalisation de 4 films pour le forum de l'ATIBT de Nantes juin 22	21/12/21	En attente	12/01/2022
	301	Dossier d'AO en vue de la sélection d'un coach pour l'entreprise ASI	11/11/21		21/01/2022
	299	Contribution du PPECF à la production d'un film sur la gestion durable des forêts dont le promoteur est ECOFAC	21/10/21	22/10/21	01/11/21
	298	Avenant au contrat C192 (généralisé par l'ANO n° 298)	09/10/21	22/10/21	01/11/21

<b>293</b>	« Thémis » ou comment développer une politique d'achat de bois durable par la création d'un un outil de collecte et de suivi des données des transactions» (phase 1)	18/09/21	22/09/21	04/11/21
<b>292</b>	Appui aux négociations de la prochaine Assemblée Générale du FSC 2022	19/10/21	22/10/21	09/11/21
<b>290</b>	Appui coaching vers la certification de la société Woodbois-Gabon	20/07/21	22/09/21	30/12/21
<b>287</b>	Développement d'outils pour la prise en compte des problématiques carbone et GES en exploitation forestière certifiée PAFC BC	02/08/21	22/09/21	<i>Pour mémoire (accordé sur le contrat AT)</i>
<b>284</b>	"Oil and spices for sustainable landscapes"	18/05/21	22/09/21	09/11/21
<b>280</b>	Appui coaching vers la certification du groupe KHLL	27/09/21	22/10/21	20/12/21
<b>278</b>	Réduction des émissions carbone au travers du développement d'une application SIG d'aide à la décision et de gestion des contraintes liées à la planification des réseaux de pistes forestières (routes, ouvrages, parcs et pistes de débardage)	16/02/21	10/02/2022	<i>En attente</i>
<b>265</b>	FSC-PRO-30-006 services écosystémiques	11/06/21		09/11/21

### **Participation aux réunions**

Durant la période d'octobre 2021 à mars 2022, la CgP a assisté aux réunions suivantes :

<b>N° d'ordre de mission</b>	<b>Lieu/ Période</b>	<b>Objet</b>	<b>Participants CgP</b>	<b>Cible</b>	<b>Réalisations / Résultats</b>
093	Douala 07 au 11 mars 2022	Participation à l'atelier sous régional du Groupe de Travail Gouvernance Forestière (GTGF) de la COMIFAC, préparatoire au quinzième Congrès Forestier Mondial (CFM-15) et au dix-septième Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF-17).	Eric DASSIE	COMIFAC et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Echanges sur l'ensemble des activités qu'envisage de mener la COMIFAC, pour concilier la conservation et le développement ;</li> <li>▪ Adoption des positions communes sur points inscrits à l'ordre du jour de chacune de ces rencontres;</li> <li>▪ points sur la prise en charge des délégations des pays membres de la COMIFAC à ces réunions;</li> <li>▪ Adoption d'un cadre d'intervention des pays membres de la COMIFAC pendant ces événements ;</li> <li>▪ point de la mise en œuvre des recommandations de la dernière réunion du GTGF, examen de la feuille de route et l'actualiser.</li> </ul>
NA	Yaoundé 10 février 2022	Réunion d'examen des DNO 304, 278, 376 et l'Avenant au C147	Romain LORENT et équipe du SEC	PPECF	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Examen et validation des DNO transmises par la CgP</li> </ul>
092	Mbankomo 08 au 12 février 2022	Atelier restreint préparatoire à l'atelier régional d'ajustement des indicateurs de l'OFAC / COMIFAC		SE COMIFAC et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etat de lieux des indicateurs actuels renseignés dans le système d'information de l'OFAC ;</li> <li>▪ Présentation et examen des processus au sein des organisations et partenaires en vue d'identifier de potentielles synergies ;</li> <li>▪ Identification des besoins en termes de suivi des indicateurs en lien avec les missions dévolues à l'OFAC</li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définition d'une liste de grandes familles d'indicateurs découlant de l'analyse de l'état du renseignement des indicateurs dans le système OFAC et des besoins des organisations et partenaires</li> <li>▪ Identification et définition des différentes articulations de l'atelier régional d'ajustement des indicateurs de l'OFAC ;</li> <li>▪ Validation d'une feuille de route pour la préparation de l'atelier d'ajustement des indicateurs de l'OFAC.</li> </ul>
NA	Paris, 27 janvier 2022	Commission marketing & Commission Carbone ATIBT	Romain LORENT	ATIBT et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Revue des interventions ATIBT financées par le PPECF. Installation de la commission carbone.</li> </ul>
089	Mbalmayo 16 au 22 Janvier 2022	Atelier de planification annuelle du PTBA 2022 de la COMIFAC	Eric DASSIE	SE COMIFAC et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation de l'état de mise en œuvre du PTBA 2021 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;</li> <li>▪ consolidation des actions à mener en 2022 par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avec l'appui des parties prenantes ;</li> <li>▪ d'identification des axes de synergies et les contributions des partenaires techniques et financiers aux actions du PTBA.</li> </ul>
088	Mbalmayo 28 novembre au 04 Décembre 2021	Atelier de validation du Plan d'Opérationnalisation du Plan de Convergence (POPC) de la COMIFAC		SE COMIFAC Pays et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'état de mise en œuvre des recommandations et les leçons apprises issues des ateliers nationaux de renforcement des capacités des CNC partagés ;</li> <li>▪ les données renseignées dans les formulaires OFAC examinées ;</li> <li>▪ les résultats issus des missions des consultants nationaux mobilisés pour l'évaluation à mi-parcours du PC présentés ;</li> <li>▪ compréhension commune des outils de collecte et de contrôle qualité des données ;</li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ appropriation de la plateforme PAPAC et les différents modules développés ;</li> <li>▪ mécanismes et outils de collecte de contrôle qualité des données optimisés ;</li> <li>▪ prise en compte des spécificités nationales dans les formulaires OFAC;</li> <li>▪ calendrier des missions nationales pour la suite de validation des données de la campagne 2020-2021 élaboré et validé ;</li> <li>▪ manuel type de suivi national des indicateurs COMIFAC révisé est adopté ;</li> <li>▪ guide pratique de collecte de données enrichi et adopté ;</li> <li>▪ feuille de route pour la révision des indicateurs et la priorisation des thématiques adoptée.</li> </ul>
--	--	--	--	--	---

Autres réunions sous le format Webinaire.

<b>Date/Période</b>	<b>Organisateur (s)</b>	<b>Objet</b>	<b>Participants CgP</b>
16 novembre 2021	ATIBT	Point sur la participation de l'ATIBT à la COP 26	Romain LORENT
15-16 nov. 2021	ATIBT	Think Tank n°4	Romain LORENT
11 novembre 2021	CIDT - UK	Préserver les forêts tropicales du bassin du Congo en Afrique, les populations et la biodiversité (COP 26)	Eric DASSIE



**Missions de diagnostic dans le cadre du coaching PPECF**

Entreprise	Pays	Superficie (Ha)	Date diagnostic	Evaluateurs	Date ANO COMIFAC	Date ANO KFW
AEH	Gabon	436 000	Mars 2022	Hugues MOUIDY & L. KOMBILA / Nicolas PERTHUISOT/ Jean Paul GRANDJEAN/ Alain TIOTSOP	<i>En attente</i>	<i>En attente</i>
CDG GZES	Gabon	362 357	Décembre 2021		<i>En attente</i>	<i>En attente</i>
SEEF	Cameroun	149 079	Décembre 2021		<i>En attente</i>	<i>En attente</i>
Total superficies diagnostiquées sur le semestre (Ha)		<b>947 436</b>				
Total superficies admises au coaching sur le semestre (Ha)		<i>0</i>				